

# *SPUQ-info*

Mars 1999, numéro 200

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

**Le *SPUQ-Info*,  
irremplaçable témoin de notre histoire :  
vive son numéro 200!**

BULLETIN D'INFORMATION  
S.P.U.Q. (C.S.N) NO 1  
Le 4 février 1971.



**SPUQ - Information**

Montréal, le 13 septembre 1971

Vol. 1 No 1

**spuq - information**

Publié par le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal.

6e année, no 2, octobre 1976



***info bulletin***

46

Le 3 avril 1981

***spuq* infobulletin**

18 avril 1989

138

***SPUQ-info***

16 octobre 1996, numéro 179

# Le *SPUQ-Info*, irremplaçable témoin de notre histoire : vive son numéro 200!

Cette parution du *SPUQ-Info* porte le numéro 200. Elle est l'agréable occasion d'un retour sur le passé, d'un rappel de certains faits marquants de notre histoire, tels qu'ils ont été relatés au fil des années dans les pages de notre organe d'information. Vingt-huit années se sont écoulées depuis la reconnaissance officielle de notre syndicat le 25 janvier 1971, vingt-huit années riches en événements et en débats, que les pages du *SPUQ-Info* ont conservés en mémoire. Nous sommes heureux de vous en présenter une sélection dans ce numéro.

## 1971-1972 : le Bulletin d'information SPUQ

Le tout premier numéro de notre bulletin, le *Bulletin d'information SPUQ*, qui annonçait l'accréditation du SPUQ et qui est reproduit ici en page 4, a été publié le 4 février 1971. Il s'agissait d'un bulletin ronéotypé de format 8,5'' x 14'', dont les huit numéros suivants, publiés jusqu'au 17 août 1971, étaient de format 8,5'' x 11''. Douze autres numéros (de 10 à 21) de ce bulletin ronéotypé, de même format mais portant un nouveau nom, *Informations SPUQ*, ont été publiés du 27 septembre 1971 au 7 juillet 1972.

## 1971-1978 : le journal tabloïd *spuq-information*

Comme élément de mobilisation du corps professoral après huit mois de négociation en vue de la conclusion de notre première convention collective, et sans interrompre la parution du bulletin ronéotypé qui allait se poursuivre jusqu'à l'été 1972, paraissait en septembre 1971 le premier numéro (volume 1, numéro 1) d'un journal, le *spuq-information*. Ce premier numéro, de format double tabloïd, reproduit ici en page 6, portait en titre le mot d'ordre de la « Défense de la qualité de l'université », qui allait être mis de l'avant sans relâche depuis lors.

À l'instigation de Roch Denis, alors vice-président d'un exécutif que je présidais, la publication du *spuq-information* sur une base régulière était lancée par la parution, le 10 octobre 1972, du volume 2, numéro 1 (non reproduit dans le présent numéro). Ce nouveau *spuq-information*, était un journal de format tabloïd, de 4 à 12 pages, illustré de photographies et de caricatures de notre collègue Maurice Poteet du Département d'études littéraires, aujourd'hui décédé. Il a paru au rythme de trois à six numéros par année jusqu'à la fin de 1978. Quelques numéros ont suivi par après de manière irrégulière, dont le dernier, en avril 1984, était un numéro spécial de 32 pages sur la recherche et la création. En tout, si on se fie aux archives disponibles, 29 numéros du *spuq-information* ont été publiés entre 1972 et 1984. Des extraits de ces publications sont reproduits aux pages 7 à 17.

## 1978-1990 : 145 numéros du *SPUQ info bulletin*

Le 25 septembre 1978, naissait un nouveau véhicule d'information, le *SPUQ info bulletin*, un document ronéotypé et broché, en moyenne de deux à quatre pages de format 8,5'' x 14''. Du 25 septembre 1978 au 24 mai 1990, 145 numéros de ce bulletin ont paru, numérotés de 1 à 145. Les pages 18 à 25 en reproduisent des extraits. Une seule modification dans sa présentation au cours de ces douze années, le changement, à partir du numéro 122 publié le 5 septembre 1986, de son logo, qui faisait suite au changement du logo du SPUQ au printemps 1986. Ce qui pourrait apparaître comme un simple fait divers est en fait l'occasion de rendre hommage aux concepteurs de ces deux logos, deux collègues du Département de design, Arthur Gladu, aujourd'hui décédé, qui a créé le premier lors de la fondation du SPUQ en 1971, et Frédéric Metz, qui a créé le deuxième quinze ans plus tard.

## 1990-1999 : le « bulletin de liaison » SPUQ-Info

C'est en octobre 1990, de nouveau à l'instigation de Roch Denis, élu à la présidence en 1989, qu'est né le *SPUQ-Info* tel que nous le connaissons aujourd'hui, à la dimension près; notre bulletin de liaison, qui est maintenant de format 8,5'' x 11'', a en effet été publié sous un format légèrement plus étroit, de 7,5'' x 11'', jusqu'en septembre 1994. Il faut noter que la première parution du nouveau *SPUQ-Info*, reproduite en page 25, porte le numéro 146, dans la suite des 145 numéros du *SPUQ info bulletin* ronéotypé publiés de 1978 à 1990.

## Un numéro 200 qui est en fait le 250<sup>e</sup>

On aura donc compris que l'actuel numéro 200 n'est le 200<sup>e</sup> que par rapport à ce point de départ qu'est la première parution du *SPUQ info bulletin* en 1978. Ce numéro 200 est plutôt le 250<sup>e</sup> de nos véhicules d'information successifs, si nous tenons compte des 21 numéros du *Bulletin d'information SPUQ* parus en 1971 et 1972, et des 29 numéros du tabloïd *spuq-information* parus de 1972 à 1984. Raison de plus pour souligner cette parution. Ne sont évidemment pas comptés dans ces 250 numéros les bulletins d'information quotidiens distribués pendant les grèves de 1971 (deux semaines et demie) et de 1976-1977 (quatre mois).

## Une réalisation collective

Inutile de dire que des dizaines et des dizaines de collègues ont contribué à cette réalisation collective. Si certains articles, signés, identifient leurs auteurs, de nombreux autres sont anonymes ou portent implicitement ou explicitement la signature du Comité ou du Conseil exécutif. En tout état de cause, la production du bulletin pendant toutes ces années a été réalisée sous la responsabilité collective des membres élus de la direction de notre syndicat. C'est avec plaisir que nous rendons hommage à ces collègues qui ont consacré temps et énergie au SPUQ et à ses véhicules d'information successifs depuis sa création, en reproduisant (en pages 50 et 51) la liste des Conseils exécutifs du SPUQ de 1970 à 1996, publiée dans le numéro spécial du 25<sup>e</sup> anniversaire (numéro 175, mars 1996), en la complétant pour les années 1996-1999.

## Des enjeux qui ne cessent de nous passionner

Défense de la qualité de l'université, de la démocratie et de la collégialité, de l'autonomie universitaire et de la liberté académique, réclamation d'un nombre adéquat de professeurs réguliers, lutte contre la précarité et le recours au *cheap labour*, lutte pour la reconnaissance de l'autonomie départementale, contre l'augmentation de la tâche professorale et contre la compartimentation du corps professoral en enseignants d'une part et chercheurs d'autre part, exigence de l'accès à l'égalité, tous ces thèmes et bien d'autres pour lesquels nous continuons aujourd'hui à nous passionner reviennent avec ténacité au fil des ans dans les pages de notre bulletin de liaison et d'information, témoin de notre histoire. On le constatera à la lecture de ce numéro rétrospectif que le Comité exécutif vous offre aujourd'hui avec grand plaisir.

## De sincères remerciements

Nous adressons nos remerciements au Service des archives et au Service de la reprographie de l'UQAM qui ont apporté une aide précieuse à la production de ce numéro réalisé par le secrétariat du SPUQ. Nous remercions aussi chaleureusement le personnel de notre secrétariat, et principalement Michel Leclerc, de qui relève la production technique de notre bulletin depuis 1987, une production dont nos lecteurs et lectrices ont pu apprécier, numéro après numéro, la grande qualité.

Un sommaire du contenu du numéro est présenté à la page 52.

Bonne lecture!

Louis Gill, 1<sup>er</sup> vice-président  
et coordonnateur de la production du *SPUQ-Info*

# BULLETIN D'INFORMATION

S.P.U.Q. (C.S.N.)

NO 1

Le 4 février 1971.

---

1 - NOUS SOMMES ACCREDITES DEPUIS LE 25 JANVIER 1971

Le 27 janvier 1971, nous recevions notre certificat d'accréditation ainsi que le rapport de la décision du Commissaire-enquêteur sur les différentes objections apportées par l'U.Q.A.M. lors de l'audition de notre requête.

Lors de l'audition du 10 décembre, l'U.Q.A.M. s'était objectée:

- 1o au nom que s'était donné le syndicat;
- 2o à la description de notre unité de négociation;
- 3o à l'inclusion des directeurs de département et des vice-doyens dans l'unité de négociation;
- 4o à l'inclusion des responsables de la recherche.

Le Commissaire-enquêteur a rejeté chacune des objections de la partie patronale pour donner raison au S.P.U.Q.

En ce qui concerne plus précisément les directeurs de département, le Commissaire-enquêteur affirme: "L'université du Québec, institution nouvelle, veut faire assumer la responsabilité départementale par le groupe des professeurs d'un département de façon telle que toutes les décisions soient collégiales. Les responsabilités qui traditionnellement étaient assumées par le directeur du département le sont, dans le nouveau contexte, par le département lui-même."

"Les responsabilités du département sont assumées par l'assemblée départementale composée de l'ensemble des membres du corps professoral d'un département. Cette assemblée élit un comité exécutif formé d'un directeur et de quatre (4) membres choisis parmi le corps professoral. Il ressort clairement de cette structure que le rôle du directeur de département s'exerce en fonction du département plutôt qu'en fonction de l'université."

"D'ailleurs, les témoignages entendus au cours de la séance d'enquête de la part de chefs des départements concernés, démontrent que le directeur d'un département est le porte-parole des professeurs de son département, qu'il n'a aucune relation d'autorité entre lui et le personnel, qu'il agit plus comme un animateur et un porte-parole dans les relations entre les autorités universitaires et le département. Il n'exerce aucune autorité disciplinaire et ne peut donner d'ordres si ce n'est en exécution d'une décision prise par le département."

# BULLETIN D'INFORMATION

SPUQ NO 7 Le 12 mai 1971.

## 1 - ELECTION DU SECRETAIRE

Le Conseil syndical s'est réuni mardi le 11 mai, et conformément à la Constitution, a procédé à l'élection de son secrétaire, Claude CORBO, dont la lettre d'acceptation est reproduite ci-après. Claude CORBO a été élu à l'unanimité.

L'Exécutif, maintenant complet, est rehaussé par la présence de Claude CORBO, dont la qualité de secrétaire et le dévouement à la cause syndicale sont connus de tous.

### LETTRE DE CLAUDE CORBO AUX PROFESSEURS

Montréal, le 12 mai 1971.

Cher(e) collègue,

Lors de sa réunion du 11 mai, le Conseil syndical m'a invité à devenir secrétaire du S.P.U.Q. J'ai accepté.

Trois (3) raisons expliquent mon geste. Premièrement, le S.P.U.Q. défend certains principes auxquels j'ai toujours cru: une conception démocratique de l'Université, l'autonomie des Assemblées départementales, la sécurité d'emploi et des conditions adéquates de travail pour les professeurs.

Deuxièmement, l'Administration de l'Université du Québec aussi bien que celle de l'U.Q.A.M. témoignent d'un mépris croissant et solidement enraciné pour ces principes et une bataille s'annonce, dont dépend l'avenir de notre université.

Troisièmement, je veux faire ma part, contribuer à la défense des intérêts des professeurs, et par là, à la création d'une université authentiquement nouvelle.

Je remercie le Conseil syndical de la confiance qu'il m'a témoignée. Notre condition, en tant que professeurs à l'U.Q.A.M., dépend de la vigueur et de la détermination avec laquelle nous la définirons et la défendrons. Cette entreprise exige la participation et l'engagement de tous ceux qu'elle concerne.

Claude CORBO

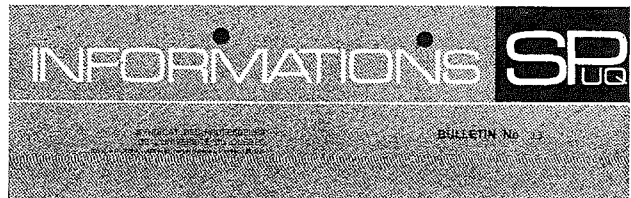


## I. Bref rapport des négociations.

Par suite de notre Assemblée Générale tenue mardi, le 21 septembre 1971, à la salle du GEsu, le Comité de Négociation a pris contact avec le conciliateur, M. Yvan Blain.

L'Assemblée Générale ayant rejeté les dernières offres patronales et ayant voté à 95% un vote d'avis de grève, la partie patronale a jugé bon de reprendre les négociations.

Ces négociations ont repris dimanche, le 26 septembre, dans l'avant midi, de 10 heures à 12 heures. Une seconde séance de négociation est prévue pour mardi, le 28 septembre, à 14.30 hres.



Mercredi, le 6 octobre 1971.

## 1- Rapport de négociation

### Refus de la partie patronale de jouer honnêtement la conciliation.

Le bulletin d'information d'hier, mardi le 5 octobre, exposait le nouveau mode de conciliation proposé par le conciliateur pour attaquer les clauses fondamentales: Reconnaissance syndicale, Permanence, Sécurité d'emploi, Tâches, Autonomie des départements et Salaires. Selon cette procédure, les deux parties s'engageaient à remettre au conciliateur, en toute confidentialité, leurs compromis possibles sur ces clauses fondamentales, avant minuit lundi le 4 octobre, afin de lui permettre de manoeuvrer à partir de cette information pour en arriver à une entente éventuelle.

Une fois de plus, le Comité de Négociation du syndicat a joué franc jeu et a remis ses compromis au conciliateur en respectant l'échéance.

Une fois de plus, l'Administration a démontré sa mauvaise foi en ne respectant pas ses engagements. Alors que ces compromis auraient dû être révélés au conciliateur lundi soir, ce dernier ne les avait toujours pas en mains mardi soir, et l'Administration a fait savoir au Comité de Négociation, par l'entremise du conciliateur, que ce ne serait pas fait avant mercredi 5.00 hres p.m. et qu'une rencontre pourrait être envisagée pour mercredi soir. Cela veut dire qu'après cinq journées de travail dont les journées de vendredi, samedi et dimanche (journées de suspension des négociations par l'Administration dans le but spécifique de travailler sur les clauses fondamentales - voir à ce sujet le Bulletin de lundi), l'Administration n'était toujours pas en mesure de commencer à négocier.

## 2- Conseil Syndical

Le Conseil Syndical s'est réuni mardi soir jusqu'à minuit après la rencontre du Comité de Négociation avec le conciliateur. Le Conseil Syndical a longuement discuté de la situation, et a exprimé sa déception devant l'échec manifeste des derniers jours de négociation. Une proposition a été votée à l'effet que les délégués syndicaux informent chaque professeur de l'état des négociations et lui rappelle la nécessité d'être présent à l'Assemblée Générale de vendredi le 8 octobre.

Le Conseil Syndical a de plus exprimé sa déception non moins manifeste en apprenant qu'à aucun moment la partie patronale n'a accepté de rencontrer "de visu" notre Comité de Négociation.

## 3- Assemblée d'Information Tripartite

Hier, mardi, le 5 octobre, se tenait au Pavillon Read une importante assemblée d'information regroupant les étudiants, les professeurs et les employés de soutien de ce pavillon.

L'Assemblée était nombreuse et tous se sont montrés vivement intéressés par les points de vue qui y furent exprimés par les représentants des divers groupes présents.

Le S.E.U.Q.A.M. nous a réitéré son appui en disant qu'ils étaient prêts à passer à l'action dès le moment où le S.P.U.Q. commencera à poser un geste concret.

Les étudiants ont reconnu que le problème majeur auquel ils sont confrontés était leur manque total d'organisation. Ils ne veulent pas que leur appui soit le fait d'une faible minorité et n'acceptent pas non plus que cet appui soit aveugle et sans conditions. Pour donner au S.P.U.Q. un appui réel, les étudiants doivent s'organiser et déjà, au moment de cette assemblée d'information, des gestes concrets ont été posés par les étudiants pour amorcer cette organisation.

Une seconde Assemblée Tripartite d'Information se tient aujourd'hui, mercredi, 8 octobre, au Pavillon Louis-Jolliet regroupant les mêmes personnes, mais cette fois des trois pavillons du centre-ville, Louis-Jolliet, Emile-Girard et Ste-Marie.

Montréal, le 13 septembre 1971

Vol. 1 No. 1

## L'OBJECTIF de la négociation: défendre la qualité de l'université

Par delà les mots, les choses deviennent de plus en plus claires: l'Université du Québec, le "bébé" du Ministère de l'Éducation, constitue entre les mains de celui-ci un instrument en vue de mieux intégrer les universités québécoises à la société capitaliste. Dans ce contexte, le syndicalisme devient, pour les professeurs, un moyen d'action collectif dans leur bataille pour la défense de la qualité de l'Université.

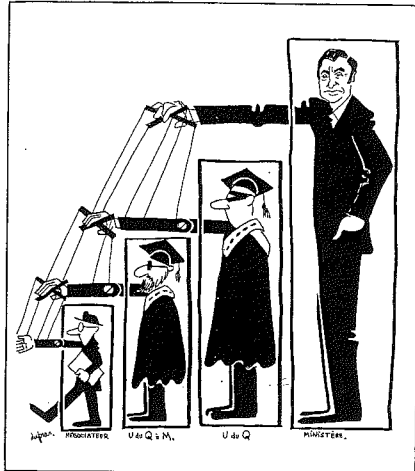
La nouvelle université s'ouvrirait largement à la participation des professeurs et les étudiants aux diverses instances du pouvoir.  
En résumé, la nouvelle université serait populaire, critique et participative. Pour les professeurs, un tel projet ne pouvait que les emballer en annonçant leur sens critique.

### 2- ... au réalisme

Cependant, la réalité allait s'avérer différente de ce que démontre la pratique quotidienne du métier d'enseignant et de chercheur au sein de l'institution. Ses motifs de désenchantement furent nombreux. Les projets avant-gardistes se heurtèrent souvent aux contraintes administratives et budgétaires omniprésentes. Le sens réel de la participation se précisa rapidement: partager des tâches administratives routinières et sclérosantes alors que les décisions importantes étaient prises ailleurs. Enfin, la mise à pied brutale, par une procédure dérivée de plusieurs de leurs collègues, ramena du ciel sur la terre les professeurs de l'UQAM à la fin de cette première année académique au sein de l'institution.

Pour comprendre la course de ces motifs, il importe de bien saisir l'évolution que connaît le monde universitaire au sein des sociétés capitalistes avancées de l'Occident.

En plus de contribuer à véhiculer et à élaborer l'idéologie dominante, les universités ont un rôle important dans la formation de la main d'œuvre et de la formation de la main d'œuvre hautement qualifiée dans un monde aux économies modernes. Ces économies occidentales ont en conséquence les yeux vers les autres pour la conquête du marché mondial (le plan économique de Nixon montre quelle priorité peut revêtir cette con-



current). Il est d'une importance vitale pour chacune d'entre elles d'accroître la productivité des sommes consacrées à la formation de la main d'œuvre et à la recherche. L'évolution dans le domaine de la recherche est à ce point de vue particulièrement significative, le 1/6 des sommes octroyées à la recherche fondamentale par rapport à la recherche appliquée croît continuellement; la proportion de la recherche effectuée dans les universités par rapport à celle qui est effectuée dans les entreprises a tendance à diminuer; fondamentalement, on cherche à tout prix à éviter les débouchements et à privilégier les secteurs les plus susceptibles d'application immédiate. Cette évolution implique finalement deux conséquences les produits fabriqués (main d'œuvre et recherche dans les grands usines que deviennent les universités doivent être immédiatement rentables pour la société capitaliste dans laquelle nous vivons et les coûts de leur production doivent être abaissés.

Présentant la conséquence de cette évolution (intervention de plus en plus pressée du gouvernement, dorénavant principal bailleur de fonds des universités), les universités traditionnelles ont réagi en créant le CREPUQ (Comité des recteurs et principaux des universités du Québec), instrument par lequel elles cherchaient à se planifier elles-mêmes. Instaurant de cette solution, le Ministère répliqua d'une part en créant le Conseil des Universités et d'autre part en plaçant plusieurs des fonctionnaires du Ministère de l'Éducation dans la haute administration de l'Université du Québec auquel on a accordé certaines faveurs (budget d'urgence, prise en charge de l'INRS etc.). Par ces mesures, les universités étaient indirectement invitées à entrer dans le rang sous peine d'être pénalisées.

L'ensemble de cette évolution présente des facettes positives d'autres négatives. Dans la mesure où cette opération diminue les débouchements coûteux dans les programmes de recherche et d'enseignement et aboutit à une plus grande efficacité administrative dans les universités, elle est positive. Cependant, dans la mesure où, pour fin d'économie, on tente de faire de certaines catégories de professeurs des machines à enseigner, ce qui réduit les possibilités de perfectionnement pour en diminuer le coût, de faire payer la sécurité d'emploi à même l'imposée salariale des professeurs et enfin de remettre en question certains types de programmes d'enseignement ou de recherche qui ne sont pas "rentables" ou qui sont idéologiquement suspects, alors les professeurs doivent collectivement résister; le meilleur instrument pour ce faire est leur syndicat; les batailles syndicales, dans cette perspective, deviennent des batailles pour la sauvegarde de la qualité de l'enseignement et de la recherche de l'université.

conséquent, pour toutes ces clauses, tenir compte du budget de notre employeur légal, l'UQAM. Ce budget est celui que lui alloue l'Assemblée des Gouverneurs, en partageant le somme reçue du Ministère de l'Éducation entre les diverses Constitutions. De plus, son utilisation est régie par des normes très précises qui émanent du Ministère de l'Éducation. Elles interviennent, entre autres, les transferts d'un poste du budget à un autre.

Le syndicat devait par conséquent procéder à des choix stratégiques: soit qu'il cherche à négocier des clauses qui débordent les cadres du budget, soit qu'il négocie à l'intérieur de ces cadres. C'est cette deuxième perspective qu'il a adoptée, même si elle limite singulièrement certaines de nos demandes. Celle-ci doit se réduire en bien des domaines à une réponse sur chacune des clauses qui précède l'Université. Par conséquent, au cours de la négociation, la partie syndicale, sur toutes les clauses, a toujours été réceptive vis-à-vis toute contreproposition raisonnable émanant de la partie patronale.

### 5- La négociation

Aussitôt qu'il eut obtenu son certificat d'accréditation, le SPUQ débuta la négociation avec l'UQAM. Sa première rencontre eut lieu le 2 janvier 1971. En déposant son projet, le SPUQ demanda à l'UQAM une réponse globale, c'est-à-dire une réponse sur chacune des clauses de son projet.

Pour porter au plus urgent, une lettre d'entente fut signée le 22 février 1971, par laquelle on constituait un comité de révision pour l'étude des cas de non renouvellement de contrat à la fin de l'année. Il y eut 4 cas de non renouvellement. Dans l'un des cas, il y eut règlement entre l'université et l'individu concerné, celui-ci n'ayant fait appel ni au syndicat ni au comité de révision. Dans les trois autres cas, les individus firent appel, à l'aide du syndicat, au comité. Dans l'un des cas, la décision de non renouvellement fut maintenue. Dans les deux autres cas la décision fut rejetée.

L'UQAM, qui avait promis au SPUQ une réponse à son projet dans les 15 jours qui suivirent la date du dépôt, présenta au début de mars une offre de signer le projet de l'APUQ... Devant le refus du SPUQ, elle nous présenta finalement son contre-projet le 31 mars. Ce celui-ci, en bien des points, était en accord avec les contenus du projet APUQ. L'Assemblée générale du 1er avril, les professeurs rejettent ce projet et autorisent l'exécutif à déposer en temps opportun, une demande en conciliation. La demande de conciliation a été déposée le 12 juin et se termine officiellement le 12 septembre.

La première véritable rencontre de négociation a eu lieu le 8 avril. Nous avons alors négocié les règles du jeu à la table de négociation et signé une entente à ce sujet.

Les journées de négociation en avril (les 8, 15, 16, 23, 27) et en mai (les 5, 7, 11, 13, 20, 28) consistèrent en un premier tour de notre projet de négociation et permirent l'entente sur des clauses mineures.

En juin, nous commençâmes le deuxième tour de négociation en discutant des problèmes de fond. Une première négociation de patois se passa à la table de négociation patronale. M. Cardinal démissionna de son poste à l'administration et nous vîmes apparaître à la table de négociation deux nouveaux venus, MM. Barsony et Pelletier. Le 11 juin, ces deux Messieurs nous présentèrent leur projet sur les tâches qui consistaient à augmenter le pouvoir d'achat, le fondement de l'Assemblée départementale en lui attribuant un budget d'enseignement qu'elle administrerait elle-même.

Le conseil syndical se réunit alors pour, d'une part, demander à la partie patronale de mettre par écrit sa proposition et, d'autre part, prendre position contre le Règlement 19 dont le conseil syndical venait d'approuver l'existence.

La partie patronale dépose sa proposition sur les tâches le 7 juillet et la modifie le 9 août. Mais cette proposition ne contient plus les "basos principes" d'autonomie budgétaire qu'avait avancés l'UQAM. Elle contient, cependant, une clause qui augmente les heures d'enseignement du professeur...

Après avoir accepté, d'un commun accord, de reprendre la négociation en juillet, nous recommençons la négociation en août (les 11, 13, 18 et 20), avec l'opposition du conciliateur vers la fin d'août (25 et 27 août, 3, 7, 10 septembre). Jusqu'à ce jour, nous ne nous sommes entendus sur aucun des points majeurs de notre négociation.

### 6- Notre objectif

Le SPUQ lutte pour obtenir une bonne convention collective qui protégerait, à l'UQAM, la qualité de l'enseignement. Le comité de négociation, tel que nous l'imaginons, ne peut atteindre cet objectif. Il a besoin de l'appui des professeurs. Si les professeurs ont preuve de solidarité, si par leurs actes ils démontrent à l'administration qu'ils exigent d'obtenir une convention collective qui protège la qualité d'enseignement, alors, et seulement alors, la négociation pourra débloquer et aboutir à un résultat heureux pour les professeurs. Car la négociation est fondamentalement un rapport de forces; car le comité de négociation du syndicat a la force que les professeurs mettent derrière lui.

Le problème actuel de la négociation revient donc à créer un rapport de forces favorable au comité de négociation syndical. Et ce rapport de forces favorable, ce n'est pas le comité de négociation qui va le créer, mais les professeurs syndiqués eux-mêmes.

### 1- De l'euphorie...

Pourtant, à l'origine, le projet était emballant. Il s'agissait de créer de toutes pièces une université nouvelle, un instrument au service de la "collectivité" québécoise. Sa conjoncture était favorable puisque le besoin était l'accroissement des effectifs universitaires faisant admettre les cadres des universités existantes. On allait donc construire et en profiterait peut-être.

Dans les anciennes universités, le savoir était cloisonné en facultés et départements étanches; dans la nouvelle université, la double structure, modules et départements, favorisait la formation interdisciplinaire. Dans les anciennes universités (surtout francophones), la rigidité des modalités d'inscription réservait la formation à une jeune "élite" qui pouvait, finalement, "universitairiser" à plein temps; à l'école du milieu, ajustée sur ses besoins, la nouvelle université organisait ses programmes réguliers pour en faire des instruments d'éducation permanente. Le besoin le plus criant du Québec en matière de formation supérieure était la formation des maîtres; la nouvelle université en ferait sa priorité. La participation, tant des professeurs que des étudiants, ne s'accroît dans les anciennes universités qu'au compte-goutte et après de dures batailles.

## Première victoire

Le tribunal du Travail a rejeté la prétention de l'administration qui affirmait que les vice-doyens, les directeurs de département et les directeurs de centre de recherche "représentent l'employeur dans ses relations avec ses salariés". Le tribunal du Travail confirme les positions du SPUQ qui affirmait que ces personnes représentent les professeurs auprès de l'administration et n'exercent vis-à-vis ceux-ci, aucune fonction d'autorité.

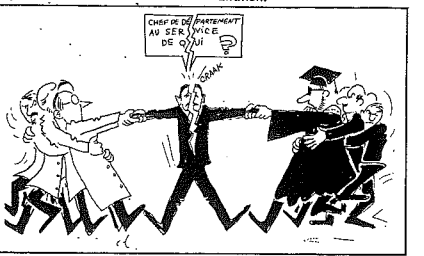
Au sujet du directeur de département, le tribunal du Travail affirme: "De l'ensemble de la preuve, il résulte que le directeur de département ne dirige et n'administre qu'en exécution des décisions de l'Assemblée départementale, qu'il agit comme animateur des membres de cette "cellule unitaire-disciplinaire" et comme porte-parole et représentant de ce groupe de professeurs auprès des autorités supérieures." (jugement rendu par le tribunal du Travail le 1er septembre 1971).

Au sujet des vice-doyens, le Tribunal du Travail affirme: "Il n'existe aucune relation de supérieurs à subalternes entre eux et les professeurs. Toutes leurs activités relativement au budget, distribution des tâches, coordination des programmes, animation pédagogique, recommandation d'engagement sont exercées non pas individuellement ou en vertu d'une délégation personnelle de pouvoirs, mais collectivement et en exécution des politiques établies par le module ou la famille qu'ils président ou encore, suivant le cas, en exécution de règlements établis par des organismes supérieurs." (idem)

(...) Les vice-doyens (...) ne sont les "patrons" de personnel; ils participent essentiellement à un travail d'équipe."

Au sujet du directeur de centre de recherche, le tribunal du Travail confirme qu'il est un salarié comme les autres, jouant un rôle d'animation au sein de l'équipe de recherche avec laquelle il travaille.

Le tribunal du Travail confirme donc toutes les positions du SPUQ. Les directeurs de département, les directeurs de centre de recherche et les vice-doyens font donc toujours partie de notre unité d'accréditation.



## Assemblée générale

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Montréal, le 3 septembre 1971.

A tous les membres:  
La présente est pour vous convoquer à une assemblée générale qui aura lieu le mardi, 21 septembre 1971, à 10h.00 a.m., à la salle du GESU.

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport budgétaire.
- Rapport des négociations.
- Vote d'avis de grève (si nécessaire).

Syndicalement,  
L'EXECUTIF DU S.P.U.Q. (CSN)

## 55 non-renouvellements

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE MERCREDI

Le conseil d'administration de l'UQAM a décidé le 21 novembre dernier de ne pas renouveler le contrat de 55 professeurs.

Ces décisions font suite aux recommandations des assemblées départementales qui, comme on le sait, ont procédé à l'évaluation des professeurs au mois d'octobre dernier.

Sur quelque 400 professeurs, le conseil d'administration a donc pris des décisions: dans le cas de 109 d'entre eux, les autres se trouvant en cours de contrat.

Ces 109 décisions sont classées en 5 blocs:

- 1- 25 recommandations de permanence au 1er juin 1973.
- 2- 27 recommandations pour une dernière période de probation.
- 3- 35 non-renouvellements de contrat en vertu de la résolution 71-A-171 (le texte de cette résolution est présenté à l'enclos).
- 4- 20 autres non-renouvellements de contrat pour des raisons différentes de la résolution 71-A-171.
- 5- 2 autres recommandations de permanence.

On peut ainsi constater que parmi les 109 décisions du conseil d'admini-

stration 55 consistent à ne pas renouveler les contrats.

### Décisions départementales

Mais par ailleurs, si l'on compare l'ensemble des décisions du CA aux recommandations des assemblées départementales, on constate que dans 64 cas sur 109, ces décisions ne sont pas conformes aux vœux qu'avaient exprimés les départements à l'endroit des professeurs.

Cet aspect de la question est fondamental, car il force à s'interroger sur le chemin que prennent les recommandations départementales une fois transmises aux administrateurs.

Ou bien les assemblées départementales font le travail d'évaluation sérieusement et rigoureusement et alors comment le conseil d'administration

peut-il ignorer dans d'au- si nombreux cas les recommandations des assemblées?

Ou bien les assemblées départementales ne prennent pas l'évaluation au sérieux et alors les décisions du CA s'expliquent entre autres par le fait que les administrateurs ont choisi de faire eux-mêmes cette démonstration de sérieux et de rigueur.

Ou bien encore le travail d'évaluation est laissé pour la forme aux assemblées départementales et le conseil d'administration appuyé par la gestion académique et le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche procède lui-même à une "véritable" évaluation et prend ses décisions.

### Un exemple

Il semble bien que dans la présente affaire le conseil d'administration ait voulu faire un exemple d'évaluation signifiant par là aux professeurs le peu de sérieux et de rigueur qu'ils auraient mis à s'évaluer...

On peut penser aussi que pour une bonne part, l'évaluation départementale sérieuse ou pas, n'a pas pesé d'un grand poids dans les appréciations que les administrateurs se font du travail des professeurs.

Ces questions et bien d'autres doivent être posées et débattues si nous voulons comprendre la signification du geste des administrateurs.

### Une première...

55 non-renouvellements de contrat, ce n'est pas rien. Et même avec toutes les meilleures raisons "administratives" qu'il soient, on peut noter que c'est la première fois qu'une institution d'enseignement procède à des non-renouvellements de contrat en aussi grand nombre.

55 professeurs sont tou-

chés. En fait, l'exemple est suffisamment clair pour comprendre qu'à travers eux l'ensemble des professeurs est impliqué.

Si ensemble nous laissons passer ce premier coup, c'est la porte ouverte à d'autres mesures du genre qui frapperont d'autres

professeurs.

Pouvons-nous laisser sans défense ceux qui sont aujourd'hui visés injustement?

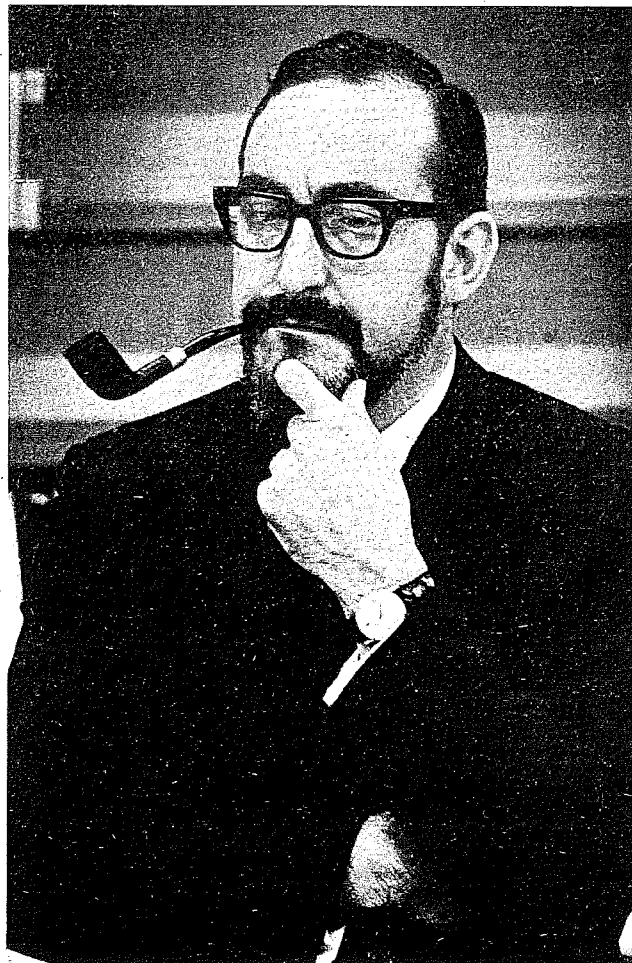


photo Michel GIROUX

LE RECTEUR LEO DORAIS partage l'avis de l'ex-doyen de la gestion académique, M. André Barsony. Celui-ci a déjà expliqué que l'université vise à engager de moins en moins de professeurs à plein temps - permanents - et de plus en plus de spécialistes venant de l'extérieur engagés et payés pour donner des cours à la leçon à l'UQAM.

### Classification et non-renouvellements

L'annonce des 55 non-renouvellements de contrat survient quelques jours avant que l'administration de l'UQAM présente une nouvelle offre d'augmentation salariale aux professeurs.

Cette offre doit être transmise aux négociateurs du SPUQ au cours d'une séance de conciliation qui se tient au ministère du Travail, mardi le 5 décembre.

Saisi de la question des non-renouvellements, le conseil syndical, lors de sa réunion du 30 novembre, a décidé de convoquer une assemblée générale au cours de laquelle l'exécutif du SPUQ présentera un double rapport: celui sur la négociation en cours à propos des traitements et de la classification et celui sur les décisions du conseil d'administration à la suite de l'évaluation des professeurs.

Ces deux questions revêtent une extrême importance. Il est essentiel que tous les membres du SPUQ soient présents lors de l'assemblée générale qui aura lieu, à 13.30 heures, mercredi après-midi, à l'auditorium du pavillon des Arts.



## Employés et professeurs solidaires des étudiants

Après les employés et les professeurs, c'est au tour des étudiants, cette année de dresser leurs lignes de piquetage devant les pavillons de l'université.

La grève a été déclenchée le vendredi 26 janvier et au moment de mettre sous presse, mardi le 30, elle se poursuivait.

### Deux revendications

Les étudiants formulent deux revendications principales: d'une part qu'aucun d'entre eux ne soit expulsé ou empêché de se réinscrire à l'université à cause de dettes précédemment accumulées; d'autre part que l'université retire l'échéance du 15 février qu'elle a seule fixée et qu'elle accepte de négocier avec les étudiants les modalités en vertu desquelles ils paieront leurs frais de scolarité.

Ce dernier aspect des revendica-

tions étudiantes est important. Qu'on les tourne dans le sens qu'on voudra, les décisions (concernant le paiement des frais de scolarité) que viennent de prendre le ministère de l'Éducation et les administrations universitaires sont lourdes de conséquences pour de très nombreux étudiants. Ceux-ci, avant qu'on leur lance les échéances par la tête, de manière provocatrice et unilatérale, demandent à être entendus et se disent prêts à négocier les modalités de paiement.

Or on connaît la réponse de l'UQAM à ce sujet: il est exclu qu'on revienne sur la date du 15 février et les modalités de paiement seront celles présentées par l'université sans qu'il soit jamais question de les négocier avec les étudiants.

Devant pareille position, les étudiants ont choisi de recourir à la

grève pour appuyer leur volonté d'en arriver à une entente négociée et non pas "imposée" et en cela ils ont reçu l'appui unanime de l'exécutif et du conseil syndical du SPUQ.

### La police!

Par ailleurs, le conseil syndical a manifesté sa protestation énergique contre l'intervention de l'escouade mobile de la police de Montréal dans les immeubles de l'université à l'appel du recteur Dorais.

Le conseil syndical juge inadmissible que pareille intervention ait donné lieu dans au moins un cas à l'expulsion d'un professeur et de ses étudiants pendant leur cours. De même il déclare ne pas accepter que les administrateurs de l'UQAM considèrent l'université comme leur propriété privée et en fassent expulser étudiants et professeurs comme s'ils étaient des "intrus".



# Les chargés de cours à l'UQAM

A la demande de l'Exécutif du SPUQ, Madeleine Gagnon et Robert Comeau ont récapitulé le dossier sur les chargés de cours à l'UQAM, amorcé au cours de l'année 1972-73. (1) Leur rapport, que nous présentons ici, a été adopté par le Conseil syndical du SPUQ, lors d'une réunion tenue le 25 octobre dernier.

## Les multiples catégories de professeurs

Nous nous sommes surtout attardés, pour répondre aux vœux exprimés par les professeurs, aux données quantitatives: l'an dernier, quelques départements ou modules avaient négligé de répondre au questionnaire sur le nombre d'enseignants et de chargés de cours à l'UQAM; nous avons recueilli, pour tous les départements et tous les modules, ces renseignements, et sommes donc en mesure de fournir maintenant des statistiques plus précises sur la question. Toutefois, pour mieux interpréter et apprécier ces résultats, quelques remarques préliminaires s'imposent.

1. Nous ne pouvions recueillir les renseignements sur le nombre de chargés de cours pour la session qui vient de débuter, ceux-ci étant engagés, dans la plupart des cas, à la dernière minute. De plus, certains départements ou modules nous ont fourni les renseignements pour la session d'automne 1972 et d'autres, pour la session d'hiver 1973. À partir de ces données, nous avons donc établi des moyennes et constitué en quelque sorte, une session-type pour l'année académique 1972-73. De là, une certaine approximation.

2. Dans la catégorie "professeurs réguliers actifs", nous avons exclu les professeurs réguliers en congé de perfectionnement et en congé sans solde; cette catégorie "dégagés" ou "dégrevés" de cours, leurs cours ayant été comptabilisés dans la somme totale des chargés de cours d'un département; enfin, la charge de cours de certains "professeurs réguliers actifs" peut être comptabilisée deux fois: dans leur département (pour leur charge normale) et dans un autre département s'ils y ont été engagés comme chargés de cours.

3. Dans la catégorie "chargés de cours", nous avons inclus tous les enseignants non réguliers qui étaient payés \$900 ou plus le cours, qu'ils s'appellent "animateurs", "régisseurs", "coordonnateurs", ou autres. (2)

4. Nous avons regroupé sous la catégorie "auxiliaires d'enseignement", tous les enseignants dont le salaire est inférieur à \$900.00 le cours. Cette catégorie comprend surtout les travailleurs que l'on nomme "moniteurs"; toutefois, certains "auxiliaires d'enseignement" remplissent les mêmes fonctions que les chargés de cours: seuls, leur statut et leur salaire sont inférieurs; enfin, il nous a été impossible de comptabiliser le nombre de charges de cours de ces "auxiliaires" puisqu'aucun renseignement ne nous a été fourni sur cette question, malgré des demandes répétées.

5. Dans la catégorie "conférenciers invités", nous avons inclus les "coopérants" (qui ne sont pas payés par l'UQAM) et certains fonctionnaires du gouvernement fédéral (3) (payés par le gouvernement fédéral selon une entente entre ce dernier et l'UQAM); malgré que ces professeurs ne soient pas à la charge de l'UQAM, il nous a semblé utile d'indiquer leur statut afin de pouvoir comptabiliser leurs charges de cours.

6. Enfin, nous signalons deux cas particuliers à l'UQAM: il s'agit de la Famille Lettres qui, pour ses modules fonctionnels, engage directement des animateurs, chargés de cours, coordonnateurs, techniciens, etc. (35 au total). Il y a aussi le cas de l'I.F.G. au département de Psychologie qui avait fait l'objet d'une étude de la part des étudiants durant l'année académique 1971-72 (le dossier se trouve au SPUQ).

7. Une dernière remarque s'impose: après un mois de recherches sur la situation des chargés de cours à l'UQAM, nous avons constaté que des professeurs hésitaient à fournir les données exactes sur quelques questions (particulièrement, le nombre de charges de cours supplémentaires données par les "professeurs réguliers actifs"). Ceci, et toutes les remarques qui précèdent,

nous incitent à croire que les statistiques concernant le nombre de chargés de cours ainsi que le nombre de charges de cours données en appoint sont plutôt conservatrices.

## Une situation qui pénalise les professeurs

Si nous tenons compte du fait que le nombre de chargés de cours et de conférenciers invités (322) est presque égal au nombre de "professeurs réguliers actifs" (380), nous pouvons dire, qu'en général, la répartition des tâches d'enseignement à l'UQAM pénalise non seulement ceux qui en sont les victimes directes, c'est-à-dire, les chargés de cours sous-payés, mais aussi les professeurs réguliers puisqu'ils ont à assumer, en plus du travail inhérent aux quatre composantes de leurs tâches, celui qui accompagne l'enseignement donné par les chargés de cours: travail administratif et d'encadrement pédagogique; les chargés de cours ne sont engagés que pour enseigner, et les professeurs doivent se débrouiller avec le reste.

## Une économie pour l'administration

Par ailleurs, l'administration retire tous les bénéfices de cette situation, en réalisant des économies substantielles sur la masse salariale. Si nous excluons du pourcentage des cours donnés en appoint, ceux que les conférenciers invités assurent, nous pouvons dire en effet que le 1/3 des cours donnés à l'UQAM, est payé \$900 l'unité (ceci comprend les cours donnés en supplément par les "professeurs réguliers actifs" et ceux donnés par les chargés de cours, c'est-à-dire quelques 320 charges sur 980). Or, 320 charges d'enseignement à \$900 nous donne un total de \$288,000. Puisque la tâche d'enseignement annuelle de "professeurs réguliers actifs" est de quatre cours et que le salaire moyen annuel est de \$13,000, les mêmes cours, assurés par ces derniers, coûteraient plus qu'un million de dollars à l'administration. Sur l'ensemble de la masse salariale, l'économie réalisée est du quart environ. La politique d'engagement des chargés de

cours comporte donc une triple conséquence directe: économie pour l'administration; salaires indécents pour quelque 40% du personnel enseignant de l'UQAM; travail supplémentaire d'encadrement et d'administration pour lequel les professeurs ne sont pas rémunérés. Remarquons que dans ces calculs, nous n'avons même pas tenu compte des quelques 226 auxiliaires d'enseignement.

## Une contradiction imposée aux départements

Nous constatons deux phénomènes sur lesquels nous aimerions attirer l'attention des professeurs: non seulement le nombre de chargés de cours et d'auxiliaires d'enseignement s'accroît, mais les professeurs eux-mêmes participent, dans les faits, depuis la fondation de l'UQAM, à cette augmentation. Pourquoi cela est-il? Les professeurs, nous avons pu le constater lors de notre enquête, tout en déplorant cette situation, y participent objectivement. Comment? Tout simplement parce qu'ils ne peuvent suffire à la tâche. Qui engage les chargés de cours? L'administration, assurément. Mais les démarches sont entreprises par les professeurs; le choix des candidats, l'attribution des charges, sont leur lot. Face aux exigences des programmes et de la recherche, ils ne pensent pas "ratio" et doivent s'ingénier à dénicher les ressources humaines nécessaires. Or, l'administration de l'UQAM a réglé, par une formule mathématique inflexible, le nombre d'enseignants réguliers cours. Les programmes ont beau se muer, se complexifier, s'améliorer, la formule ne bouge pas. C'est pourquoi, les professeurs peuvent s'opposer fermement à l'emploi du "cheap labor" non syndiqué mais, dans la pratique, dans leurs départements ou modules respectifs, ils ne se sont jamais objectés à ces engagements. Ils y voient même, ils n'ont pas le choix puisque d'une part, ils ont à assumer des objectifs et des programmes précis et que d'autre part, le calcul rationnel de l'administration pour l'attribution des postes réguliers d'enseignement ne tient pas compte des professeurs en congé sans solde et en congé de perfectionnement et des nombreux autres, dévoués aux tâches administratives. Pourquoi avons-nous à acquiescer cette note? L'administration a tout intérêt en tous cas, à ce que nous vivions cette contradiction. Plusieurs départements comptent dans leurs rangs autant de chargés de cours et d'auxiliaires d'enseignement que de professeurs réguliers. Quelques départements en ont même davantage. La réaction de certains professeurs hésitant à nous fournir des chiffres précis, ne nous surprend donc pas: plusieurs syndiqués

se sentent coupables d'une situation dont ils ne sont pourtant pas responsables, car, à l'étude du partage des tâches de ces départements, il apparaît évident que face aux exigences des programmes, aux congés sans solde, aux congés de perfectionnement, ainsi qu'aux nombreux dégrèvements pour tâches administratives, la solution consistait à engager de l'aide (notons qu'à l'UQAM, les dégrèvements pour fin de recherche sont rarissimes).

## Les solutions proposées

Nous soumettons en terminant, ces quelques réflexions: l'an dernier, deux rapports concernant les chargés de cours, avaient été soumis aux professeurs du SPUQ; le premier, optait pour la syndicalisation immédiate des chargés de cours et le second proposait de mener la bataille à un autre niveau en démontrant que si les professeurs, lors de la négociation de la prochaine convention, luttaient pour s'assurer le contrôle de la majorité des charges de cours (85%), la catégorie "chargés de cours" tendrait à disparaître. Optant pour des moyens différents, ces deux études poursuivaient toutefois un même but: diminuer, sinon supprimer les travailleurs enseignants sous-payés et non protégés par une convention collective.

Il nous semble donc très clair que si nous ne voulons pas que l'UQAM devienne une boîte de chargés de cours, nous devons lutter, dans la présente négociation, sur deux points précis: un pourcentage minimal de charges d'enseignement attribué aux enseignants réguliers et un meilleur ratio. Après cette bataille, pourquoi ne pas entreprendre une campagne de syndicalisation des chargés de cours? Ainsi, ils pourraient enfin revendiquer leurs propres conditions de travail.

## Une lutte qui s'annonce difficile

Il faut toutefois souligner que déjà, à plusieurs reprises au cours de la présente négociation, les représentants de l'administration ont opposé un refus catégorique à ces demandes du SPUQ. Ils ont même déclaré que les professeurs "devraient leur passer sur le corps" avant d'obtenir l'établissement d'un taux minimum de chargés d'enseignement. La lutte s'annonce donc très difficile, mais nous devons la mener jusqu'au bout si nous ne voulons plus servir de caution à un système qui conduit fatalement à l'arbitraire et à l'émiettement.

1) Voir aux archives du SPUQ, les rapports préparés successivement par Jean-Marc Ploite, René Morissette et Louis Gail.

2) Quoique la majorité des chargés de cours soit payée \$900.00 pour une charge d'enseignement, certains, qui assurent des charges de coordination, peuvent être payés jusqu'à \$7,000 ou \$8,000 la session.

3) Les fonctionnaires fédéraux du département de physique ont été exceptionnellement exclus.

## Répartition des tâches d'enseignement

Nombre total de profs. réguliers actifs	380
Nombre total de Conférenciers	37
Nombre total de Chargés de cours	285
Nombre total d'auxiliaires	226
% des P.R.A.	53.9%
% des Conférenciers + Chargés de c.	46.1%
% des charges des PRA incluant cours suppl.	59.8%
% des charges des Conférenciers + Ch. de c.	40.2%
% des charges remplies par PRA excluant cours supplémentaires	55 %
% des charges remplies par Chargés de cours + conférenciers + cours suppl. des PRA	45 %

## Une victoire collective

Le 12 septembre, soit plus de trois mois après le dépôt de notre projet syndical, l'assemblée générale du SPUQ décide de demander la conciliation au ministère du Travail afin d'accélérer les négociations. Jusqu'alors, l'administration n'avait daigné rencontrer notre Comité de négociation qu'à sept reprises. Ce geste collectif des professeurs syndiqués de l'UQAM contraint l'administration à rencontrer plus fréquemment notre Comité de négociation. Mais ces rencontres donnent peu de résultats concrets. Devant cet état de fait, le Conseil syndical du 18 octobre somme l'administration de produire dans les plus brefs délais l'ensemble de ses textes et plus particulièrement l'ARTICLE 25 qu'elle n'avait pas encore déposé; ce même Conseil manifeste clairement sa volonté de ne pas prolonger la période de conciliation. De plus, les délégués décident de mettre sur pied un comité d'appui à la négociation et s'assurent son responsable. De ce conseil origine la mobilisation collective des professeurs qui nous a permis d'arracher la convention collective maintenant en vigueur.

### La mobilisation

Il fallait d'abord informer les professeurs de l'état des négociations. Des rencontres entre l'Exécutif ou le Comité de négociation et les assemblées départementales se sont tenues dans tous les départements, sauf un. Des assemblées ont eu lieu dans tous les pavillons afin d'informer les professeurs, les étudiants et les employés de la situation prévalante. Enfin, un bulletin d'information, le journal du SPUQ ainsi que des tracts ont été distribués aux professeurs pour les tenir au courant de la négociation.

Parallèlement à ce travail, des rencontres préliminaires se faisaient entre des représentants du SPUQ et des représentants du COPE et du SEUQAM. On commençait aussi à informer l'opinion publique grâce à notre Comité d'information sous la responsabilité de Madeleine Gagnon.

Le 9 novembre se tenait notre assemblée générale. Il fallait d'abord vider la question de l'arbitrage ou de la grève. Différents textes avaient été engagés parmi les professeurs, débat sain dans la mesure où certains profes-

seurs préconisaient avec bonne foi l'arbitrage. L'assemblée générale bien informée de la question, rejeta l'arbitrage de façon décisive par une très forte majorité. L'arbitrage est sans doute un moyen d'éviter, à court terme, un conflit, mais il ne nous aurait pas permis d'atteindre notre objectif: une bonne convention collective. De plus l'assemblée générale rejeta à l'unanimité les offres patronales et 85% des membres de l'assemblée, au scrutin secret, décidèrent de se donner le moyen pour appuyer ce refus en votant l'avis de grève. Ce dernier vote marqua le tournant décisif de nos négociations.

### La semaine décisive

Il fallait maintenir la pression de ce vote sur l'administration et même l'augmenter: le Conseil syndical se réunit donc chaque soir, du lundi 12 au jeudi 15, il était informé par des membres de notre Comité de négociation du déroulement de la négociation et informait ceux-ci de la réaction des professeurs syndiqués à tel ou tel compromis possible. Le lendemain, les délégués transmettaient de vive voix cette information aux professeurs de leur département ou, du moins, leur remettaient le tract préparé par notre Comité d'information.

Des votes importants furent pris par le Conseil syndical. Le lundi 12, les délégués votèrent une résolution par laquelle ils refusaient toute offre finale et globale et sommaient l'administration de s'entendre avec notre Comité de négociation, si elle voulait éviter la grève. Le Conseil du jeudi 15 renouvela ce vote, en plus de demander à notre Comité de négociation de refuser la proposition patronale visant à suspendre, par lettre d'entente, la sentence arbitrale favorable aux salariés de Formation des Maîtres.

Parallèlement à ce travail d'appui à nos négociateurs, les huit comités nécessaires au bon fonctionnement d'une grève furent formés. Les responsables de ces comités dont certains avaient consacré des journées entières pour les mettre sur pied pensons entre autres à Madeleine Saint-Pierre, responsable du secrétaire-rien rendre compte de leur mandat devant les différents conseils syndicaux. Il fallait être prêt - et nous étions prêts - si nous devions

recourir à la grève. Paradoxalement, ce travail préparatoire nous a permis de faire l'économie d'une grève, dans la mesure où il démontrait à l'administration notre détermination d'y recourir, si elle ne s'entendait pas avec notre Comité de négociation.

Durant toute cette semaine, notre Comité d'information a intensifié ses démarches auprès de la presse écrite et parlée. Comme lors de notre premier conflit, nous avons complètement dominé l'administration sur ce point. Habituellement, dans les conflits syndicaux, c'est la partie patronale qui informe les journalistes de la situation, la partie syndicale n'ayant pas le personnel nécessaire pour contrer la propagande. Ce n'était pas notre cas. Ce travail est essentiel dans la mesure où il détermine en dernière instance si l'opinion publique penchera du côté du syndical ou du côté patronal lors d'un conflit. Nous jouâmes aussi gagnant sur ce point.

Enfin, il ne faut pas oublier le vote d'appui de l'assemblée générale du SEUQAM en notre faveur et, surtout, celui de l'assemblée générale du COPE, qui se promettait de nous soutenir concrètement sur les lignes de piquetage dans l'éventualité d'un conflit.

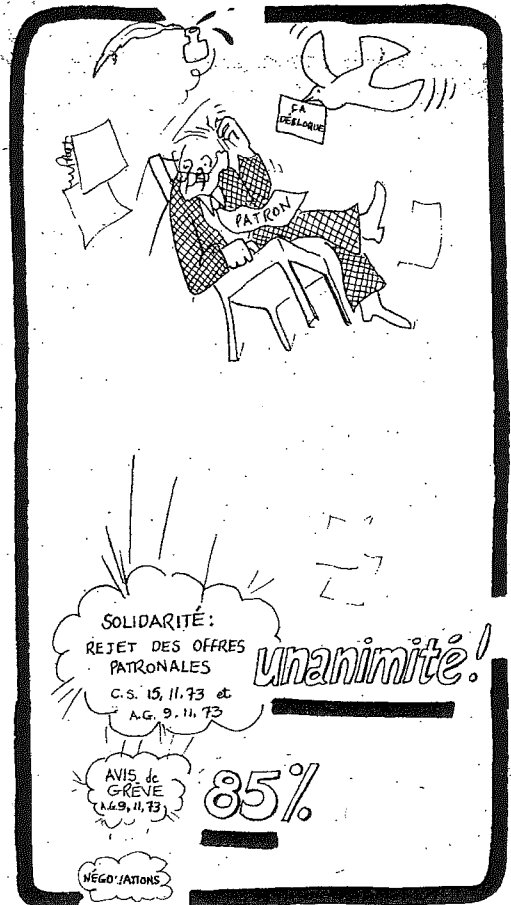
### Une victoire collective

C'est cet appui collectif, animé par des dizaines de syndiqués, qui a permis à notre Comité de négociation d'en arriver à une entente avec l'administration, entente qui a été ratifiée par le Conseil syndical et l'assemblée générale. Pour les syndiqués, cette entente signifiait une victoire: nous avons protégé, pour l'essentiel, ce qui avait été gagné il y a deux ans; de plus, nous avons amélioré notre convention sur des points secondaires tout en attachant à l'administration cette revendication prioritaire sur laquelle nous avons échoué pendant deux ans, soit, une classification juste et équitable dans l'échelle salariale: 1 an = 1 an pour tous. Nous n'avons évidemment pas tout gagné. Il faudra lutter lors de notre prochaine négociation, notamment pour réaliser la représentation syndicale à la Commission des études et au Conseil d'administration, objectif prioritaire depuis la fondation du syndicat.

Le Comité d'appui à la négociation a réussi en trois semaines ce qui avait pris plus de deux mois lors de notre première négociation: informer et mobiliser les professeurs. L'expérience acquise alors nous a été précieuse. Nous pouvons parler d'un renforcement du syndicat à bien d'autres niveaux: non seulement il nous était plus facile cette année d'entrer en communication avec les professeurs, par le Conseil syndical ou par la rencontre directe avec les assemblées départementales, mais de plus, les professeurs connaissent leur convention collective et y tiennent. On pourrait multiplier les exemples, mais un fait est évident: le syndicat est consolidé.

Il ne faut pas pour cela nous endormir sur nos lauriers.

Dans les trois prochaines années, il va falloir faire respecter notre convention collective et nous battre pour empêcher l'administration d'empiéter sur nos droits acquis. Il va falloir améliorer le fonctionnement de notre syndicat à tous les niveaux: contrôle sur nos représentants au Conseil d'administration et à la Commission des études, participation de tous les pavillons à l'exécutif, participation de TOUS les départements au conseil syndical, présence aux assemblées générales, etc. Il va falloir aussi préparer notre prochaine négociation, précisément en améliorant notre fonctionnement syndical. De l'implication des différents syndiqués dépendra notre réussite dans la poursuite et vers la réalisation de nos objectifs.



## Contre les ingérences

Le SPUQ va prendre les 7 et 8 mars prochains, avec les professeurs d'université déjà syndiqués ou en voie de syndicalisation, une initiative susceptible de renforcer leur mouvement. Il organise, pour ces deux dates, un colloque sur la régence des libertés académiques et de l'autonomie universitaire. L'occasion sera alors offerte aux professeurs de toutes les universités québécoises de définir des formes de lutte contre les ingérences anti-démocratiques dans l'enseignement et la recherche.

Le Conseil syndical, on se le rappelle, avait donné mandat à l'exécutif, en décembre dernier, d'organiser un colloque pour donner suite aux multiples démarches et représentations syndicales auprès de l'administration de l'UQAM. Le mandat précisait que les débats, à tenir le plus tôt possible au début de l'année 74, seraient centrés sur les deux dossiers "chauds" de Sciences Juridiques et de Technologie supérieure. Deux dossiers qui ont été en fait les mains de l'administration, mais où, dans ces matières, les droits collectifs des professeurs étaient corsetés et brimés.

### Sciences juridiques

Dans le cas de Sciences Juridiques, les épouvantails agités par le Barreau et le ministère de l'Éducation sur la tête des salariés immédiatement concernés, les blâmes et les menaces dont ils avaient fait ensuite l'objet, la création d'un "comité d'implantation", illégal, puis le refus de tout engagement formel à l'ouverture des programmes pour l'automne 74, démarquaient la violence de la participation uquesque. Dans le monde du Père Ubu, participation est répression. L'administration violait la convention collective. Elle inversait les orientations des programmes qu'elle avait elle-même approuvés. Elle refusait les sommes nécessaires à la constitution d'un fonds de bibliothèque. Elle mettait au point le garrat administratif qu'elle pourrait ensuite appliquer à bien d'autres départements. Ni le harcèlement des salariés de Sciences Juridiques, ni les délégués de l'Exécutif et de l'ensemble du Conseil syndical n'y faisaient rien. L'administration ne reculait que devant les mignons du gouvernement que sont souvent les matras du Barreau (elle vient à la dernière minute, de s'engager dans un processus d'ouverture du programme. L'époussetage requis par le départ de Dorais, les mécontentements divers, mais aussi sans doute l'annonce et les préparatifs du colloque ont amené l'UQAM à faire ce geste, dont l'amplitude est encore incertaine).

### Technologie supérieure

Dans le même temps éclatait le scandale de Technologie supérieure. Sous le prétexte d'une collaboration nécessaire de l'"industrie" au niveau de l'apprentissage des techniques productives, l'UQAM donnait au grand patronat un droit de regard sur les programmes, et mé-

me sur les structures administratives d'enseignement. Ces messieurs de la Dupont de Nemours, de Microsystems, etc., saisissaient la balle pour affirmer pleinement leur pouvoir... et se retourner contre les professeurs de l'UQAM qui avaient désiré appuyer le programme sur une structure modulaire. Pressions, lettres impératives de ces messieurs. Empressement à recevoir ces consignés au ministère de l'Éducation. Volte-face de l'Université du Québec qui avait d'abord approuvé le programme. Reculade de l'administration de l'UQAM, qui en est aujourd'hui, à quémander quatre sièges au

en tout cas l'intention arrêtée dans certains milieux institutionnels d'empêcher la formation de matras spécialisés, c'est-à-dire, en fait, de réprimer l'éducation sexuelle à l'école.

À Chicoutimi, les pressions combinées de quelques administrations universitaires et, la politique budgétaire de l'inévitable ministère de l'Éducation réussissent à enrayer le développement des programmes de génie. Les fonds sont amenuisés, l'ouverture de nouveaux laboratoires est suspendue, des professeurs sont congédiés. Dans le même temps, les grandes industries de la région de Chicoutimi sont

gérance tendent à "normaliser" les professeurs de toutes disciplines.

Car s'il y a les ingérences politiques, il y a aussi les ingérences budgétaires, minutieusement comptabilisées et parfaitement légales. Par exemple, la coupure récente de \$14 millions à même les budgets de fonctionnement des universités ne peut qu'entraîner un redoublement de la surenchère auprès de la "clientèle" étudiante, et une déqualification de l'enseignement qui devient "rentable", nous dit-on, lorsqu'il est pratiqué sur le modèle du dispatching.

### Les ingérences internes

Il y a les ingérences ouvertes, externes. Il y a aussi les ingérences cachées, internes. Où ce sont les administrations universitaires qui, au gouste-à-goutte, définissent la méthode sûre de fausser le rapport entre l'enseignement et la recherche. On lira dans ce numéro le compte-rendu d'un cas où un centre de recherche, légalement institué par l'administration de l'UQAM, bénéficiant de son appui actif, mais apparemment peu protégé dans son propre domaine, est parvenu à occuper un terrain, celui des programmes de matris, où doit s'exercer sans partage les prérogatives du département. Il s'agit, en l'espèce, d'un retour à une orientation conservatrice, qui vise, sans bénéfice pour la recherche et au détriment de l'enseignement, à évincer une catégorie de professeurs des champs le plus proches du travail scientifique.

En somme, une santé et même politique dominante se dessine dans les établissements d'enseignement: après les cégèpes, les universités sont maintenant invitées à s'y soumettre. Nos administrateurs appellent cela: "s'ouvrir sur le milieu". Il s'agit évidemment du leur.

Une santé et même politique. Les agents en sont divers, parfois rivaux. Mais par truchement intéressé et querelleur, elle exprime une cohérence répressive.

Trois tendances complémentaires sont à l'oeuvre: déqualification de l'enseignement; privatisation de la recherche (appropriation et gestion privées des fonds, des méthodes et des résultats); surtout, refus de toute forme de démocratisation des universités, mobilisation des recours anciens et nouveaux à l'élite autoritaire des milieux dirigeants.

Les professeurs interrogés aujourd'hui l'exigence de la démocratisation. Leurs expériences - et leurs échecs - vont leur apprendre qu'elle devra, souvent malgré eux, s'ouvrir sur un autre milieu: celui du "monde ordinaire".

La syndicalisation peut être un moyen de l'envisager. Elle ne l'est pas toujours. Elle le sera plus assurément si elle se fortifie d'une lutte organisée contre les ingérences du gouvernement; du grand patronat, des grands-ordres et congénérats professionnels, des intérêts et confessions ajustés à la répression intellectuelle.

Le colloque des 7 et 8 mars sera l'occasion de proposer quelques moyens de cette lutte.

**Programme du colloque**

**Les libertés académiques et l'autonomie universitaire**

Date: Jeudi 7 et vendredi 8 mars 1974  
Lieu: Pavillon, Sainte-Made, 1100, rue Bleury, Montréal, salle 3200.

**Jeudi 7 mars, 20 heures**

- Ouverture du colloque par le président du SPUQ
- Interventions de professeurs d'autres universités et maisons d'enseignement:
- Me Jean-Denis GAGNON, Les facultés de Droit et le Barreau
- Jacques GRANDMAISON, Les facultés de Théologie et le haut clergé
- Don SAVAGE, Les atteintes aux libertés universitaires au Québec et au Canada
- Le professeur de cégep: Les manœuvres du patronat et du gouvernement dans les cégeps
- Les dossiers, Sciences Juridiques et Technologie supérieure
- Pierre LEAHEY, L'étude de deux dossiers par la FAPUQ
- Me Georges LEBEL, Le point sur les développements actuels en Sciences Juridiques
- Mich DENIS, Le point sur les développements actuels en Technologie supérieure

**Vendredi 8 mars, 16-30 heures**

- Séminaire des congrégatistes en ateliers
- Thèmes des discussions:
- Les dossiers noirs des universités
- Les moyens de lutte contre les ingérences

**Vendredi 8 mars, 20 heures**

- Rapport des ateliers
- Michel VAN SCHENDEL, Politique du SPUQ
- Jean-Guy FRENETTE, (FTO): Syndicalisation, démocratisation; quelles en sont les conditions?
- Possibilités d'action: formation d'un comité interuniversitaire de lutte contre les ingérences.

conseil d'administration d'une école professionnelle séparés, plus quatre autres sièges où elle prétend nommer... ces mêmes grands intervenants de l'entreprise multinationale!

### Élargir la riposte

Le colloque allait être l'occasion d'élargir la riposte. Car si Sciences Juridiques et Technologie supérieure sont à présent les deux mamelles du "destin" universitaire, d'autres secteurs sont touchés à l'UQAM, d'autres universités le sont aussi.

À l'UQAM, par exemple, le programme de Sexologie bat de l'aile, forcé de se redéfinir, les inscriptions sont bloquées, les fonds raréfiés. Il semble que même les sexologues passent pour devenir de dangereux petits touche-à-tout. Est grave

invitées à gérer le fonds de recherches de l'UQAC.

Toutes les facultés de Droit sont en butte aux exigences du Barreau en matière de programmes.

Les facultés de Théologie, autrefois modèles sanctifiés de l'enseignement supérieur, ont elles aussi de graves problèmes. La "corporation des évêques" refuse toute l'idéalisation du personnel enseignant, et toute approche non apologétique de l'enseignement et de la recherche. Elle cherche, souvent réussit, à chasser les professeurs qui ont l'incongruité de dégrader la col romain.

On dira: les facultés de Droit, les facultés de Théologie, cela sont la naphthalite. Mais il serait curieux qu'on y insiste au moment où elles tentent de se débarrasser de leurs drogues. Au delà des aspects folkloriques, d'ailleurs, mille et un mécanismes plus ou moins légaux d'in-

La page reproduite ici a été en partie modifiée. Le programme du colloque reproduit dans l'encadré a été importé de la page 8. Il remplace la mention « Spécial Colloque » qui y apparaissait.

## Points saillants de la réforme Després

"L'université est une entreprise à succursales multiples" (dixit Després)

- Les conseils d'administration des constituantes seront désormais soumis à l'autorité de l'Assemblée des gouverneurs - suppression de l'autonomie locale.

- L'Assemblée des gouverneurs se prive d'elle-même des droits d'initiative qu'elle possédait.

Elle dissout ses 39 comités de travail et les 60 comités ou groupes de travail constitués en vertu de la loi.

Elle confie, à toutes fins pratiques, ses pouvoirs au président.

- Mise sur pied d'organismes extralégaux

1- Le "Comité du président" fait contrepoids au "Comité exécutif".

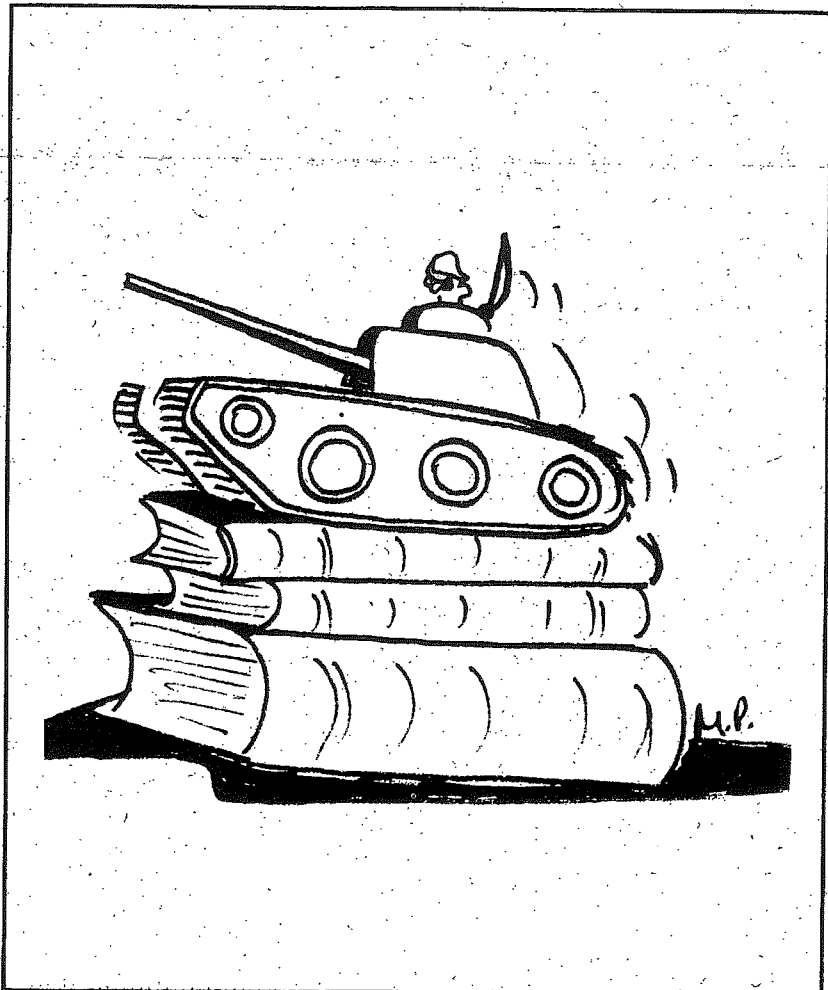
2- La "Commission de l'enseignement et de la recherche" fait contrepoids au Conseil des études.

- Renforcement de la Commission de planification qui devient toute-puissante.

- Adoption de 31 "politiques générales" qui tiennent lieu de règlements généraux et de 68 "politiques opérationnelles" (adoption pour la fin de septembre).

- Concentration absolue du pouvoir dans les mains du président.

- Le président élabore, propose, applique, dicte, interprète, etc...



# DOCUMENT CONFIDENTIEL

## LA CREPUQ PLANIFIE SANS NOUS NOS "PROFILS DE CARRIERE"

Le Spuq-Information publie intégralement le texte qui suit, parce qu'il a une valeur exemplaire. Il s'agit du rapport d'un comité de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) en date du mois d'août 1974. Le SPUQ a pu obtenir le texte de ce rapport il y a quelque temps déjà, d'une source généralement bien informée à l'UQAM. Comme on peut le voir en toutes lettres, la mainmise du pouvoir politique sur les universités et ses tentatives d'y installer le contrôle absolu se préparent de longue main. Devant les événements récents (rapport Després, grève à Trois-Rivières, parachutage d'un recteur à Sherbrooke et de Dansereau à l'UQAM, etc) et ceux qui s'en viennent à grands pas (par exemple la négociation d'une nouvelle convention), le SPUQ estime urgente la publication de ce texte.

*La page reproduite ici a été en partie modifiée. L'annonce de la parution de « Syndicalisme et pouvoir à l'université » reproduite dans l'encadré a été importée de la page 8 du numéro de février 1976. Elle remplace le Sommaire qui y apparaissait.*

### PARUTION:

## Syndicalisme et pouvoir à l'université

Les cinq textes qui forment ce dossier présentent chacun un aspect du syndicalisme à l'UQAM, entre 1971 et 1975. Ces textes rejoignent les préoccupations de tous les salariés face à leur employeur, le patronat. En ce sens, l'expérience rendue ici ne touche pas seulement les universitaires, mais aussi tous ceux qu'intéressent les analyses concrètes de l'exercice du pouvoir dans les appareils sociaux.

Si, comme l'a conclu le comité des responsables du personnel enseignant de la Conférence des recteurs des universités du Québec (CREPUQ), "les universités doivent rester conformes au modèle industriel classique", il appartient aux travailleurs impliqués de démasquer cette conformité partout où elle est établie.

S'adresser au secrétariat du SPUQ à l'UQAM. Prix \$2.00.

### SOMMAIRE

- 1 Introduction (en annexe: Les confidences de la CREPUQ)
- 2 Les premières années du SPUQ (1969-1974) (Louis Gill)
- 3 La réforme Després (Jean-Pierre Cheneval)
- 4 Les griefs et les relations de travail à l'UQAM (1971-1975) (Dorval Brunelle)
- 5 La réforme budgétaire (Jacques Bourgault)

## Editorial

L'Université de Després et de ses Intendants locaux est l'université du mensonge, de la fraude, du travail à la chaîne, de l'abus de pouvoir et du coup de force. C'est celle-là qu'ils tentent de nous imposer, aujourd'hui, par le biais des offres patronales à la table de négociation.

Le mensonge: le recteur Brossard prétend que les négociateurs patronaux sont de bonne foi, qu'ils accélerent les négociations, qu'ils ont déposé un très grand nombre de nouvelles contre-propositions, que grâce à eux les discussions se sont déjà traduites par 8 ententes de principe. Il omet simplement de dire: 1) que les 7 et non pas 8 ententes ne concernent que des points secondaires, parfois mineurs; 2) que rien n'a été "régulé" pour le reste, malgré les "commentaires" en ce sens dans son tableau récapitulatif; 3) que les contre-propositions patronales n'ont modifié que des *lots*; 4) que la partie patronale n'a pas cédé d'un pouce sur aucun des enjeux de cette négociation: liberté politique et académique, représentation syndicale, droit de grief, tâche départementale, tâche du salarié, évaluation, acquisition de la permanence, promotion, structure salariale, pouvoirs de la Commission des études, etc.; 5) que la partie patronale n'a toujours pas déposé de texte sur les charges de cours (art. 10), sur la représentation aux instances (art. 4) et sur la Commission des études (art. 7). Le jeudi 30 septembre, les patrons ont rompu unilatéralement les négociations, à l'occasion d'une discussion sur des points mineurs.

La fraude: l'administration de l'UQAM a reçu sur budget, pour l'année 76-77, les attributions nécessaires pour ouvrir 80 nouveaux postes de professeurs. Les 80 postes chiffrent, de façon minimale en fonction des avarices "rationalisées" du siège social, la progression des effectifs étudiants et des programmes. L'UQAM n'a ouvert que 27 postes. Depuis le 1er juin, elle gèle donc 53 postes. Elle veut nous forcer à les négocier, pour nous amener à céder sur d'autres points.

L'abus de pouvoir: un exemple entre tous: le budget de la bibliothèque n'est que de \$450,000, pour l'achat de nouveaux livres. Cela représente \$32, par étudiant et par année: environ 1½ livre par étudiant, professeurs non compris. Mais les seuls frais de représentation, de voyage et de papeterie du recteur coûtent cette année \$28, par étudiant! Pour Brossard, il y va sans doute de la "crédibilité" de "son" université. Autre exemple: la papeterie-négociation que le Bureau du recteur s'est permis d'envoyer au domicile de chacun des membres du personnel, par dessus la tête du syndicat, a coûté, rien qu'en frais postaux, \$1 726, pour les deux premiers envois: soit 3½ fois le chèque de paye moyen d'un prof après déductions. Sur une base annuelle, c'est l'équivalent de 3 postes nouveaux.

Le travail à la chaîne: c'est le sens du projet patronal d'art. 10 sur la tâche. Possibilité d'imposer jusqu'à 4 cours en une session, 3 cours la session suivante. Dislocation du corps professoral en catégories étanches d'enseignants, de chercheurs, d'encadreurs, d'"administrateurs". Suppression des liens indispensables entre l'enseignement et la recherche. Contrôles quantitatifs généralisés. Taylorisation de l'université.

Le coup de force: c'est le sens du projet patronal d'article 5.01: "L'exercice des libertés (politiques et administratives) ne doit pas nuire à l'accomplissement des obligations professionnelles que le salarié ou professeur a contractées envers l'université". En clair: tu es totalement libre, mais l'administration est seul juge des critères de cette liberté et de leur application. Et elle peut te flanquer à la porte, ou t'imposer n'importe quelle autre sanction, si elle considère dans sa grande sagesse que, par exemple, un travail de recherche sur lequel elle n'aurait aucun contrôle est de nature à la choquer ou n'est pas "rentable". Pour couronner le tout, nous n'aurions pas droit de grief sur une sanction autre que le congédiement puisque, dans le projet patronal, les décisions du Conseil d'administration n'ouvrent aucun droit au grief.

Toutes ces choses, on le voit, sont liées. Il s'agit pour le Siège social et ses mandataires locaux d'imposer une fois pour toutes la réforme Després, nouveau modèle politique québécois pour la "rationalisation" des universités.

Mais ça ne passera pas. A Rimouski, 65% du corps professoral a déjà rejeté, à l'unanimité de l'assemblée syndicale, les offres patronales sur l'évaluation. A Trois-Rivières, les assemblées générales hebdomadaires enregistrent l'indignation des profs. A l'UQAM, notre première journée d'étude du 28 septembre a entraîné, deux jours plus tard, lors des élections à la CE, la déconfiture de l'administration. A Rimouski, à Trois-Rivières, à l'UQAM, les profs auront tous droit à la grève dans la deuxième quinzaine d'octobre. Nous nous battons partout sur nos objectifs, contre un projet patronal partout identique. Nous nous battons contre le statu quo, car le statu quo, c'est la fraude, l'abus de pouvoir, le gel de postes, toutes choses que l'administration pratique déjà sur une grande échelle. La réalisation de nos objectifs suppose que l'entreprise de démolition de l'université soit stoppée.

# LE COUP DE FORCE NE PASSERA PAS!

## À LIRE DANS CE NUMÉRO:

**APPUI DES ÉTUDIANTS ET DES EMPLOYÉS** page 2

**NOTRE ÉQUIPE DE NÉGOCIATIONS 1976: 6 INTERVIEWS** pages 4-5-6

**SAVEZ-VOUS QUE... LES POINTS MAJEURS EN LITIGE** pages 4-5-6-8-9

**NON AU RÉGIME DES CHARGÉS DE COURS!** page 7

**UN MÊME COMBAT**  
• LAVAL page 11  
• U du Q page 12



**D**ans sa livraison d'avril 1977 (Volume 6, numéro 3) le SPUQ-Information publiait en page 8 la liste suivante des appuis reçus pendant les quatre mois de la grève du SPUQ. Les montants reçus doivent être appréciés à la lumière du salaire professoral annuel moyen qui, à l'époque, était de l'ordre de 25 000 \$.

## APPUIS REÇUS

Pendant sa longue grève, le SPUQ a reçu les appuis suivants:

- Alliance des professeurs de Montréal (**\$2,000.00**)
- Association générale des étudiants de Bois-de-Boulogne
- Association générale des étudiants de l'UQAM (AGEUQAM) (soutien continu)
- Association des étudiants du Collège de Joliette
- Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ)
- Association des employés de l'Institut Armand Frappier
- Association des étudiants de l'Université de Sherbrooke
- Centrale des enseignants du Québec (CEQ) (endossement d'un prêt de **\$100,000.00**)
- Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN) (appuis techniques)
- Fédération des associations des professeurs des universités du Québec (FAPUQ)
- Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN) (**\$8,000.00** et appuis techniques)
- Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)
- Institut de recherche appliquée du travail (IRAT)
- John Abbott College Faculty Association (**\$250.00**)
- Les professionnels en psycho-communication de l'Université de Montréal
- McGill Faculty Union (**\$200.00**)
- NPD-RMS
- Services collectifs de l'UQAM (1 homme, 1 camion, tout le café et les pâtisseries distribués sur les lignes de piquetage)
- Syndicat des chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)
- Syndicat des employés de l'Hôpital St-Charles Borromée (\$25.00)
- Syndicat des employés québécois de l'Office (**\$100.00**)
- Syndicat des employés de soutien de l'UQAM (SEUQAM) (**\$500.00** et soutien continu)
- Syndicat des enseignants de la Direction des Etudes de l'Ouest Québécois (SEDEOQ) (**une journée de salaire par membre**)
- Syndicat des enseignants de Le Royer (**\$400.00**)
- Syndicat de l'enseignement du Grand Portage (Rivière du Loup) (**\$100.00**)
- Syndicat de l'enseignement de Pascal-Taché (**\$400.00**)
- Syndicat de l'enseignement du Saguenay (**\$200.00**)
- Syndicat national de l'enseignement supérieur (France)
- Syndicat de la fédération des affaires sociales (FAS-CSN) (**\$358.00**)
- Syndicat du personnel enseignant du collège Ahuntsic (**\$11,521.75**)
- Syndicats des professeurs des CEGEP de Bourchemin (**\$300.00**), Champlain (**\$500.00**), Dawson (**\$325.00**), Edouard-Montpetit (**\$1,175.00**), François-Xavier Garneau (**\$900.00**), Gaspé (**\$195.00**), Joliette (**\$800.00**), Lévis-Lauzon (**\$1,600.00**), Limoilou (**\$2,500.00**), Lionel-Groulx (**\$900.00**), Maisonneuve (**\$600.00**), Montmorency (**\$404.00**), Notre-Dame

(**\$335.00**), Régionale Côte-Nord (Mingan) (**\$60.00**) Rimouski (**\$540.00**), Rosemont (**\$1,200.00**), Shawinigan, Ste-Anne de la Pocatière (**\$50.00**), St-Jean sur le Richelieu (**\$200.00**), St-Jérôme (**\$460.00**), St-Laurent (**\$800.00**), Thetford-Mines (**\$2.00/paye/membre**), Trois-Rivières (**\$200.00/sem. à partir du 2 déc.**), Vanier (**\$500.00**), Vieux-Montréal (**\$200.00**)

- Syndicat des professeurs du Collège de la Gaspésie
- Syndicat des professeurs de l'Ecole de pêche de Grande Rivière
- Syndicat des professeurs de l'enseignement secondaire du Collège Brébeuf (**\$165.00**),
- Syndicat des professeurs du Petit Séminaire de Québec (**\$1,100.00**)
- Syndicat des professeurs du Séminaire St-François (**\$2.00/paye/membre**)
- Syndicat des professeurs du Séminaire St-Georges (**\$100.00**)
- Syndicat des professeurs du Séminaire Salésien (**\$2.00/paye/membre**)
- Syndicat des professeurs de l'Université Laval (**\$6,555.00**)
- Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal (**\$6,500.00**)
- Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi
- Syndicat des professeurs de l'I.N.R.S. (**\$355.00**)
- Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Rimouski (**\$10,648.00**)
- Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (**\$1,440.50**)
- Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke
- Syndicat des professionnels du CEGEP de l'Outaouais (**\$2.00/membre**)
- Syndicat des professionnels du Gouvernement du Québec
- Syndicat des professionnels des ingénieurs de l'Hydro-Québec (**\$100.00**)
- Syndicat des travailleurs de l'enseignement de la Haute-Yamaska (**\$150.00**)
- Syndicat des travailleurs et des travailleuses de l'enseignement de Louis-Frédéric (**\$100.00**)
- U.E.R. de Géographie et Sciences de la Société (Paris VII)
- U.E.R. de Sociologie et d'Ethnologie (Aix-en-Provence)

Appuis individuels:

- Noël Audet (professeur en congé du département d'Etudes Littéraires)
- Andrée Beaulieu-Green (professeur en congé du département d'Arts Plastiques)
- Guy Bourassa (chargé de cours du département de Sciences Politiques)
- Ginette Lépine (animatrice au module Enfance Inadaptée)
- Anne-Marie Lortie (professeur invité du département de Linguistique)
- Noël Masseur



## SPECIAL BILAN: LA GREVE DU SPUQ

Le conseil syndical du SPUQ, réuni le 27 octobre 1977, a donné à l'exécutif le mandat de produire un bilan des négociations et de la grève, à partir des textes écrits par les membres du comité du bilan et des discussions qui ont eu lieu dans les ateliers tenus au mois de juin 1977. Le bilan qui suit ne remplace pas ces textes, pas plus qu'il n'en constitue la synthèse.\* Il ne s'agit pas, non plus, d'un récit des événements, dont les plus marquants sont indiqués dans la chronologie qui accompagne ce bilan, et dont on trouvera des compte-rendus plus détaillés dans les textes mentionnés plus bas. Ce bilan n'est donc pas exhaustif. Il est nécessairement partiel, et peut difficilement refléter un consensus impossible de l'ensemble des syndiqués. C'est un *instrument d'intervention*, écrit pour les syndicats extérieurs comme pour les membres du SPUQ, dans le cadre de la préparation des prochaines négociations dans les secteurs public et para-public. De toute négociation difficile, surtout lorsqu'elle est marquée par une grève longue et dure, il y a des leçons à tirer pour l'ensemble du mouvement syndical. C'est ainsi que l'exécutif a conçu son mandat.

15 novembre 1977

### \* Voici la liste de ces textes:

Jules DUCHASTEL, *Stratégie de grève* (8p.).

Louis GILL, *Quatre mois de grève à l'UQAM: "Le coup de force n'a pas passé"* (146 p.).

Thierry HENTSCH et Donna MERGLER, *Fonctionnement du comité de négociation* (9 p.).

ANNE LEGARE, *Le PQ et les universités: le conflit de l'UQAM* (22 p.).

Jean-Marc PIOTTE, *Portrait d'un conflit* (45 p., à paraître dans *Chronique*, hiver 1978).

Ginette ROCHON et Pierre-Yves SOUCY, *Préliminaires à quatre mois de grève* (25 p., à paraître dans *Chronique*, hiver 1978).



### SOMMAIRE

#### Introduction

#### 1. Universités et syndicalisme

- 1.1 Les universités traditionnelles et l'Université du Québec
- 1.2 Les syndicats à l'université
- 1.3 La réforme Després et les mandats de la CREPUQ

#### 2. Objectifs et résultats

- 2.1 Les objectifs syndicaux
- 2.2 Les objectifs patronaux
- 2.3 Les résultats

#### 3. Les leçons de la grève

- 3.1 Nécessité et échec du front commun
- 3.2 La nécessité de la grève
- 3.3 L'organisation de la grève
- 3.4 Les structures du syndicat
- 3.5 Les négociations
- 3.6 La solidarité à l'UQAM
- 3.7 L'appui du mouvement syndical
- 3.8 Le gouvernement et la grève du SPUQ

#### Conclusion

#### Chronologie



## LA PÉRÉQUATION:

# l'UQAM restera-t-elle l'université du "CHEAP LABOUR"?

Depuis déjà quatre ans les professeurs de l'U.Q.A.M., luttant contre la politique du secret de l'administration de l'époque, savaient que quelque chose ne tournait pas rond: alors que les clientèles étudiantes augmentaient de façon très sensible, les ressources par étudiant supplémentaire injectées dans le système semblaient quasi nulles!

Où donc allait l'argent que les ministères de l'éducation devait payer pour ces étudiants supplémentaires? Pourquoi notre situation relative empirait-elle constamment?

Déjà Yvon Pageau, (professeur en sciences de la terre U.Q.A.M.) notre représentant au Conseil des Etudes de l'U.Q., avait attaché le grelot: année après année, on lui répondit de plus en plus mal; lors de nos négociations de 76-77, combien de fois s'est-on fait dire que l'administration de l'U.Q.A.M. n'avait pas les argents nécessaires pour payer une politique minimalement raisonnable de salariés réguliers; pour payer une politique intelligente de promotions, de congés sabbatiques et de perfectionnement, de congés de maternité,

etc...; nos camarades du S.E.U. Q.A.M. avaient, un an avant, essuyé des rebuffades du même type, notamment sur les conditions de travail, le quantum de travail, la politique d'avantages sociaux, les surnuméraires, etc...

### Les Règles de partage budgétaire

A chaque année, les constituantes de l'U.Q. font approuver leur budget par l'Assemblée des Gouverneurs après s'être fait préciser par celle-ci la masse budgétaire disponible.

Comment l'Assemblée décide-t-elle de ces masses? A partir des prévisions de clientèles étudiantes en "E.E.T.C." (l'étudiant-équivalent-temps-complet-année égale environ 10 étudiants-cours), le Ministère de l'Éducation (M.E.Q.) attribue à l'U.Q. des sommes globales pour ses constituantes d'enseignement.

L'U.Q. justifie sa subvention auprès du M.E.Q. à partir des clientèles de chacune de ses constituantes mais l'U.Q. distri-

(suite à la page 3)

# LES PROCHAINES NEGOCIATIONS

## La Commission Martin

Cette commission instituée par le gouvernement pour étudier toute la question du régime de négociation des conventions collective dans les secteurs public et parapublic a maintenant remis son rapport. Dans le mémoire commun des trois centrales syndicales FTQ-

CEQ-CSN à la commission Martin, aucune position définitive n'avait été avancée sur l'inclusion des universités dans le cadre juridique des négociations du secteur public et parapublic; on se contentait d'y faire état de l'intérêt des syndicats implantés dans les universités sur ce sujet et des débats qui sont en cours actuellement. On y

annonçait aussi qu'une décision définitive serait prise plus tard.

## La situation dans les universités

Or aucune décision définitive n'a encore été prise par les syndicats concernés et le rapport de la commission Martin ne touche pas le sujet. Dans l'état actuel des

débats tant au SPUQ qu'au CLIUQ, cette décision ne pourra pas être prise avant l'automne 1978.

Pour s'assurer que les professeurs syndiqués reçoivent toute l'information nécessaire à une telle décision, l'exécutif du SPUQ a entrepris certaines démarches. Le dernier SPUQ-Information présentait un long exposé sur l'ensemble de la situation. De plus, l'exécutif a aussi entrepris une tournée des assemblées départementales pour diffuser cette information et plus particulièrement, pour 1) recevoir les commentaires, critiques, évaluations et suggestions concernant le texte actuel de la convention et 2) susciter le débat sur le cadre et les stratégies à envisager pour les prochaines négociations. Enfin le CLIUQ a entrepris la constitution de deux dossiers d'information à remettre dès ce printemps aux professeurs pour permettre une décision éclairée à l'automne. Le premier fait le bilan des dernières négociations, présente la structure globale du régime de négociation dans les universités, fait le

tableau de la situation générale dans ce secteur et envisage certaines hypothèses d'organisation syndicale des prochaines négociations. Le deuxième consiste en une analyse comparative des conventions collectives des syndicats de professeurs des constituantes du réseau U.Q., de l'Université de Montréal, de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Laval. Le CLIUQ a aussi décidé de préparer durant l'été certaines études techniques et, à partir des indications des syndicats locaux, d'élaborer éventuellement certaines propositions à être amenées aux assemblées générales locales à l'automne et concernant certains éléments de négociations.

## La situation SPUQ

A son assemblée générale d'octobre 1977, le SPUQ décidait de "s'associer" et de se coordonner avec les politiques mises en oeuvre par la FNEQ pour la préparation des prochaines négociations, ce qui ne constituait pas une décision de se joindre à un quelconque front commun pour la négociation de la prochaine convention.

Des membres du SPUQ ont donc participé aux groupes de travail chargés de préparer des "dossiers" de négociations, dont l'objectif n'était pas de préparer des "projets", mais de proposer des politiques fédérales de négociations sur un certain nombre de sujets. Sept comités ont ainsi fonctionné et six ont déjà soumis leurs rapports. Ces derniers ont été étudiés et discutés par le Conseil fédéral siégeant au moment où est écrit ce texte; les résultats de ses travaux seront communiqués plus tard. Il va de soi que ces "politiques" n'impliquent et ne peuvent impliquer, pour le SPUQ, aucune décision quant au cadre, à la forme et au contenu des prochaines négociations. Un comité local chargé d'étudier les dossiers a été constitué par le conseil syndical. Les retards à la rédaction et diffusion de ces dossiers ne nous ont pas encore permis d'entreprendre ce travail. Aussi, nous sera-t-il difficile de nous engager sur ces derniers maintenant. Encore une fois, c'est à l'automne que nous aurons à prendre des décisions définitives sur cette question.

## SOMMAIRE

La péréquation: l'UQAM restera-t-elle l'université du "CHEAP LABOUR"	page . . 1
Les prochaines négociations	page . . 1
Les stratégies triennales; d'une politique cohérente à une politique d'incohérence	page . . 2
Unité syndicale: à propos du projet de fusion de la CSN et de la CEQ	page . . 6
Le rapport de la Commission Martin et la réaction des centrales	page . . 7
Le SCCUQ	page . . 5
La Commission d'étude sur les universités	page . . 8



Mardi, le 2 octobre 1979

Elle n'est pas encore terminée ....

L'ASSEMBLEE DU 28 SEPTEMBRE

- 383 professeurs se sont déplacés;
- Premier vote: l'ordre du jour proposé par l'Exécutif a été adopté sans amendement;
- Adoption de cinq (5) procès-verbaux portant sur une période s'échelonnant du 27 septembre 1978 au 8 juin 1979 (celui du 8 juin a été lu in extenso avant son adoption);
- Réception par l'Assemblée du rapport du vérificateur;
- Réception du rapport du trésorier et adoption des prévisions budgétaires pour la période allant du 15 septembre 1979 au 15 mars 1980;
- Ouverture d'un second poste au secrétariat du SPUQ;
- Débat et vote sur la question du référendum (voir note infra paginale);
- Démission de la 1ère vice-présidente;
- Démission du comité de négociation;

Note - Ceux qui n'ont pas assisté à l'assemblée du 28 pourront se procurer les textes qui y ont été distribués en téléphonant au local du SPUQ (7137); Raymonde ou Claudette vous les feront parvenir.

DEUXIEME SEANCE DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE DE  
SEPTEMBRE: voir l'avis de convocation

#### LE REFERENDUM... résultat du vote

Suite à une période de diffusion d'information durant laquelle plusieurs textes développant diverses options ont été distribués, l'assemblée du 28 a permis un débat et des échanges vifs quelquefois, mais féconds. Après le rejet de divers amendements, l'Assemblée a appuyé au vote secret la proposition de l'Exécutif. Le résultat: 175 pour, 165 contre, 3 nuls.

#### PEUT-ETRE!... Motion de reconsidération

Au terme du scrutin portant sur le vote par référendum, Louis Gill a déposé un avis de reconsidération de vote. Un nouveau scrutin devra donc être tenu si l'Assemblée du 10 octobre adopte cette motion de reconsidération.

Voir verso pour les règles de procédures ad hoc.



Vendredi le 7 décembre 1979

L'ACCES A LA PERMANENCE REFUSE  
A "18" PROFESSEURS

Le Conseil d'administration invente des critères

Le Conseil d'administration a récemment profité d'une faiblesse de notre convention collective afin de bloquer l'accès à la permanence à 18 de nos collègues. Ces derniers avaient obtenu de leur assemblée départementale un avis favorable à l'obtention de leur permanence.

Le Conseil d'administration a donc sabré dans ces recommandations "grâce" à l'article 11.08 qui l'autorise à décréter des critères autres que ceux des assemblées départementales. Ces critères sont de deux types, comme en fait foi un document issu de la Gestion des ressources.

a) Critères liés au professeur

1. - quatre (4) ans ou plus d'expérience universitaire au moment de l'engagement comme professeur régulier
2. - diplomation complète dans le domaine ou la discipline
3. - apport exceptionnel à l'institution

b) Critères liés à l'institution

4. - l'évolution de la clientèle étudiants-cours de 1975 à 1979
5. - la proportion des cours donnés par des chargés de cours et les professeurs réguliers à l'intérieur du département
6. - le pourcentage de permanents dans le département
7. - les perspectives d'avenir du département à l'UQAM

Des normes d'application sont enfin associés à ces critères.

Même si le Conseil d'administration semble agir conformément à une juridiction "résiduelle", le SPUQ veut signaler qu'il s'agit là d'une initiative malheureuse et arbitraire.

Malheureuse parce que ces critères sont issus d'un processus secret qui laisse les assemblées départementales dans l'ignorance de règles à venir qui court-circuiteraient leurs recommandations.

Malheureuse aussi dans le contexte d'une négociation en cours où l'on sait que l'Administration veut reconduire l'article 11.08.



Le 6 février 1981

PROPOSITION DE L'EXECUTIF AU CONSEIL SYNDICAL  
DU 12 FEVRIER 1981

POSITION DU SPUQ FACE A LA NEGOCIATION ENTRE LES CHARGES DE COURS ET  
L'ADMINISTRATION

LE SPUQ TIENT A FAIRE SAVOIR QUE:

- Le SPUQ reconnaît l'importance de la contribution des chargés de cours à l'enseignement universitaire.
- Le SPUQ reconnaît aux chargés de cours le droit à la négociation d'une convention collective.
- Le SPUQ reconnaît aux chargés de cours le droit à un salaire raisonnable pour l'enseignement dispensé.
- Le SPUQ reconnaît aux chargés de cours le droit à des avantages sociaux adaptés à leur statut d'employés à temps partiel.
- Le SPUQ reconnaît aux chargés de cours le droit à des procédures d'embauche qui tiennent compte des besoins académiques et qui soient équitables quant à la compétence des chargés de cours et à leur expérience d'enseignement à l'Université.

LE SPUQ RAPPELLE AUX PARTIES EN PRESENCE LES POINTS SUIVANTS DE LA  
CONVENTION COLLECTIVE SPUQ-UQAM:

1. La tâche d'un professeur est constituée de trois composantes: l'enseignement, la recherche et le service à la communauté (art. 10).
2. L'Assemblée départementale établit les critères d'embauche et effectue la sélection de tout le personnel dont l'enseignement constitue une partie ou la totalité de la tâche à l'exception des cas prévus à la clause 9.12, notamment dans le cas des activités modulaires.
3. L'Assemblée départementale, sous réserve des exceptions prévues à la convention, peut seule recommander l'engagement du personnel dont l'enseignement constitue une partie ou la totalité de la tâche.
4. La convention collective prévoit que la proportion de la commande d'enseignement assumée par les professeurs augmente à chaque année (art. 10.24).
5. Les professeurs ont priorité lors de l'attribution des charges d'enseignement.

Le 3 avril 1981

### CRISE FINANCIERE A L'UQAM

Pour ceux qui ont suivi les développements concernant la situation financière de l'UQAM et, d'une façon générale, le financement du réseau universitaire québécois, il ne fait aucun doute que l'UQAM se dirige vers la pire crise de son histoire. Cette crise se traduit déjà par l'ouverture de 47 nouveaux postes de professeurs au lieu des quelque 150 auxquels nous aurions eu droit pour l'année 1981-82, par une suspension complète des nouvelles admissions d'étudiants pour la session d'hiver 1982 et par un contingentement généralisé de tous les programmes dès la session d'automne 1982. Elle pourrait aussi se traduire par la fermeture de programmes, par une remise en question de nos pratiques pédagogiques telles le nombre d'étudiants par groupe-cours, les plages horaires d'enseignement, par une augmentation de la tâche d'enseignement du professeur, par un gel des postes à son niveau actuel, par un révision à la baisse des clauses salariales, des congés sabbatiques et de perfectionnement et des dégrèvements d'enseignement. En somme, c'est le développement de l'institution et toute notre convention collective qui sont menacés.

#### LES JALONS DE LA CRISE

Depuis plusieurs mois déjà, la crise se prépare.

1. Le 6 novembre dernier, la direction de l'UQAM invitait les directeurs de départements, de modules, de centres de recherche, d'études avancées à une réunion qui portait essentiellement sur les mesures que l'UQAM devrait prendre au cours des prochaines années pour en arriver à boucler son budget.
2. Le 30 janvier dernier, Madame Paule Leduc, présidente du Conseil des universités, rendait public l'Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur le financement du réseau universitaire 1981-1982. Dans son avis, dont nous envoyons des extraits à tous les professeurs en même temps que ce numéro de l'Info-bulletin, le Conseil tout en dénonçant la proposition du gouvernement d'augmenter de 6.9% seulement les subventions aux universités pour l'exercice financier 1981-1982, remet en cause brutalement l'avenir des universités québécoises: conditions de travail des employés, organisation académique, fonctionnement administratif, autonomie des institutions, accessibilité à l'enseignement supérieur, qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à la communauté, rien n'échappe au rouleau compresseur du Conseil.

14 janvier 1982

## 383 POSTES !

Après deux longues séances d'arbitrage l'arbitre Guy Dulude donne entièrement raison au Syndicat qui contestait la décision de l'Administration concernant l'ouverture des postes de professeurs pour 1981-82. Concrètement, cette sentence arbitrale oblige l'Administration à prévoir ses besoins en personnel enseignant et à engager les ressources professorales nécessaires pour y satisfaire. [...]

Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits de cette sentence arbitrale (les sous-titres sont de nous).

### LA POSITION DU SPUQ

"Dans son mémoire le syndicat conclut comme suit:

«Il est difficile de corriger la situation de façon rétroactive. On pourrait se prévaloir des dispositions de l'article 8.07 et demander que les 410 postes qui manquent pour la session d'hiver 1982 soient établis immédiatement et soient comblés sans délai. Une telle mesure aurait probablement pour effet de porter atteinte à la qualité de l'enseignement étant donné le délai très court qui reste à courir d'ici le début de ladite session.

C'est pourquoi le Syndicat, sans préjudice à ses droits pour l'avenir, se limite à demander au tribunal de rendre une décision qui assurera, compte tenu des circonstances, que les dispositions de la convention collective seront respectées au cours de mois à venir. En conséquence nous prions le tribunal

- a) de rendre une décision déclaratoire édictant que les articles 10.24 et 10.25 doivent être interprétés et appliqués dans le sens proposé par le Syndicat;
- b) d'ordonner à l'Université d'ouvrir pour l'année universitaire 1982-83 un minimum de 410 postes de professeurs.» (p. 8)

[...]

### LA DÉCISION

«Quant à l'ordonnance demandée en vue des ouvertures de postes pour l'année universitaire 1982-1983, le tribunal conclut que le nombre en devrait être de 383, si l'on tient compte de la déduction des 27 postes de congés d'affectation, sans solde et de maladie-maternité.

Cependant, conscient de ce que l'impact d'une semblable décision est telle que l'Université peut être amenée à reconsidérer l'étendue des services offerts à sa population étudiante pour l'année académique débutant le 1er juin 1982, le tribunal juge préférable de réserver sa décision sur le quantum de façon à permettre aux parties d'en venir à un règlement ou au Conseil d'administration de l'Université de revoir et préciser sa politique en fonction de la présente décision.

POUR CES DIVERS MOTIFS, le grief syndical est accueilli et il est ordonné à l'Université d'ouvrir pour l'année universitaire 1982-1983 le nombre de postes de professeurs requis en conformité avec les prescriptions de la convention collective telles que précisées dans la présente sentence, le tribunal réservant sa juridiction quant au quantum, et ce à la plus grande diligence des parties.» (p. 14)

*Cette page a été recomposée à partir d'extraits sélectionnés dans les 3 pages du bulletin n° 56.*



Le 13 octobre 1982

## 128 PROFESSEURS ENGAGES, MAIS...

Le tableau que nous publions dans ce numéro du SPUQ-INFO-BULLETIN présente un état des engagements de professeurs pour l'année 1982-1983 (source: Gestion des ressources). Que nous révèle ce tableau? Nous apprenons d'abord que, malgré le difficile contexte dans lequel nous sommes, 128 professeurs ont été engagés cette année à l'UQAM. Les nombreuses pressions exercées par le SPUQ et les professeurs membres du Conseil d'administration n'auront donc pas été inutiles.

Mais, il y a plusieurs mais...

Notons d'abord que 63 postes n'avaient pas été comblés au moment où le Conseil d'administration ouvrait les 134 postes de professeurs pour l'année 1982-83 (118 postes réguliers, 16 postes substitués). Comment expliquer ce phénomène?

Soulignons aussi que, lors des engagements pour 1982-83, plus de 40 postes réguliers ont été comblés par des professeurs engagés comme professeurs invités (répondent-ils vraiment à l'une ou l'autre définition de l'article 1.08?) ou comme professeurs substitués. Assiste-t-on à la création de "faux professeurs invités" et à la reconnaissance de "faux professeurs substitués"?

Attirons l'attention, enfin, sur le fait que 74 postes restent encore à combler!

L'exécutif du SPUQ a mené une dure lutte pour forcer l'Administration de l'UQAM à ouvrir le nombre de postes de professeurs dont notre université a besoin pour fonctionner normalement. L'exécutif du SPUQ en appelle maintenant aux assemblées départementales. Tout en admettant qu'il n'est pas facile de recruter rapidement un personnel compétent, l'exécutif souhaite vivement que les assemblées départementales, entre autres moyens pour combler les postes qui restent à combler, se prévalent davantage de la clause 9.04 de notre convention qui permet l'embauche de professeurs réguliers ne répondant pas aux critères d'embauche et bénéficiant de 3 contrats de 2 ans pour se perfectionner et répondre ainsi aux critères d'embauche. Une université jeune comme la nôtre, en pleine croissance, ne se doit-elle pas de contribuer, par tous les moyens, au développement des compétences professorales dans les secteurs d'enseignement et de recherche qui la concernent et dont le Québec a un besoin pressant?

L'appel est lancé. C'est aux assemblées départementales d'y répondre...



# info bulletin

79

UNE AUTRE GRANDE VICTOIRE DU SPUQ

LES 383 POSTES

LA COUR D'APPEL DONNE RAISON AU SYNDICAT

On se souviendra que le 5 janvier 1982, l'arbitre Guy Dulude, en réponse à un grief logé par le Syndicat contre une décision du Conseil d'administration du 15 décembre 1980, ordonnait à l'Université d'engager un minimum de 383 professeurs. L'Université avait alors contesté la sentence arbitrale de M. Dulude en demandant à la Cour supérieure d'émettre un bref d'évocation. Ce que lui accorda le juge Jacques Vaillancourt le 30 avril 1982. Le Syndicat décida d'en appeler de la décision du juge Vaillancourt. La Cour d'appel, le 15 mars dernier, a donné raison au Syndicat! Les juges Claire l'Heureux-Dubé et Marcel Nichols ont conclu dans leur jugement que l'arbitre avait simplement demandé à l'Université de se conformer à la convention collective et n'avait pas excédé, par conséquent, sa juridiction.

L'Université contestera-t-elle le jugement de la Cour d'appel auprès de la Cour suprême? C'est là son dernier recours possible. Il faut se rappeler par ailleurs que le juge Melançon de la Cour supérieure a donné raison au Syndicat au sujet du 2e grief sur l'ouverture des postes. La justice suit son cours et obligera bientôt l'Université à faire face à ses obligations vis-à-vis le Syndicat, c'est-à-dire ouvrir un minimum de 383 postes de professeurs ou ... accepter de négocier.

N.B. Afin de permettre à chacun de mieux saisir les multiples rebondissements de la fameuse affaire des postes, on trouvera en annexe une chronologie concernant les trois griefs logés par le Syndicat. De même, on pourra lire un extrait du procès-verbal de l'assemblée du Conseil d'administration du 25 janvier 1983 portant sur l'ouverture des postes pour l'année 1983-1984.

le 29 mars 1983



18 avril 1989

## NÉGOCIATIONS

### L'objectif patronal: implanter la "modulation"!

La Direction de l'université a finalement déposé ses propositions à la table de négociation. [...]

En matière d'ouverture de poste, elles conduisent à une diminution constante du pourcentage des enseignements assumés par les professeurs; pourcentage qui est actuellement de moins de 45%. [...]

Toutefois, c'est sur le plan de la tâche que la Direction fait les propositions les plus aberrantes. Elle prétend vouloir responsabiliser les assemblées départementales et donner plus de pouvoirs aux directions départementales mais ce n'est qu'un leurre pour augmenter son pouvoir de gérance au détriment des professeurs eux-mêmes.

### Et si nous acceptions les propositions patronales sur la tâche?

- D'abord, on parlerait de plus en plus de la "tâche globale d'un département" et de moins en moins de la tâche individuelle des professeurs. Ainsi, chaque département aurait annuellement sa tâche d'enseignement, sa tâche de recherche (?), sa tâche de services à la communauté (?).
- Chaque professeur ne pourrait plus décider librement de sa tâche (et même de ses sujets de recherche) mais pourrait se voir imposer une tâche considérée "équitable" d'abord par le directeur, ensuite par l'exécutif du département et finalement, par l'assemblée départementale. [...]
- Le directeur de département serait responsable de la répartition équitable des tâches entre les professeurs du département. Quant à l'assemblée départementale elle ne pourrait qu'approuver cette répartition (quelle responsabilisation!).
- Sans son consentement, un professeur pourrait se voir imposer une tâche d'enseignement de 9 crédits et plus par session "compte tenu de l'importance relative des autres composantes de sa tâche".
- La valeur des activités d'enseignement créditées serait déterminée par l'assemblée (Communiqué no 3, p. 9 alinéa 11). Selon les informations patronales données à la table de négociation, un cours de 3 crédits pourrait, par exemple, valoir 1, 1.5, 6, ou (?) crédits dans la tâche du professeur, selon la décision de l'assemblée départementale.
- Etc.

Les propositions patronales sur la tâche constituent une attaque directe contre les droits individuels des professeurs; elles sont de nature à provoquer des affrontements et des déchirements inutiles et injustifiés au sein des assemblées départementales. [...]

# SPUQ - info

Octobre 1990, numéro 146

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

## Assemblée générale le 11 octobre

Nous vous convions toutes et tous à l'Assemblée générale de la rentrée qui aura lieu jeudi le 11 octobre à 9 heures 30, à la Salle Alfred-Laliberté du Pavillon Judith-Jasmin (J-M400).

Outre l'adoption du rapport financier et des prévisions budgétaires du SPUQ pour l'année 1990-1991, l'ordre du jour comprend un point *très important*: l'état de la négociation-réseau sur les assurances collectives et les régimes de retraite. Des développements majeurs sont à prévoir dans ce domaine au cours des prochains mois, susceptibles de toucher chacune et chacun d'entre nous. À titre de porte-parole du cartel syndical de la négociation réseau, notre collègue Jean Carette, professeur au Département de travail social, fera rapport à l'Assemblée générale.

Soulignons aussi que l'assemblée du SPUQ sera immédiatement suivie de l'assemblée d'élection de professeurs et professeurs au Conseil d'administration et à la Commission des études.

Au Conseil d'administration, les trois postes de professeurs sont à combler. Jean-François Léonard (science politique) et Marcel Rafie (sociologie) sollicitent un renouvellement de mandat. Avec eux, dans la course, on verra Jean-Charles Chebat (sciences administratives), Simone Landry (communications) et Pierre-Yves Paradis (sciences de l'éducation).

À la Commission des études, un seul poste est vacant par suite de la fin du mandat de Robert V. Anderson à titre de directeur du Département de mathématiques et informatique. Deux candidats sont en lice: Michel Fournier, directeur du Département de biologie, et Michel Senez, directeur du Département de chimie.

Au Ca et à la CE, l'échéance des mises en candidature avait été fixée au 21 septembre.

Venez voter, nombreuses et nombreux pour nos représentants et nos représentantes!

### Au Sommaire

Ouverture de la salle des professeurs et professeures.....	p. 2
Correspondance .....	p. 2
Déjeuner-causerie du SPUQ .....	p. 3
Négociation-réseau des assurances collectives .....	p. 3
Plan d'action 1990-1991 du Conseil exécutif .....	p. 4
Nouvelles du Conseil syndical .....	p. 5
L'enseignement à l'Université de Stanford .....	p. 6
Un professeur et une professeure de l'UQAM honorés .....	p. 7

### Le mot du président

Vous avez en main le premier numéro d'une nouvelle série de SPUQ-info.

Comme son nom l'indique, le but de notre bulletin de liaison demeure le même: fournir aux professeurs et professeures une information adéquate sur l'activité du syndicat et sur toute question d'intérêt commun. Mais nous avons voulu faire une nouvelle toilette au bulletin, rendre plus complète l'information qu'il contient et lui assurer une fréquence de parution régulière. SPUQ-info paraîtra désormais le 1er de chaque mois de septembre à avril.

En plus de rendre compte du travail des instances du SPUQ, les nombreux comités mis en place seront, à tour de rôle, invités à faire le point sur leurs activités dans le bulletin. Nous ferons aussi écho à ce qui se passe ici et ailleurs dans le monde universitaire.

Enfin un calendrier des événements du mois ainsi qu'une chronique des «petites annonces» devraient rendre service à tous les personnels de l'UQAM. N'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat du SPUQ pour nous faire part de vos remarques et suggestions, pour souligner un événement, placer une annonce (gratuite!) ou encore adresser une lettre aux lecteurs et lectrices.

Je vous souhaite une bonne lecture et à bientôt!

**Roch Denis**

## Évaluation quand tu nous tiens...

### Les Stances d'Eva l'huée

par Martine Époque, professeure au Département de danse

Et une fois de plus, face à mon écritoire,  
je m'appête à noter, sans crainte mais sans gloire,  
faits et gestes posés durant ces trois années  
que statutairement on doit évaluer.  
Car, bien qu'il soit connu, ce n'est pas sur mon faire  
que ce lourd comité évalue ma carrière:  
à cette étape ci, sans les mots pour le dire,  
plutôt que me flatter, il pourrait bien m'occire!

Je n'ai pas de challenge, pour la première fois  
à écrire ce texte pour qu'on m'évaluât  
comme tout un chacun, sur la base ordinaire  
d'enseignant qui se nomme un «universitaire»,  
car oui!, j'ai atteint l'âge et la classe et l'échelle  
où, quoique vous fassiez, la dynamique est telle  
que vous n'avez accès, comme évaluation  
qu'à l'ordinaire, la base... Et fi des promotions!

Qu'il était doux pourtant en ces instants suprêmes  
où il fallait jouer, en parlant de soi-même,  
à croire qu'on était, pendant quelques sessions,  
performant, efficace et empli de passions!  
Quel jeu intéressant de revoir tous ses actes,  
de les répertoire comme masse compacte  
faisant foi de succès, d'essais, d'aspirations,  
d'échecs et de folies, de réalisations,  
poids assez imposant pour qu'on se convainquit  
soi-même, c'est bien sûr, mais les collègues aussi  
que le travail fût bon, la performance rare  
et qui faisait de vous la personne notoire,  
épaulée, stimulée, regardant l'avenir  
d'un sourire béat qui à tous semblait dire  
«attendez, ce n'est rien, avec cet appui-là  
j'irai encore plus loin pour la prochaine fois!»

Ce jeu n'existant pas au moment où j'écris  
j'ai pris un autre jeu, et vous l'avez compris  
c'est de rimer un peu... Non je ne suis pas folle:  
mon dossier actuel, je le veux pour vous drôle  
car, ainsi, d'une pierre je peux faire deux coups  
devant écrire un texte pour le Club des «11 août»<sup>1</sup>.

Avant d'en terminer avec l'introduction,  
j'aimerais aborder l'item «pondération».  
Jeu subtil de quota, les chiffres qu'on se donne  
sont les maîtres à juger: on oublie la personne.  
Qu'elle se trompe un peu: rien au bout du compte  
ne mettra en danger sa carrière féconde.  
Mais qu'elle évalue mal, en pourcentages sots,

le travail accompli: alors tout aussitôt  
le couperet s'abat, la guillotine tombe  
et l'évaluation fait un effet de bombe.  
Même si avec coeur la tâche fût accomplie  
dans ses trois composantes, tel qu'il est décrit  
dans notre convention, il nous faut décider  
en quoi, à notre avis, nous avons excellé.  
Or, notre jugement peut être arbitraire  
car, s'il n'est pas celui de nos amis confrères,  
ce en quoi nous pensions avoir été des rois  
en ilotes naïfs nous déclassifiera.

Nous sommes professeurs, et l'acte d'enseigner  
devrait, à priori, être très bien coté.  
Mais nous sommes surtout des universitaires:  
créer, chercher, trouver, creuser notre matière  
grise, ou rose ou bleue... En fait, il faut gagner  
et, en financement, arriver bon premier  
car il ne suffit pas d'enrichir son domaine,  
il nous faut des vrais sous: les chiffres encore là mènent!  
Vous basez vos travaux sur le qualitatif?  
Pauvre fou, l'objectif, c'est le quantitatif!  
L'institution se doit d'atteindre l'excellence:  
mesure ton cerveau à coups de performances  
et non à coups de coeur, d'essais ou d'intuitions  
car tu n'apportes pas ce qu'elle attend de toi  
si tu n'es que génial: les deniers font la foi!

Alors si tu as peur de l'enfer pécuniaire,  
si tu n'as pas accès aux flots subventionnaires,  
peut-être vaut-il mieux, dans ta pondération,  
coter un peu plus fort les tâches de gestion?  
Gérer l'académique, être la directrice,  
à la communauté offrir bien des services,  
voilà là un objet de réalisation,  
une carrière riche... en administration.  
Animer, stimuler, rendre plus performants  
le secteur, le module ou le département,  
lancer des projets fous et guider le navire  
vers des havres nouveaux, des ports en devenir!  
Et, pris dans tout cela, garde présent au coeur  
que l'on t'a engagé pour être professeur...  
Et même si, parfois, il te semble futile  
d'accorder importance à ces choses subtiles  
que sont la solitude, le désengagement,  
le surcroît de travail et le manque de temps,  
dis-toi que, tout compté, on te saura bien gré  
de faire que professeur soit le plus beau métier!

14 août 1990.

<sup>1</sup> Salon littéraire.

## Le conseil syndical

Réuni le 29 novembre en présence de 40 délégués et déléguées, le Conseil syndical a:

- reçu un rapport de Jean Carrette sur le projet des demandes élaborées par le Comité de négociation du Cartel intersyndical de l'UQ sur les régimes de retraite et les assurances collectives;
- donné un accord de principe à ce projet et réitéré son appui au Comité de négociation du réseau;
- reçu un rapport de Claude-Henri Nadeau, 1er vice-président du SPUQ, sur l'entente intervenue récemment avec le Décanat de la gestion des ressources concernant les modalités de perception et d'utilisation des fonds de recherche obtenus en assumant des crédits d'enseignement supplémentaires à la tâche normale. □

## Correspondance

### La présidente du SCCUQ écrit au SPUQ

Monsieur le Président,

Il nous fait plaisir de vous confirmer que le Syndicat des chargés-es de cours de l'UQAM a conclu, le 27 novembre dernier, une nouvelle convention collective avec l'administration universitaire. Cette convention marque un tournant majeur pour les chargés-es de cours, en ce qu'elle consacre leur intégration effective à l'UQAM.

Dorénavant, les chargés-es de cours seront représentés dans toutes les instances universitaires et tous les comités institutionnels. Sauf pour notre représentant-e au conseil d'administration, tous les chargés-es de cours représentant leurs collègues dans ces instances et comités verront leur participation rémunérée.

Au-delà de l'intégration institutionnelle, nous avons négocié des mesures permettant l'intégration des chargés-es de cours au niveau des départements et des familles. La nouvelle convention met à notre disposition un budget de 625,000 dollars, sur trois ans, qui sera consacré à des projets à caractère pédagogique initiés par des chargés-es de cours dans le cadre de leur travail d'enseignement. Comme ces projets devront être liés aux objectifs départementaux, cela pourra induire une collaboration plus importante entre les professeurs-es et les

chargés-es de cours au niveau local. En plus, la participation des chargés-es de cours à ces comités sera rémunérée.

Par ailleurs, les chargés-es de cours ont obtenu une bonification substantielle au chapitre des sommes consacrées au perfectionnement et à la mise à jour des connaissances. Ils, elles pourront également bénéficier, au niveau de l'évaluation de leur enseignement, de mesures de soutien pédagogique allant dans le sens d'une évaluation formative.

Voilà, en substance, les nouvelles dispositions de notre convention collective. Nous espérons qu'elles vont permettre un changement qualitatif majeur dans la dynamique ayant prévalu jusqu'à présent entre les chargés-es de cours et l'UQAM. Il va sans dire que l'appui important que nous avons reçu de la part du SPUQ, notamment sur la question de la représentation, n'est pas étranger au succès enregistré à l'occasion de cette négociation. Votre apport personnel, Monsieur le Président, mérite d'être souligné. Vous avez initié entre nos deux syndicats une collaboration positive, porteuse d'avenir pour l'institution universitaire. Nous vous en remercions amicalement. □

*Marie-Claire Chouinard,  
présidente du SCCUQ*

Le 13 décembre  
de 18 heures à 21 heures 30

Un rendez-vous  
au cocktail de Noël  
du SPUQ

Salle J-M100

### *SPUQ-info*

Bulletin de liaison du SPUQ

Spuq-info paraît  
au début de chaque mois.  
Pour toute correspondance:  
Spuq-info, UQAM  
A-R050, C.P. 8888  
Succ. A, H3C 3P8  
Téléphone: 987-6198  
Télécopieur: 987-3014

# SPUQ-info

Février 1991, numéro 149

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

## Le SPUQ fête ses 20 ans

Le 25 janvier 1971, le SPUQ était officiellement accrédité auprès du ministère du travail pour représenter «tous les professeurs à plein temps et à mi-temps de l'UQAM, à l'exception de ceux rémunérés sur une base horaire et forfaitaire».

Cette reconnaissance marquait le point d'aboutissement d'un processus amorcé en 1970 par la fondation officielle du syndicat (le 8 juin), la première assemblée générale tenue le 19 octobre, et le dépôt de la demande d'accréditation (le 30 octobre). La direction de l'UQAM devait en appeler de la décision du commissaire-enquêteur, mais celui-ci maintint son jugement en faveur des professeurs et professeures, le 7 septembre 1971. Alors s'amorça la première négociation collective, puis une grève en octobre 1971... En ce temps-là, l'UQAM avait Léo Dorais comme recteur et le SPUQ était présidé par Jean-Marc Pottie. Le secrétaire du syndicat était

Claude Corbo.

Vingt ans ont passé! Et pour souligner son anniversaire, le SPUQ vous convie, toutes et tous, à une soirée de fête, le 28 février. La fête se déroulera en deux temps. D'abord, un spectacle sous la direction de Jean-Guy Sabourin. Et puis, le buffet du 20e. Le spectacle animé par Michèle Febvre (danse) et Pierre Lanteigne (sciences de l'éducation) mettra en vedette, dans des numéros fort variés, une cinquantaine de nos collègues!

Parmi eux et elles: Jean-Baptiste Lapalme, Maurice Bélanger, Rhéal Sauvé, Georges Singer, Michel Fleury, Raymond Vézina, Jacques Duchesne, Michel Volet, André Dugas, Jean-François Léonard, Jacques Léveillé, Bernard Landry, Claire Lefebvre, Jacques Schroeder, Claude-Yves Charron, Guy Beaugrand-Champagne, Gilbert Tarrab, Jean-Marie Deporcq, André Jacob, Jean-Pierre Beaud,

Alex Macleod, Hélène Manseau, Anne Légaré, Georges Leroux, Jean-Marc Pottie, Marcel Rafie, Marc Lagana, Élise Bertrand, Louis Gill, Petru Voichescu, ainsi que Joseph Rouleau accompagné de Gaston Rochon et Jean-Louis Gagnon et les membres du chœur de l'UQAM sous la direction de Miklos Tackacs. Une belle soirée en perspective! Le rendez-vous est à 18 heures précises, à la salle Marie-Gérin-Lajoie.

En plus des membres actuels du SPUQ, sont invités les professeures et les professeurs retraités, ainsi que toutes celles et tous ceux qui, depuis 20 ans, ont été membres de l'exécutif, du Conseil syndical, de l'un des comités du SPUQ ou ont participé à l'une ou l'autre de ses actions ou initiatives.

Le 28 février une date à retenir! L'occasion de souligner un anniversaire, de rappeler quelques souvenirs et d'offrir nos meilleurs vœux au SPUQ pour les années à venir!

### Au Sommaire

La guerre du Golfe .....	p. 2
Correspondance .....	p. 2
94 diplômes en sciences de l'éducation .....	p. 2
Sans consultation, l'Assemblée des gouverneurs réduit le programme d'incitation à la retraite .....	p. 3
Retraite et assurances collectives, le dépôt syndical .....	p. 3
Un défi majeur pour les universités; le renouvellement du corps professoral d'ici 10 ans .....	p. 4
L'agenda de février .....	p. 8

### Le SPUQ-415

La salle des  
professeurs et  
professeures  
ouverte du  
lundi au jeudi

# Plaidoyer ultime

## Sur un refus de promotion

*Exceller en enseignement au point de recevoir le prix d'excellence du réseau UQ, tout en maintenant des activités de recherche et de service à la collectivité, ne suffit pas. Ça ne suffit pas en tout cas pour obtenir la promotion. Le cas de Michel Guay dont nous publions la lettre ci-dessous, en est un exemple éloquent.*

par Michel Guay

Professeur au  
Département d'histoire

Fort et fier de mon Prix d'excellence en enseignement décerné par l'UQ en 1989, prix doté d'une bourse de 25 000\$, et de quelques autres accomplissements dans les trois composantes de ma tâche à l'UQAM depuis 20 ans, je m'étais laissé convaincre cette année de faire une demande de promotion. Le fameux passage étroit de la catégorie III à la catégorie IV! Mais quelle ne fut pas ma surprise (le mot n'est pas assez fort) d'apprendre le 27 mars dernier que le Comité de promotion avait refusé ma demande. Incroyable mais vrai, me suis-je dit! Alors prenant mon ordinateur à deux mains, j'ai décidé d'écrire à SPUQ-Info. Pour me plaindre et gémir? Non. Mais pour protester. Car oui, je proteste et j'ai cru utile d'informer les collègues de ce fait ... d'hiver 1991.

La qualité et la réputation d'un universitaire s'établissent de diverses façons. Si je devais résumer en quelques lignes l'essentiel historique du cheminement de ma carrière depuis 1969, je dirais ceci: dans un premier temps, j'ai investi toutes mes énergies à bâtir cette université. Comme professeur et, pendant des années, comme membre actif du Conseil de module d'histoire, j'ai travaillé sans compter à bâtir de très nombreux nouveaux cours (dont 12 différents, de 1969 à 1972; plus

de 22 en tout!). Dans un second temps, j'ai développé et consolidé les aspects fondamentaux de ma pédagogie et de ma didactique universitaire, pratique dont les résultats sont reconnus partout (cf. le premier prix d'Excellence en enseignement accordé par l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ, en 1989, et mes nombreuses participations aux divers niveaux de la structure scolaire québécoise).

Depuis une douzaine d'années, s'est ajouté un troisième volet, complémentaire aux deux autres: la diffusion de la connaissance historique et la recherche orientée vers la production d'ouvrages ainsi que de matériel divers, tant pour mes étudiants, le grand public, les divers média, les activités culturelles (cf. les grandes expositions du Palais de la civilisation, les bibliothèques), que pour le scolaire. C'est dans ce contexte que sont apparus les ouvrages et les articles de revue que j'ai commis, ainsi que les nombreuses participations dans les congrès de la SPHQ (Société des professeurs d'histoire du Québec) ou de l'ACFAS (1990). Je tiens à rappeler que ces ouvrages sont non seulement des oeuvres dites de vulgarisation, mais qu'ils sont en même temps à la fine pointe de la connaissance et de l'historiographie (histoire et anthropologie).

Il est vrai que je ne me situe pas sur le terrain des recherches dites subventionnées mais, à ce que je sache, la convention collective reconnaît sur un pied d'égalité la recherche subventionnée et la recherche non subventionnée. Cette dernière ne m'a pas empêché de produire (selon l'expression courante) et de rayonner (selon une autre expression courante). La bourse de 25000\$ qui accompagnait le prix d'Excellence en enseignement a servi à consolider mes acquis informatiques, me permettant de produire un premier ouvrage dès la première année de son obtention (*Les Premières civilisations, tome 1*), ainsi qu'une première capsule vidéo (qui présente tous les éléments historiques, techniques et organisationnelles de la construction d'une pyramide), et qui sera disponible dès août prochain.

Quant à mes services à la collectivité, en tant qu'historien et spécialiste des grandes civilisations, ils touchent tous les secteurs d'activité; et je ne compte plus les interventions de toutes sortes pour lesquelles je suis constamment sollicité depuis une dizaine d'années (individus ou organismes publics et privés). À ce niveau, je crois remplir de façon particulièrement déterminante mon mandat d'intellectuel et d'universitaire.

Voilà! Je suis donc persuadé qu'à partir d'une activité centrée sur la formation des étudiants et des étudiantes, il est possible d'intégrer de façon efficace et rentable, et l'enseignement et la recherche, et la production, et la création. Du moins, je l'espérais...

Mais, pour obtenir une promotion à l'UQAM que faut-il faire de plus ??  
Ou de moins ??  
Ou que faut-il faire d'autre ?? □

## Un nouveau comité d'application de la convention collective

Lors de sa réunion du 26 septembre dernier, le Conseil syndical a décidé de créer un nouveau comité intersectoriel d'application de notre convention collective. Voici le texte de la résolution adoptée et les noms des personnes élues par le Conseil comme membres du comité.

Attendu la nécessité d'assurer l'application de la convention collective et de préparer les interventions de la partie syndicale au Comité paritaire des griefs;

Attendu la nécessité d'assurer la représentation de tous les secteurs dans l'application de notre convention collective;

Il est résolu de créer le Comité intersectoriel d'application de la convention collective composé des 3 représentants syndicaux au Comité paritaire de griefs (Richard Desrosiers, Émile Lavallée et Madeleine Greffard) et d'un représentant par secteur:

Arts: Joan Esar (arts plastiques); Éducation: Normand Baillargeon (sciences de l'éducation); Lettres et communications: Lucie Robert (études littéraires); Sciences de la gestion: Vincent Sabourin (sciences administratives); Sciences humaines: Jean-Serge Masse (sciences juridiques); Sciences: Robert Bédard (mathématiques et informatique). □

## L'Assemblée générale demande que la collectivité uquamienne soit consultée sur le choix des noms des pavillons

Saisie de la décision prise le 17 septembre dernier par le Conseil d'administration de l'UQAM de désigner le futur centre artistique de l'UQAM du nom de «Centre Pierre-Péladeau», l'Assemblée générale du SPUQ réunie le 3 octobre a adopté à la majorité des voix (2 contre) la résolution dont on lira le texte ci-dessous.

Rappelons que le magnat québécois de la presse a versé 1 million de dollars pour la construction de ce centre. Il a demandé en échange que son nom soit accolé au projet. Les trois professeurs qui siègent au Conseil d'administration de l'UQAM ont voté contre la proposition de la direction, soulignant notamment qu'aucune consultation n'avait été organisée à ce sujet auprès de la communauté. Cette consultation est une condition essentielle à la préservation de l'indépendance de l'institution universitaire vis-à-vis des donations publiques ou privées qu'elles soient offertes ou sollicitées.

Voici le texte de la résolution adoptée:

*Attendu qu'il est dans la tradition de notre Université que le nom des pavillons soit en relation avec le type d'activité académique des personnes oeuvrant dans ces pavillons;*

*Attendu qu'il est dans la tradition de notre Université que ces noms soient choisis par consultation des personnes*

*oeuvrant dans ces pavillons;*

*Attendu la résolution du Conseil d'administration A-209-8;*

*Il est résolu que:*

*1) l'Assemblée générale demande au Conseil d'administration de l'UQAM de surseoir à sa décision de désigner le centre artistique de l'UQAM du nom de Centre Pierre-Péladeau;*

*2) un comité de toponymie soit formé en concertation avec les personnes oeuvrant au centre artistique de l'UQAM pour générer une liste de noms possibles pour ce centre;*

*3) la liste soit soumise à une consultation de l'ensemble de la communauté uquamienne, avec la collaboration active du secrétariat général de l'UQAM;*

*4) le résultat de cette consultation soit transmis au Conseil d'administration. □*

### Déjeuner-causerie

**Le 23 octobre 1991**

**M. Ed Broadbent**

*président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique,*

*prononcera une conférence intitulée:*  
**Le rôle de l'université dans le respect des droits de la personne et du développement démocratique**

**À midi, salle W-R520**  
Pavillon Thérèse-Casgrain  
Invitation à tous et à toutes

## SALON DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS

SAISON 1991-1992

**A-R415**

Pour information 987-6198

# Loi du compte

par Lucie Lamarche  
du Comité paritaire d'accès à l'égalité SPUQ-UQAM  
professeure au Département des sciences juridiques

Le Comité paritaire d'accès à l'égalité de la convention collective SPUQ-UQAM a récemment complété ses travaux liés au bilan du premier Plan d'accès à l'égalité des professeurs, 1989-1992. Le document intégral et des abrégés seront sous peu disponibles. Il faudra surveiller la tombée de ce document dans votre pigeonier! Ce bilan est à plusieurs égards révélateur des progrès et des difficultés actuelles issues du projet de l'atteinte de l'égalité entre les professeurs et professeures à l'UQAM.

D'abord les chiffres. Ils ont légèrement progressé. Ainsi, en 1986, les femmes constituaient 22,4 % de la composition du corps professoral au sein de la communauté uqamienne. En 1992, ce chiffre était de 25,6 %. Ceci signifie que des 133 professeurs et professeures engagés au cours de la période 1989-1992, 49 sont des femmes. 26 d'entre elles ont été engagées dans des départements détenant une cote 2 de mixité (entre 20 et 40 % de présence féminine professorale dans le département) et 17 dans des départements détenant une cote 1 de mixité (moins de 20 % de présence féminine au sein du corps professoral départemental). Les embauches de la période 1992-1993 ont significativement contribué à cette amélioration ainsi que le fait que plusieurs femmes détenant un statut de professeure sous octroi ont bénéficié de la régularisation de leur poste. **Bien sûr, les objectifs prévus à la convention collective, lesquels devaient être atteints avant le 28 février 1993, n'ont pu être réalisés.**

Puis les problèmes: la confection de ce bilan a révélé l'incontestable importance du statut de professeur ou de professeure substitut aux fins de l'em-

bauche régulière éventuelle. Ainsi, si le pourcentage de professeures engagées à titre de substituts a progressé, il demeure moins élevé que chez les hommes. Or, les hommes embauchés à titre de professeur substitut ont 50 % de chances de voir leur statut régularisé éventuellement. Mathématiquement, il faut donc veiller à ce que plus de femmes soient embauchées à titre de professeure substitut. Cela pourrait être facilité par les autres constats du bilan liés à la compétence des femmes professeures à l'UQAM. Lors de l'embauche, les chiffres révèlent qu'elles sont autant, voire plus qualifiées que leurs confrères masculins. Cela se répercute dans les activités de recherche. Le pourcentage de professeures impliquées dans au moins une demande de financement externe à titre de chercheuse principale ou de co-chercheuse est plus élevé que celui observé chez leurs confrères. Par ailleurs, le nombre de professeures ayant obtenu un tel financement externe à titre de chercheuse principale surpasse de 7 % l'implication moyenne de l'ensemble du corps professoral, soit 37 %. **Pourtant, dans certains cas, les écarts constatés entre la présence féminine au sein de certains départements et la disponibilité des femmes qualifiées dans le bassin de disponibilité demeure importante!**

Lors d'une réunion syndicale tenue en septembre 1993, les professeures présentes ont réitéré l'importance des objectifs numériques de l'accès à l'égalité à l'UQAM. Elles ont en conséquence proposé que soient reconduits les objectifs du Plan 1 d'accès à l'égalité dans le Plan 2 qui doit bientôt être adopté par le Comité paritaire. Cependant, des préoccupations particulières ont été exprimées, dont:

- la question de la prise en compte des compétences équivalentes des candidates dans le cadre des processus d'embauche;
- la question du type d'intervention que le Décanat entend faire auprès des Départements afin de s'assurer que les objectifs de l'accès à l'égalité soient considérés dans la procédure de définition des plans de recrutement: aménagement de la tâche lors du processus d'intégration, prise en compte des effets discriminatoires de la détermination des champs disciplinaires privilégiés, etc...

Il est plus évident que jamais qu'une grande part de la responsabilité repose sur chacune de nous en regard de l'objectif de la réalisation effective de l'égalité entre les hommes et les femmes à l'UQAM. En effet, l'expérience révèle que c'est bien avant l'affichage d'un poste régulier que s'évalue l'impact discriminatoire des projets de développement d'un département. Or, plusieurs de ces étapes d'élaboration ne sont pas systématiquement soumises à notre attention. Il faut y veiller. C'est en ce sens que la partie syndicale du Comité paritaire d'accès à l'égalité SPUQ-UQAM entend poursuivre son travail. **En cette période de croissance zéro... ou de décroissance universitaire, le dossier de l'égalité des femmes à l'UQAM revêt des aspects plus quotidiens, plus intimement liés à la gestion courante des départements.** À cet égard, le Comité se donne pour mandat de sensibiliser le Décanat des personnels enseignants à la nécessité de mettre plus de moyens à la disposition des Départements afin de soutenir cette démarche. □

Les professeures membres du Comité paritaire d'accès à l'égalité SPUQ-UQAM sont: Élène Cliche (études littéraires), Hélène Kayler (mathématiques et informatique), Lucie Lamarche (sciences juridiques), Karen Messing (sciences biologiques) et Hélène Manseau (sexologie, actuellement en congé de maternité).



# NOTRE DAME DE L'UQAM

*Le 1<sup>er</sup> juin, Anita Caron a pris sa retraite. À l'occasion de son départ, nombreux ont été les témoignages et les signes d'affection, parmi lesquels SPUQ-Info a choisi les deux extraits ci-dessous. Mais Notre Dame est-elle réellement partie de l'UQAM? Notre professeure émérite y continue ses apparitions à un rythme hebdomadaire!*

Si vous prenez le bottin téléphonique de l'UQAM, vous verrez qu'au cours des ans, il y a toujours eu plusieurs Anita Caron.

Il y a l'Anita Caron des sciences religieuses. Il y a l'Anita Caron vice-doyenne de la Famille des sciences humaines. Il y a l'Anita Caron de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF). Il y a l'Anita Caron du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage et le développement en éducation (CIRADE). Il y a l'Anita Caron du Syndicat des professeurs et professeures (SPUQ). Et combien d'autres encore...

Cette remarquable division du travail réalisée pour la première fois en une personne, serait chez d'autres le signe de l'éparpillement, de l'agitation, du débordement et de l'emportement. Elle est chez Anita, l'accomplissement normal d'une semaine normale de travail dont on n'a jamais su, cependant, quand exactement elle commençait et si elle se terminait.

Et c'est pourquoi la quête de l'excellence et la lutte pour la qualité totale dont on nous remplit tant les oreilles serait, pour elle, non pas un objectif à poursuivre, mais un frein, un obstacle à surmonter.

Anita Caron sait tout, voit tout et entend tout. Et elle le fait bien.

Alors sachant qu'elle vient tout juste d'être nommée professeure émérite, je vous dirai ceci en terminant. J'assistais récemment à l'intronisation de notre collègue Gilles Thérien à la Société Royale du Canada. Et j'y entendais

l'architecte J.-C. Marsan faire l'éloge de Mme Phillis Lambert, elle aussi architecte, en disant qu'à propos du patrimoine québécois et montréalais, Mme Lambert s'était méritée le titre de Notre Dame de la conservation! Alors je me suis dit que si Phillis Lambert méritait ce titre pour le patrimoine, Anita Caron le méritait certainement pour l'Université.

Et je pense que nous devrions, dès ce soir, préparer un dossier et des recommandations pour qu'elle soit nommée bientôt Notre Dame du service à la collectivité, ou, plus simplement et tout simplement, Notre Dame de l'UQAM!

*Roch Denis, ex-président du SPUQ*

## Les enfants d'Anita

Je pense que nos vies, quand nous les regardons dans ce bord-à-bord affolant que sont nos agendas, nous donnent souvent l'illusion de s'être éloignées de leur idée: rien ne s'en dégage, nous ne voyons pas si nos efforts ont connu une résolution supérieure, nous sommes inquiets en nous demandant si tous ces engagements ont rendu la société meilleure, ou n'ont constitué qu'un chapelet d'accidents contingents. Des enjeux liés à la conjoncture nous apparaissent comme des futilités, et nous nous demandons si les finalités qui nous guidaient ont été atteintes.

Pour saluer Anita Caron, j'insisterai sur trois aspects qui me paraissent fondamentaux dans son travail: la modernité et la pertinence de ses options de recherche, la profondeur de son investissement dans l'institution;

et en particulier dans les sciences humaines et la richesse de son implication sociale. La vie d'un chercheur, d'une chercheuse, est une entreprise dont la cohérence peut varier, mais sa fécondité dépend le plus souvent de l'étroite relation entre des convictions personnelles et sociales et des hypothèses de recherche. Le parcours d'Anita manifeste avec une netteté particulière la cohérence de ses choix et le caractère véritablement congruent de ses investissements: je n'y vois rien qui soit uniquement tributaire de nécessités académiques, rien qui soit superficiel, rien qui soit de pure commande. Tout au contraire me semble motivé par un engagement d'une grande profondeur à l'égard des transformations historiques de notre société au cours des trente dernières années.

J'ai donc suivi l'itinéraire d'Anita Caron avec des sentiments d'estime et de respect, j'ai eu par moments le privilège de l'accompagner en collaborant avec elle, et à tout moment, j'ai eu le sentiment d'être en présence d'une personne vivant en harmonie avec ses buts, capable à tout moment d'expliquer la raison d'être du travail universitaire, sa pertinence pour notre société. Capable aussi à tout moment de manifester la légitimité des sciences humaines et de renforcer la motivation souvent chancelante de ceux qui s'y engagent. Au travers de tant de dossiers et d'écritures, de discussions et de réunions, l'idée qui l'a guidée ne s'est pas perdue. Je pense que l'UQAM, et toute notre société, a beaucoup mérité du travail d'Anita Caron. Son départ nous laisse moins seuls que quand elle a elle-même commencé et ce fait constitue déjà un témoignage de son travail. Son départ nous laisse aussi plus solides, et je voudrais lui dire en terminant: tu peux partir, beaucoup feront fructifier ce que tu leur as donné.

*Georges Leroux, professeur  
Département de philosophie*



En hommage au professeur Maurice Miles Poteet, du Département d'études littéraires, décédé le 28 juin 1993, dont ce dessin parut dans le Bulletin du SPUQ de décembre 1972.  
Comme quoi l'histoire bégaie...

# Le SPUQ et son affiliation à la CSN

## Le Conseil exécutif du SPUQ

*Depuis la fondation de notre syndicat qui aura 25 ans l'an prochain, la question de notre affiliation à la CSN a souvent été soulevée dans nos rangs. Posée de nouveau récemment par de nombreux collègues, elle traduit les interrogations d'une fraction réelle du corps professoral quant au bien-fondé de cette affiliation. Il est de la responsabilité du Conseil exécutif de favoriser un échange de vues sur cette question. Le présent document a été adopté à l'unanimité par le Conseil exécutif le 10 novembre dernier. Sa diffusion auprès de l'ensemble des membres du syndicat a pour objectif d'initier cet échange de vues.*

### Un rappel

Le SPUQ s'est constitué en 1970 comme syndicat affilié à la CSN, suite à la faillite de l'association non accréditée qu'était l'APUQ (Association des professeurs de l'Université du Québec), dans la défense d'un nombre important de professeures et de professeurs dont l'UQAM refusait de renouveler le contrat et dans la négociation d'une première convention collective. Le projet de convention collective négocié par l'APUQ et rejeté massivement par l'Assemblée générale n'offrait aucune garantie quant à la permanence, à la sécurité d'emploi, aux tâches, au classement dans l'échelle salariale, au fonctionnement démocratique en assemblée départementale, etc. C'est grâce à l'apport technique déterminant de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ) de la CSN que nous nous sommes formés en véritable syndicat et que nous avons réussi à gagner (le terme n'est pas exagéré) une première convention collective en octobre 1971. L'origine et les fondements de notre convention collective actuelle se trouvent là.

Là se trouvent aussi les racines des

conventions collectives des syndicats de professeures et de professeurs des autres constituantes de l'UQ, qui constituent en retour des points d'appui pour la défense de notre propre convention.

Un syndicat affilié à une centrale bénéficie de ce type d'appui exceptionnel qui lui est nécessaire dans les premières étapes de son existence, puis, à des stades ultérieurs, lors des renouvellements de la convention collective et d'éventuels conflits de travail. Pour ne mentionner que le plus significatif des appuis de ce type dont nous avons bénéficié par la suite, rappelons que nous avons reçu, pendant quatre mois en 1976-1977, des prestations de grève du fonds de défense de la CSN, sans parler de l'appui financier massif que nous avons alors obtenu d'autres syndicats, grâce à notre affiliation à la CSN. En dehors de ces périodes particulières, au cours desquelles nous avons reçu, en appui de divers types, plus que l'équivalent de nos contributions financières, nous avons bénéficié du soutien constant des services juridiques de la fédération et de la centrale pour défendre le millier de griefs et les quelques cent cinquante arbitrages auxquels ils ont donné lieu

depuis que nous existons.

À partir de ce rappel sommaire, nous pourrions être portés à nous demander: au total, avons-nous reçu et recevons-nous toujours, en services, le plein de nos cotisations? Il faudrait alors disposer de la question préalable suivante: est-il possible de juger de la pertinence d'une affiliation à une centrale syndicale à partir d'une évaluation, en termes financiers, des bénéfices et des coûts de cette affiliation? On voit mal comment une telle évaluation pourrait être faite. Certains avantages sont quantifiables, d'autres non. Certains sont des avantages immédiats, d'autres ont un impact sur une plus longue période. Une part importante, mais non mesurable, d'une cotisation à une centrale syndicale qui regroupe diverses catégories de salariées et de salariés est une contribution à la défense des intérêts généraux de l'ensemble des membres affiliés et non des seuls intérêts particuliers de tel ou tel groupe de salariées et de salariés. Cette part est une contribution à la force collective du mouvement qui rejaillit sur l'ensemble et ne peut se mesurer syndicat par syndicat, ni dans les bénéfices qu'elle apporte, ni dans les coûts qu'elle entraîne. Tel syndicat, pour diverses raisons et à un moment particulier, peut et doit recevoir plus que sa part grâce aux contributions des autres qui pourront, à leur tour, compter sur le même soutien s'il devient nécessaire. C'est là le fondement même du regroupement en syndicats et fédérations de syndicats.

La décision d'adhérer à une centrale syndicale et de contribuer financière-

# Les célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire

## Samedi, 9 mars

Cahier spécial du *Devoir* consacré au Syndicalisme universitaire.

## Mercredi, 13 mars :

À 18 h sur la Grande Place du Pavillon Judith-Jasmin:

- Le SPUQ en vidéo et voeux surprise.
- Dévoilement d'une murale de verre sur laquelle sont gravés les noms des professeures et professeurs qui ont oeuvré à l'UQAM depuis les débuts.
- Lancement du cahier n° 5 d'*Analyses et Discussions*.

À 19 h, au Centre de Design de l'UQAM (DE-R200):

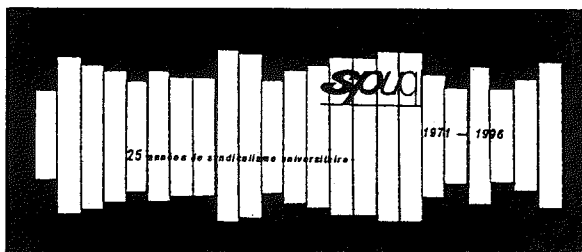
- Buffet du 25<sup>e</sup>.
- Spectacle de *Sol* (Marc Favreau).

Sont invités:

- Tous les membres du SPUQ.
- Toutes les professeures et tous les professeurs retraités.
- Les exécutifs des syndicats de l'UQAM, des syndicats de professeures et professeurs des universités du Québec, de la FQPPU, de la FPPSCQ et de la CSN.

La réalisation des activités de ce 25<sup>e</sup> anniversaire, sous la coordination du trésorier du SPUQ, André Vidricaire, a été possible grâce au concours, à divers titres, des personnes dont les noms suivent, que le SPUQ remercie chaleureusement:

Georges Adamczyk, Manzoor Ahmad, Rose-Marie Arbour, Martine Arcand, Noël Audet, Patrice Baillargeon, Philippe Barbaud, Johanne Bazinet-Picard, Benoît Beaucage, François Beaugard, Andrée Beaulieu-Green, Laure Berthou, Denis Bertrand, Diane Boudreau, Marcel Braistein, Julie Brodeur, Claude Brown, Nicolas Buono, Anita Caron, Bernard Caron, Enrico Carontini, Robert Chagnon, Paul Chamberland, Mario Côté, Roch Denis, Luc Desnoyers, Madeleine Dion, Alfred Dubuc, Jacques Duchesne, André Dugas, Denis Dumas, Isabelle Durand, Joan Esar, Marc Favreau (*Sol*), Lyse Favretti, Michèle Febvre, Hanny Feurer, Philippe Gabrini, Benoît Gendreau, Louis Gill, Alain Gingras, Pierre Grou, Denise Guérin-Larivée, Alfred Halasa, Thierry Hentsch, Martin Hogue,



Gilles Janson, Florence Junca-Adenot, Michel Kane, Pierre Labelle, Georges Labrecque, Lyse Lachapelle, Simone Landry, Marc Lagana, Christiane Laliberté, Marcel Larivée, Eric Larivière, Gérald Larose, Michel Leclerc, Thérèse Leduc, Bernard Lefebvre, Jacques Lefebvre, Renée Legris, Suzanne Lemerise, Georges Leroux, Marie-Catherine Leroux, Lassana Maguiraga, Éric Martel, Jean-Pierre Masse, Philippe Ménard, Alain Mongeau, Yvon Pageau, Jean Pelletier, Rose-Anne Pelletier, Jean-Pierre Pilon, Patrice Poirier, Benoît Prigent, Anne Ricard, Michel Rioux, Pierre G. Robineault, Guy Rocher, Jean-Guy Sabourin, Jacques Saint-Pierre, Rhéal Sauvé, Don Savage, Gervais Savard, Danièle Savoie-Guillemette, Michel van Schendel, Maurice Soulière, Paul Tana, Gilles Tassé, Gilles Thérien, Nicole Thivierge, Bertin Trottier, *Le Devoir*, la CSN, la FPPSCQ et la FQPPU.

Ces personnes ou organismes ont participé aux activités suivantes:

Conception et organisation des activités de la fête, conception et production de la murale de verre, du spectacle multimédia, des affiches et banderoles, reconstitution des listes du corps professoral depuis les débuts de l'UQAM à partir des données de la Gestion académique et des Ressources humaines de l'UQAM, reconstitution des faits historiques à partir des documents des archives du SPUQ, du Service des archives de l'UQAM, d'archives personnelles et de témoignages de divers pionniers et militants du SPUQ, rédaction d'articles et coordination de la production des numéros spéciaux du *SPUQ-Info* et d'*Analyses et discussions*, préparation et production du cahier spécial du 9 mars du *Devoir*, organisation de conférences-midi, publication d'articles sur le 25<sup>e</sup> anniversaire du SPUQ dans divers journaux syndicaux, soutien financier à ces diverses activités.

Le SPUQ remercie aussi chaleureusement tous les syndicats, fédérations et centrales syndicales, l'UQAM et les autres établissements ou organismes universitaires ou autres qui ont soutenu financièrement la publication du cahier spécial du 9 mars du *Devoir* sur le Syndicalisme universitaire.

**Réservez votre soirée du mercredi 13 mars - Venez en grand nombre fêter le 25<sup>e</sup> du SPUQ. Confirmez votre présence en envoyant au secrétariat du SPUQ (A-R050) le coupon détachable de votre carte d'invitation et donnez-vous la chance de gagner le prix de présence de la soirée.**

**V**oici deux extraits du numéro spécial du 25<sup>e</sup> anniversaire (numéro 175, mars 1996, pages 15 et 23). Aux noms des personnes remerciées dans l'un de ces extraits, il faut ajouter celui de Céline Beaulieu qui s'est jointe à nous en mars 1998, en remplacement d'Isabelle Durand qui a pris sa retraite fin décembre 1997. Voir en page 41 la reproduction de l'hommage qui lui avait alors été rendu dans nos pages.

---

## Nos plus sincères remerciements à

**Raymonde Ravix**

**Claudette Vaillancourt**

**Michel Leclerc**

**Isabelle Durand**

**Jean-Yves Trempe**

**A**u cours de ses 25 années d'existence, le SPUQ a bénéficié des services de 4 employées et employés réguliers.

D'abord Raymonde Ravix, qui est entrée en fonction en 1971 pour y demeurer pendant 18 ans, jusqu'en 1988.

Puis Claudette Vaillancourt, qui est venue au Syndicat en 1980, pour y demeurer pendant 8 ans, jusqu'en 1988.

Ensuite Michel Leclerc, l'actuel attaché d'administration du SPUQ, qui s'est joint à nous en 1987.

Enfin Isabelle Durand, qui est venue compléter le personnel du secrétariat du SPUQ, d'abord à temps partiel en 1994, puis comme employée régulière depuis l'an dernier.

Le SPUQ a aussi bénéficié des services de Jean-Yves Trempe, procureur de la FNBBQ puis de la FPPSCQ qui a défendu nos griefs, de 1978 à 1987, puis depuis 1991.

À ces personnes, le SPUQ exprime sa plus profonde reconnaissance pour la qualité de leur travail et leur dévouement. □

## «25 personnalités québécoises appuient les professeurs de Laval et de l'UQAM» (Le Devoir 15 décembre 1976)

**N**ous reproduisons ici une déclaration parue sous ce titre dans Le Devoir du 15 décembre 1976, signée par 25 personnalités du monde des arts et des sciences, du journalisme, du monde universitaire et du monde syndical, en appui au SPUQ et au SPUL alors en grève. La grève du SPUQ avait duré 123 jours, du 17 octobre 1976 au 17 février 1977, celle du SPUL avait duré 100 jours, du 7 septembre au 16 décembre 1976.

«L'université, au Québec, est déjà trop hiérarchique, bureaucratique, pesante et aussi, nous semble-t-il, trop en danger de s'abandonner à des pressions étrangères à sa vocation propre et à la liberté qu'elle doit avoir.

Ce n'est pas en renforçant encore son appareil directoriel qu'on pourrait songer le moins à assurer sa liberté, son rajeunissement, sa créativité et ses possibilités d'adaptation.

C'est bien plutôt au contraire en reconnaissant à ceux qui au premier chef constituent l'université et en vivent quotidiennement les exigences, c'est-à-dire les profes-

seurs, un minimum de pouvoirs consultatifs efficaces, des moyens élémentaires de contestation de certaines décisions et aussi de critique, sans oublier une liberté académique et politique qui ne doit pas être exposée à diverses pressions.»

Cette déclaration était signée par Hubert Aquin, Pierre W. Bélanger, Robert Boily, Paul Cliche, Pierre Dansereau, Jacques Dofny, Evelyn Dumas, Fernand Dumont, Gérard Godin, Jacques Grand-Maison, Jean Hamelin, Arthur Lamothe, John Lipkin, André Major, Gaston Michaud, Hélène Pelletier-Baillargeon, Marcel Pepin, Pierre Perreault, François Ricard, Marcel Rioux, Léo Roback, Guy Rocher, Fernande Saint-Martin, Fernand Séguin, Pierre Vadeboncoeur. □

## Sous la bannière de l'urgence : la réforme Leduc adoptée

*Le Conseil exécutif du SPUQ*

Le 15 octobre 1996, le Conseil d'administration adoptait la réforme des structures de l'administration supérieure de l'UQAM proposée par la rectrice Paule Leduc dans son document intitulé : *L'UQAM à la croisée des chemins : une réforme nécessaire*. Cette décision survenait dix jours ouvrables après la présentation de ce document par la rectrice, le 27 septembre, devant les membres des instances, les syndicats et associations, les responsables académiques.

Le document de la rectrice énonce ses principes de gestion, son projet de réforme et les objectifs qui la sous-tendent et prévoit plusieurs transformations. Entre autres, la rectrice annonce que le rôle et la composition de la Commission des études devront être revus. Il faudra aussi, selon Madame Leduc, s'interroger sur les décanats actuels et sur les sous-commissions. Tout revoir, en somme, sans s'empêtrer dans les normes, les règles... et les conventions collectives, qui seraient insensibles à l'urgence d'agir.

Le mardi 8 octobre, à la Commission des études, la rectrice développait en séance la résolution reproduite à la page 2, qui fut adoptée après près de cinq heures de discussion. Le mardi suivant, 15 octobre, la réforme était entérinée par le Conseil d'administration.

Voilà qui est expéditif à souhait.

### Et la consultation?

En dix jours ouvrables, le sommet de la structure de l'UQAM est donc entièrement réaménagé, sans que les unités académiques aient été consultées, sans que personne n'ait eu le loisir de discuter en profondeur de la signification et des conséquences possibles de ces transformations. Les rencontres organisées à la demande de la rectrice dans cinq des six secteurs de l'UQAM et auprès de différents groupes lui ont en effet permis d'*informer* la communauté de ses intentions et de recueillir quelques commentaires. Mais à de rares exceptions près, aucun regroupement, aucune instance, aucun syndicat, n'a pu discuter du fond de ce projet de réorganisation, articuler une prise de position nuancée, ou s'approprier réellement le projet.

Profitant du Sommet universitaire tenu la fin de semaine des 4 et 5 octobre, la présidente du SPUQ a pourtant tenté d'obtenir de la rectrice un délai de consultation de deux ou trois semaines. Si cette dernière a semblé prêter une oreille favorable à cette suggestion, elle est rapidement revenue à son échéancier original.

En effet, malgré une résolution du Conseil syndical spécial du lundi 7 octobre (reproduite à la page 3, donnant un appui de principe à la réforme tout en demandant d'en reporter l'adoption à la réunion de

suite à la page 2

## Abolir la sécurité d'emploi à l'université

Sept présidents de CA d'universités  
le réclament du premier ministre

*Nous reproduisons ci-après une lettre adressée le 21 janvier 1997 aux présidentes et présidents des syndicats membres de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université par son président Roch Denis. Les sous-titres sont de nous.*

« Dans une lettre confidentielle adressée au Premier Ministre Lucien Bouchard, le 8 novembre dernier, [...] les présidents des Conseils d'administration des universités québécoises demandent l'**abolition de la sécurité d'emploi** des professeurs et des employés de soutien œuvrant dans les départements ou les facultés qui seront fermés par suite des mesures de rationalisation des programmes d'études universitaires.

### Amender le Code du travail

À l'appui de leur réclamation, les présidents des CA invoquent le fait que, dans la situation acutelle, les fermetures auxquelles souhaiterait procéder une institution ne procureraient aucune réduction de coûts. Ils suggèrent donc au Premier Ministre de faire en sorte que le « *code du travail puisse permettre de mettre fin à la sécurité d'emploi de professeurs et de personnel de soutien dans des domaines dont une université se retire, cela après avis et dans un délai raisonnable et avec indemnisation des personnes* ».

Comme autre mesure majeure destinée, cette fois, à augmenter les revenus des établissements, les signataires proposent que **le gouvernement décrète une hausse progressive des frais de scolarité** ou qu'il en dérègle l'imposition en autorisant certaines formes de « **privatisation** ».

### Des personnes « au-dessus de la mêlée »?

Cette lettre de 12 pages, dont nos collègues de Concordia avaient appris l'existence il y a plusieurs semaines, n'a jamais été rendue publique. Après plusieurs démarches, la FQPPU est finalement parvenue à en obtenir copie. La lettre est signée par: Claude Béland, Président du Conseil de l'Université Laval, André Bisson, Président du Conseil de l'Université de Montréal, Réginald

suite à la page 8

## Le mot de la présidente

Quatre ans déjà

C'est en avril 1993 que j'ai accédé à la présidence du SPUQ. Quatre années marquées essentiellement par l'avènement de compressions budgétaires plus impitoyables d'année en année et qui ont contraint tous ceux et celles qui œuvrent à l'UQAM à s'inscrire dans un irréversible processus de changement. Quatre années qui ont vu le crépuscule d'une époque, marqué par le départ du recteur Corbo et de la majorité des membres de son équipe, et l'aurore d'une autre, avec l'arrivée de Paule Leduc et de ceux et celles dont elle a voulu s'entourer. Quatre années où le SPUQ a su, je crois, malgré l'incertitude inhérente à la houleuse période de transition que traverse encore notre université, garder le cap sur les objectifs fondamentaux qui doivent guider l'action des professeures et professeurs et de leur syndicat, à l'heure où les transformations obligées de l'université québécoise doivent tout de même se faire dans le respect de sa mission fondamentale.

Quatre années au terme desquelles le SPUQ se retrouve avec une équipe de direction forte, bien rodée, diversifiée, dont je salue bien bas chacun des membres, par ordre d'entrée en poste : André Vidricaire, compagnon de la première heure, tour à tour secrétaire, puis trésorier, responsable du magnifique succès des fêtes du vingt-cin-

Les surplus actuariels du RRUQ

# L'insoutenable convoitise de l'UQ

André Breton  
2<sup>e</sup> vice-président

**« Je garde ma part... et j'empoche la tienne! » – L'offensive du gouvernement Bouchard à l'endroit des salariés des secteurs public et parapublic, l'automne dernier, tenait en quelque sorte dans cette maxime. Par contagion sans doute, voilà que le siège social de l'UQ convoite à son tour les surplus actuariels du RRUQ. Pas touche!**

La première mouture de Québec était grossière : la semaine de travail serait réduite de 35 à 32 heures (8 %), et les salaires en proportion; le chèque de paye, lui, y perdrait moins, puisque la cotisation « employé-e » au régime de retraite serait réduite, le temps d'épuiser les surplus actuariels du RREGOP. L'effet risquait quand même d'être désastreux : l'accès aux services publics allait certainement être réduit et quant aux salaires, les plus faibles allaient écoper davantage, compte tenu du mode d'application des cotisations de retraite.

Quant on sait que le gouvernement du Québec doit plus de 23 milliards à la CARRA, qui administre les régimes publics de retraite, sa proposition de puiser dans des surplus actuariels qui allaient devenir « excédentaires » confisquait des sommes souscrites essentiellement par les salariés. Les réactions très vives de la « base » et les manifestations des 23 novembre et 7 décembre à Québec (le SPUQ y était!) ont sans doute contribué à l'alternative qui est explorée présentement : les surplus actuariels serviront plutôt à financer le départ volontaire à la retraite de l'équivalent à temps complet de 15 000 personnes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997.

## La tentation du siège social

Mimétisme, contagion, voilà-t-y pas que le siège social de l'UQ invite, à la mi-décembre, le comité exécutif du Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec à prendre en considération la forme primaire de la proposition de Bouchard : l'UQ-employeur ne verserait pas, cette année, sa cotisation (16 millions de dollars) au RRUQ et s'approprierait, par réduction des salaires ou autrement, les cotisations des membres, employées et employés de l'UQ (un autre 16M\$). Après tout, les surplus actuariels du RRUQ s'approchent du seuil « excédentaire » permis, alors que le siège social et l'ensemble des constituantes doivent affronter un manque à gagner d'environ 50 millions.

Cette vision des choses est perverse. Elle pose un principe de vases communicants entre les budgets de fonctionnement (en déficit) de l'université et la réserve actuarielle (en surplus) du régime de retraite. C'est du despotisme bien mal éclairé.

Lors de sa réunion des 9 et 10 janvier à Québec, le CLIUQ, le Comité de liaison des syndicats de professeures et professeurs du réseau UQ, a pris vigoureusement position contre cette hypothèse soumise par le vice-président à l'administration du siège social. Le Conseil exécutif du SPUQ aussi la juge irrecevable et la rejette en conséquence, et le Conseil syndical sera invité également à s'y opposer.

Le Comité de retraite est le seul habilité à proposer quelque changement que ce soit à l'exploitation du régime; s'il devait suggérer une baisse – légère et limitée – des cotisations, son obligation de bon fiduciaire commande que cela soit fait en toute autonomie et sagesse. □

## 1997 : des trous dans les chèques

La première paie de janvier ramène toujours vers le bas le solde net du chèque (ou du dépôt direct) : ce n'est rien (!), c'est la contribution au Régime des rentes du Québec qui recommence à s'appliquer. Elle passe de 2,8 % à 3 % cette année, et elle cessera de s'appliquer quand le *cumulatif* aura atteint 969 dollars (contre 893 \$ l'an dernier).

Mais alors, d'où vient le véritable « trou » constaté depuis le premier chèque de l'année? De l'entrée en vigueur de l'assurance-emploi!

Contrairement à la cotisation de l'ex-assurance-chômage, basée sur un gain assurable maximum par cycle de paie, l'assurance-emploi coûte 2,9 % du salaire entier à chaque paie, jusqu'à ce qu'on ait cotisé 1 131 \$ pour l'année.

C'est payé environ deux fois plus vite, mais ça fait vraiment plus mal. Même l'UQAM-employeur en souffre : elle doit, elle aussi, « accélérer » le paiement de ses cotisations à l'assurance-emploi, soit 610 000 \$ de plus que prévu au budget qui se termine le 31 mai.

Vivement les mois d'été! Ils verront s'éteindre graduellement nos cotisations de 3 % et de 2,9 %, puisées sur des salaires qui, après tout, ne représentent que 98 % de l'échelle des salaires de l'an de grâce 1993.



# 40 départs à la retraite cet été

*de 15 à 20 autres le 1<sup>er</sup> janvier 1998*

André Breton  
2<sup>e</sup> vice-président

Une soixantaine de nos collègues auront pris leur retraite de l'UQAM au terme de la présente année. Cette situation sans précédent découle, comme on le sait, de deux mesures temporaires favorisant la prise de retraite quasi immédiate.

## La « bonification » avec départ au 1<sup>er</sup> juin

L'entente SPUQ-UQAM conclue en avril permettait le maintien, pour les 61 ans et plus, d'une indemnité de départ à 100 % du dernier salaire (à l'échelle), mais obligeait cependant au 1<sup>er</sup> juin 1997 les 20 premiers départs. Environ 80 personnes avaient accès à ce programme, par ailleurs soumis à un maximum de 60 inscriptions. À la vérité, 35 collègues s'en sont prévalus ; les 15 derniers départs auront donc lieu le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Dans l'application de ce programme, l'administration de l'UQAM a eu l'esprit ouvert : un collègue que la fin de la période d'assurance-salaire forçait au départ « un mois trop tôt » a eu accès à l'indemnité, un autre qui n'avait pas encore 61 ans (au 1<sup>er</sup> juin 1997) a pu s'inscrire et la « remise » d'une année au retour d'un congé sabbatique a été ignorée.

## Les régimes de la CARRA avec départ au 1<sup>er</sup> juillet

Des assouplissements très temporaires ont été apportés en mars aux régimes de retraite de la CARRA. L'accès à la retraite sans réduction actuarielle (ou avec réduction à 3 %) procurait en effet des avantages marqués pour le groupe d'âge de 55-60 ans. Pour ces régimes devenus au fil des ans moins attrayants aux yeux de plusieurs (comparativement au RRUQ), cette « correction » appréciable fut... appréciée par onze de nos collègues!

## Départs hors série

Douze autres départs, en juin, juillet et septembre, n'ont d'autre motif que la retraite normale ou la fin de la période de retraite graduelle. C'est quand même un nombre élevé par rapport aux années précédentes, et cela illustre, pour qui en doutait encore, que la retraite devient une réalité et une préoccupation quotidiennes. L'action syndicale elle-même s'en trouve déjà transformée...

Pour toutes les personnes engagées dans cette aventure épique, l'activité fut intense en mai et juin. Le SPUQ et l'administration de l'UQAM ont collaboré très étroitement au suivi de chacun des dossiers. Rien de comparable cependant à l'anxiété ressentie par nos collègues, appelés à quitter dans des conditions certes favorables mais contraints à un temps de réflexion dramatiquement court. À toutes, à tous, nous souhaitons une retraite fructueuse, toute professorale!

## Encore quelques incitations au départ

Douze collègues se sont inscrits à la retraite graduelle (demi-tâche, plein salaire) sur trois ans, et plusieurs autres le feront sans doute d'ici le 1<sup>er</sup> juin 1998. Après cette date, la période de retraite graduelle sera ramenée à deux ans. D'autre part, le programme temporaire du RRUQ (55/22 ou facteur « 80 ») a été prolongé jusqu'au 31 mai 1999, et le Régime de retraite de l'Université du Québec a fait parvenir, cet été, des tableaux détaillés aux personnes susceptibles de profiter de ces mesures. Encore des départs, donc, pour la période 1999-2001... □

*Le dernier relevé personnalisé du RRUQ*

## Une pleine reconnaissance de vos droits en dépit de la présentation du relevé

Michel Lizée  
représentant des membres de l'UQAM  
au comité de retraite de l'UQ

Plusieurs membres du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) ont été surpris de trouver, dans le *Relevé personnel* reçu cet été, la présence d'une « coupure » pour l'année 1996. Il n'y a pas lieu de s'en inquiéter.

Selon nos informations, la firme d'actuaire qui produit les relevés personnalisés du RRUQ et d'autres régimes de retraite n'aurait pas su adapter son logiciel de manière à ne pas soustraire du relevé le résultat des concessions salariales consenties notamment par les membres du SPUQ. C'est pourquoi le relevé affiche à la rubrique *État des salaires et cotisations* une « coupure » de l'ordre de 1 % à 2 %, compensée par un rachat (!) équivalent en page suivante.

Si toutefois la « coupure » et le rachat n'étaient pas égaux, il serait bon d'en vérifier la cause. Pour ce faire, contactez M<sup>me</sup> Johanne Lareau, du Service des ressources humaines.

# Caisse de l'UQAM : des débuts remarquables!

Pierre Labelle, *arts plastiques*  
Lassana Maguiraga, *sciences administratives*  
Bertin Trottier, *sciences biologiques*  
André Vidricaire, *philosophie et trésorier*

Ouverte le 2 septembre dernier, la Caisse d'économie compte près de 100 membres provenant de toutes les catégories de personnel de l'UQAM. Près de 3/4 de million de dollars de placements ont été comptabilisés et plus de 500 000 \$ en prêts hypothécaires, prêts personnels et marges de crédit ont été accordés sur une période de 2 mois. Ces résultats dépassent largement les prévisions: nous sommes fiers de ce patrimoine collectif!

Rappelons-le: cette nouvelle coopérative financière, sise à notre porte, offre tous les services que l'on retrouve dans les institutions financières. En outre, ces services, tout en étant compétitifs sur le marché, visent à répondre aux besoins particuliers de chacun des groupes de salariés de l'UQAM.

## Les services de convenance

Le compte d'épargne avec opérations est la porte d'entrée à la Caisse: il permet d'accéder aux différents services tels le dépôt direct du salaire, le paiement de factures par téléphone ou par Internet, la carte multiservices. De plus, la Caisse d'économie offre des chèques visés, des chèques de voyage, des mandats, des traites, de l'assurance voyage, la carte de crédit Visa Desjardins, etc.

Certains diront que ce n'est pas si simple de transférer son compte puisqu'ils ont des débits pré-autorisés qui paient leurs factures mensuelles de téléphone, électricité, assurance... L'important est de constater que le personnel de la Caisse propose d'effectuer gratuitement les différentes modifications nécessaires à ces transferts et de suggérer des moyens d'économiser sur les frais de transactions. Sans doute existe-t-il d'autres besoins; cette coopérative est là pour y répondre.

## Les produits d'épargne et de financement

À la Caisse, tous les produits d'épargne sont disponibles, que ce soit l'épargne systématique, l'épargne à terme, les Fonds de placements, les valeurs mobilières ainsi que le

REER collectif de l'UQAM. L'enjeu de l'épargne est d'optimiser le rendement eu égard au profil de l'investisseur, ce qui suppose nécessairement une entrevue conseil offerte gratuitement.

Pour ce qui est des services de financement, la Caisse offre des prêts personnels, des prêts REER, des marges de crédit, des prêts automobile et des prêts hypothécaires à des taux avantageux. De plus, la Caisse assume les frais de transfert pour tout prêt hypothécaire jusqu'à concurrence de 350 \$ et elle effectue toutes les démarches relatives à ce transfert.

## Le personnel

Il est composé de Pierre Marin, directeur général, Carole Meloche, directrice du développement et Paul Sills, responsable des services aux membres. Possédant une vaste expérience au sein du Mouvement Desjardins, ils sont en mesure de vous offrir des conseils financiers de haute qualité adaptés à vos besoins.

La Caisse est ouverte du lundi au vendredi de 11 h à 18 h au 1440 Saint-Denis (angle De Maisonneuve), local F-R060. Il est également possible de joindre la Caisse par téléphone au 987-0388 ou au moyen de la messagerie électronique à [caisse@uqam.ca](mailto:caisse@uqam.ca). □

## SALON DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS

Le Salon (A-R415) vous accueille du lundi au jeudi de 11 h 30 à 15 h 30 : repas complets pour 9.95 \$ (taxes et service compris).

Le Salon sera fermé du 12 décembre au 12 janvier.

### Expositions en cours et à venir

Les œuvres de professeurs du Département d'arts plastiques :

Éric Raymond	Décembre 1997
Marcel Saint-Pierre	Février 1998
Chantal Dupont	Mars 1998

Les expositions sont sous la responsabilité de Michel Martineau, professeur au Département d'arts plastiques.

## Étonnantes déclarations de la rectrice

Nous avons récemment pu lire d'étonnants propos de la rectrice Leduc dans une entrevue qu'elle accordait, en compagnie du président André Bérard de la BNC, à la revue *Entreprendre* (article de Jean Marguerat: « Dialogue au sommet de la réussite: Paule Leduc et André Bérard. Un lien entre le domaine du savoir et le monde de l'argent », novembre 1997, pp. 8-12).

L'université, explique-t-elle entre autres, est une grosse *business* très coûteuse, qu'il faut rentabiliser. Disant avoir quelque chose du bagarreur de rue, elle dit avec fierté avoir dû prendre des risques en demandant des concessions aux syndicats, en fermant des cafétérias, en mettant des gens à pied. « Mes prédécesseurs auraient dû le faire, dit-elle, mais ils n'ont pas osé. J'ai mis les cartes sur table et j'ai affronté les syndicats. Personne n'y croyait, et pourtant cela a réussi. J'ai aussi congédié des professeurs qui n'étaient pas bons; c'était une première, mais on aurait dû le faire depuis cinq ans ».

Étonnants propos de la part de celle qui se plaisait à se présenter il n'y a pas si longtemps, comme la persome du consensus et de la concertation. Étonnants propos également que ces « révélations » publiques de prétendus congédiements de professeurs « pas bons », qui alimentent depuis lors toutes les interrogations.

Pour dissiper tout doute provenant de ces allégations de la rectrice, voici les faits. Au cours de l'année dernière, deux professeurs ont effectivement quitté l'UQAM à la suite de difficultés au sein de leur département respectif. Les conditions de leur départ ont été l'objet d'une entente entre eux, l'Université et le Syndicat. Ils ont quitté l'UQAM dans ces conditions honorables et non pas à la suite de congédiements, selon des termes qu'il est généralement convenu de garder confidentiels, comme le prescrivent d'ailleurs les façons de faire du Conseil d'administration. Nous aurions souhaité de la part de celle qui dirige cette université un peu plus de réserve et de respect des règles habituelles en cette matière.

### Secrétariat du SPUQ : Isabelle Durand nous quitte

Triste nouvelle. Isabelle Durand nous a annoncé sa décision de prendre sa retraite à la fin de la présente session. Elle quittera le secrétariat du SPUQ, dont elle était devenue un pilier, à la fin de décembre. Elle prolongera ses dernières vacances de Noël au SPUQ par une retraite dont nous lui souhaitons qu'elle soit des plus heureuses, auprès de son cher mari et de sa nombreuse famille et avec tout le temps nécessaire à consacrer à son passe-temps préféré, le scrabble.

Arrivée parmi nous en 1994, Isabelle Durand s'est rapidement révélée indispensable, avec sa longue expérience, sa très grande compétence, sa disponibilité indéfectible, son dévouement, sa complicité, sa joie de vivre et son

humour. Elle est devenue une collaboratrice de tous les jours et de tous les problèmes. Plus, elle est devenue notre amie à tous.

Si nous devons chercher un terme pour la caractériser, un seul nous viendrait à l'esprit : exceptionnel. Isabelle nous aura fait bénéficier d'une rare compétence, ajoutant entre autres à ses fonctions régulières au secrétariat les qualités de garante de la qualité du français écrit et d'alerte correctrice d'épreuves du *SPUQ-Info*.

Un grand merci pour tout cela, Isabelle. Nous ne vous oublierons pas. □

## Fête de Noël du SPUQ

le mercredi 10 décembre  
à compter de 18 h  
au Centre sportif de l'UQAM  
1212, rue Sanguinet,  
à l'angle du boulevard René-Lévesque

## 180 postes vacants, 9 à combler en 1998-1999

Louis Gill  
1<sup>er</sup> vice-président

Il fallait s'y attendre. Malgré les demandes du syndicat, maintes fois réitérées depuis le début de la session d'automne, pour que soient comblés 30 postes au cours de l'année 1998-1999, comme première mesure en vue du comblement de tous les postes (70) devenus vacants en raison de prises de retraite entre le 1<sup>er</sup> juin 1997 et le 1<sup>er</sup> janvier 1998, ce sont finalement les seuls 9 postes prévus par le programme de bonification des conditions d'accès à la retraite qui seront comblés, conformément à la volonté de la haute administration de l'UQAM véhiculée depuis septembre par le Décanat de la gestion académique. Ainsi en a décidé, le 17 février dernier, le Conseil d'administration qui, une fois de plus, s'est contenté de « constater que la persistance des besoins en matière de ressources professorales va au-delà de ces neuf (9) postes », sans tirer les conclusions qui devraient normalement découler d'un tel constat pour les embauches de 1998-1999.

### 9 sur 60 en 1998-1999

Il faut en déduire que pour l'administration, seulement 9 des 60 postes à combler au cours des trois prochaines années, annoncés dans ses *Stratégies budgétaires pluriannuelles*, le seront en 1998-1999. Comment se répartiront les 51 autres sur les deux années suivantes? Seule l'administration le sait. En fait, le sait-elle? Ce n'est pas l'impression qu'elle nous a donnée lors d'une rencontre avec elle le 16 février.

Rappelons pourtant qu'il y a présentement quelque 180 postes vacants à l'UQAM, dont une trentaine sont temporairement comblés par des substituts et des invités, et qu'un minimum de 70 autres départs sont prévus au cours des trois années qui viennent, soit 10 de plus que le nombre de postes que l'administration a l'intention de combler au cours de ces trois années. □

### Au Salon des profs : après les œuvres d'art, les publications

Depuis deux ans, nos collègues du Secteur des arts exposent tour à tour leurs œuvres au Salon des professeurs grâce à un aménagement conçu à l'initiative du SPUQ et avec leur participation selon des modalités qui assurent la mise en valeur et la sécurité des œuvres.

Ce sont dorénavant aussi les publications des professeurs et professeurs de tous les secteurs qui pourront être exposées au Salon des professeurs et professeurs. Un présentoir à cet effet sera incessamment installé et une première exposition des œuvres publiées en 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998 aura lieu du début de mars jusqu'au mois de mai.

Une lettre sera sous peu adressée à tous les professeurs pour les inviter à participer à cet événement.

## Non à une réserve de postes vacants

Réjouissons-nous. La Commission des études du 10 février dernier a finalement mis en veilleuse le projet de constitution d'une réserve commune des postes vacants de toute l'université qui serait gérée par la Sous-commission des ressources. Ce projet d'une réserve commune a été soumis à la réflexion des directeurs et directrices de département par le Décanat de la gestion académique au début de la session d'automne. Il avait pour objectif de priver les départements de postes qui ont toujours jusqu'ici été reconnus comme leur appartenant, en conformité avec la convention collective. À l'UQAM, les postes sont répartis par département (voir l'article 8 de la convention); ce n'est qu'exceptionnellement que certains d'entre eux, sur une base temporaire, sont gérés par la Gestion académique.

### L'attribution de postes virtuels : un problème

La volonté de récupérer les postes dans une réserve commune a été justifiée par la Gestion académique par le fait que l'opération de répartition annuelle de l'ensemble des postes vacants était devenue en grande partie une opération de répartition de postes virtuels, dans la mesure où un nombre très restreint de ces postes devaient effectivement être comblés. On comprend facilement que les directeurs de département en soient arrivés à se prêter avec de plus en plus de réticences à un travail considérable ne menant pas à un résultat tangible. Le mécontentement aidant, certains se sont laissés convaincre des arguments de l'administration.

# SPUQ-info

Mars 1998, numéro 191

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

## Le chat est sorti du sac!

### À la direction des secteurs, l'administration veut des cadres

#### Le Conseil exécutif du SPUQ

**C**oup de théâtre à la Commission des études du 3 mars. L'administration a rompu le silence quant à ses intentions. S'il n'en tient qu'à elle, les futurs directeurs ou directrices de secteur, qu'elle préfère appeler des doyens ou doyennes, seront des cadres. L'heure de vérité a sonné. Nous ne sommes nullement surpris de cette décision enfin annoncée officiellement, l'administration s'étant ouverte sur son adhésion au modèle de l'Annexe 4 du *Rapport du Comité du changement* paru en juin dernier à la veille des vacances d'été, qui propose la création à l'UQAM de facultés de type traditionnel fortement décentralisées, dirigées par des doyens cadres, avec une gestion sectorielle des conditions de travail et des masses salariales.

Pourquoi l'administration a-t-elle attendu aussi longtemps avant de dévoiler ses couleurs? Pourquoi a-t-elle insisté pour faire accepter son processus étagé d'implantation de la réforme, reportant le plus loin possible la véritable discussion de fond sur le contenu réel des secteurs à créer, comme si on pouvait vraiment débattre des pouvoirs des conseils académiques sectoriels sans savoir ce que seraient ceux des directeurs de secteur? Nos hypothèses sont aujourd'hui confirmées. L'illusion de belle unanimité entretenue par la rectrice sur le processus de sectorisation en cours pouvait être préservée d'autant plus longtemps qu'était mise en veilleuse la question de fond. Nul ne croira en effet que les recommandations du Comité des suivis entérinées par la Commission des études et le Conseil d'administration auraient pu être unanimes si le contenu réel de la sectorisation envisagée avait été annoncé dès le départ.

Réclamée depuis six mois par le SPUQ, la position de l'administration est exposée dans un document de consultation intitulé *Doyen, doyenne de secteur. Rôle et responsabilités*, déposé par la rectrice à la Commission des études du 3 mars. Même s'il était de toute évidence prêt, ce document ne faisait pas partie de la documentation qui doit normalement

être transmise aux membres de la Commission cinq ou six jours avant sa réunion. La rectrice l'a sorti de sa poche en séance sans crier gare, dans le feu d'une discussion où elle a dû faire face à l'opposition des représentants professoraux à la démarche illogique qu'elle proposait, de mener une consultation sur le mode de désignation des doyens de secteur sans qu'on en connaisse d'abord le statut, le rôle et les responsabilités.

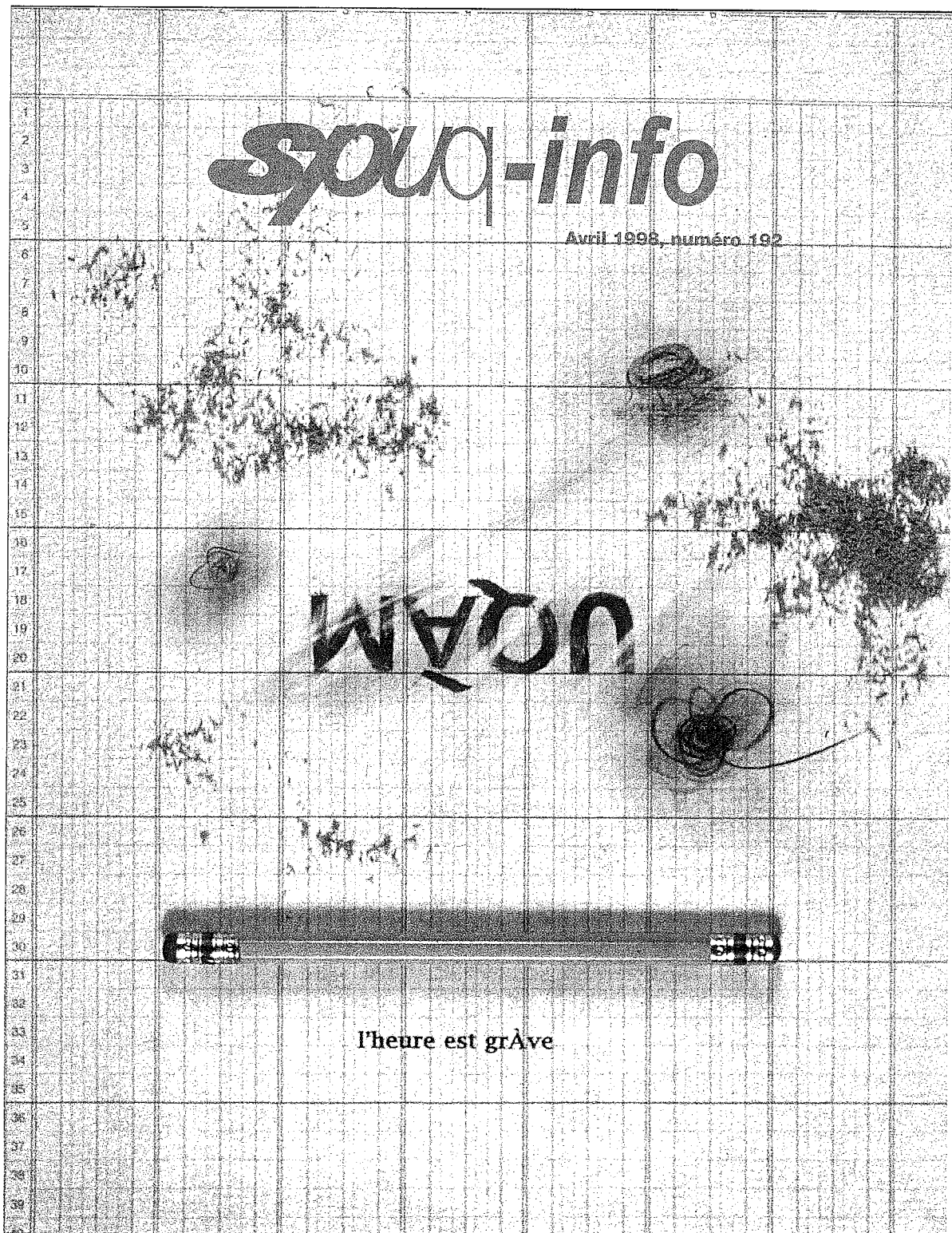
Le document de consultation a été envoyé par le secrétariat général aux seuls directeurs et directrices de département et vice-doyens. Nous le reproduisons dans ce numéro spécial du *SPUQ-Info* (pages 2 et 3) pour favoriser un débat qui doit être mené dans l'ensemble du corps professoral. Même si elle doit être débattue dans les cadres départemental et sectoriel, cette question, de la plus haute importance pour l'avenir de notre université, ne pourra toutefois être résolue par la simple addition des positions qui seront éventuellement adoptées à ces niveaux ou des avis communiqués à la rectrice dans le cadre de sa consultation.

Comme il s'agit de décisions qui ont une incidence sur les conditions de travail de l'ensemble du corps professoral, celles-ci devront faire l'objet d'une entente négociée entre l'administration et le Syndicat, qui est le seul représentant officiel du corps professoral. La position que défendra le Syndicat dans ces pourparlers avec l'administration sera celle qui aura été adoptée par ses instances, au premier titre l'assemblée générale, qui sera appelée à se prononcer à sa réunion du 16 avril prochain.

Ce numéro spécial du *SPUQ-Info* est une contribution au débat sur cet enjeu crucial. Lisez-le. Faites-le lire. Le projet de l'administration, s'il devait être adopté, aurait de très lourdes conséquences sur l'université que nous connaissons. Il inverserait radicalement les rapports existants et compromettrait l'autonomie, la collégialité et le fonctionnement démocratique auxquels nous sommes attachés. Nous sommes tous visés. Ne prenons pas la chose à la légère. □

N  
U  
M  
É  
R  
O  
  
S  
P  
É  
C  
I  
A  
L

**N**ous reproduisons ici la page couverture d'un numéro axé sur le thème « À l'UQAM, l'heure est grève! » dans le cadre de la lutte menée au cours de l'année 1997-1998 contre le statut de cadre que l'administration Leduc entendait donner aux directeurs de secteur ou doyens de faculté. Le concepteur de l'œuvre ici reproduite en partie (l'autre moitié se trouvant sur la page 16) est notre collègue Jean-Pierre Gilbert du Département d'arts plastiques.



**C**ertains partent, d'autres arrivent, mais dans chaque cas, naît une association. Nous reproduisons ici un article paru en page 16 du numéro 159 (février 1993), saluant la reconnaissance de l'APR-UQAM et un article paru en page 15 du numéro 193 (mai 1998) annonçant l'accréditation, détenue par le SPUQ, des maîtres de langues de l'UQAM.

---

## L'association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM est officiellement reconnue

Voici le texte de la lettre adressée, le 3 décembre dernier, par le professeur Yvon Pageau, président de l'APR-UQAM, au recteur Corbo.

Monsieur Claude Corbo  
Recteur

Cher Monsieur,  
Les professeures et les professeurs retraités de l'UQAM ont été très sensibles à la réception que vous leur avez offerte le 27 novembre dernier pour marquer le protocole de l'entente signée entre l'UQAM et l'APR-UQAM. Notre association n'a pas voulu être un club social, mais un lien organique pour permettre à ses membres de prolonger leurs carrières universitaires sous une

forme ou une autre avec l'institution où ils ont travaillé.

Je me réjouis que déjà certains membres aient été retenus par leur département pour dispenser des charges de cours, que d'autres collaborent à certaines activités de leur département (comme la publication de revues), que d'autres ont participé à des comités de l'UQAM. C'est une nouvelle culture à développer dont les deux parties devraient tirer avantage au fil des ans.

Le SPUQ et notamment son président M. Roch Denis qui en a fait une affaire personnelle, nous ont encouragés à créer une association complètement autonome du syndicat. Cette grandeur de

vue donne à notre association une indépendance qui en fait une sorte de corps intermédiaire auquel l'UQAM et le SPUQ pourront éventuellement faire appel. J'ai bien noté votre invitation de participer à la campagne Centraide. J'espère que l'an prochain, des membres de notre association pourront y investir de leur temps.

Permettez-moi de remercier votre conseiller M. Marcel Belleau pour avoir conduit à terme notre dossier. Mais il n'aurait pu le faire si vous n'aviez pas cru vous-même en sa valeur. (...) □

Yvon Pageau  
président

## Maîtres de langues : le SPUQ est accrédité

**L**e 14 avril dernier, la Commissaire du travail Louise Desbiolles a accrédité le SPUQ pour représenter les maîtres de langues œuvrant à l'École de langues de l'UQAM. Cette décision survient près de onze mois après le dépôt, le 20 juin de l'année dernière, d'une requête en vertu de l'article 25 du Code du travail pour obtenir cette accréditation. On se souviendra (voir le *SPUQ-Info* n°185 de septembre 1997, page 10) que le Syndicat des chargés de cours de l'UQAM avait déposé au même moment une requête en vertu d'un autre article du Code du travail, l'article 39, visant à faire reconnaître que les maîtres de langues étaient inclus dans l'unité de négociation pour laquelle il est accrédité.

En raison de la contestation par le SCCUQ de la requête du SPUQ appuyée à l'unanimité par les maîtres de langues, et de la volonté de la CSN à laquelle les deux syndicats sont

affiliés de tenter de régler le problème à l'amiable, de longs mois se sont écoulés sans que le dossier ne progresse. Sur avis des services juridiques de la CSN, le SCCUQ s'est finalement désisté de sa requête le 7 avril dernier. Une semaine plus tard, la Commissaire du travail accréditait le SPUQ.

Nous nous réjouissons de cet heureux développement. Il faudra maintenant nous employer à préparer un projet de convention collective et à le négocier dans les meilleurs délais. Il faudra également voir à adapter nos statuts et règlements à l'arrivée de ces nouveaux collègues qui, tout en appartenant au même syndicat que nous, devront disposer de l'autonomie nécessaire pour ce qui est des questions qui les touchent spécifiquement. □

## Composition et pouvoirs de la Commission des études

### Seule l'Assemblée générale peut décider de les modifier

Louis Gill  
1<sup>er</sup> vice-président

L'assemblée générale convoquée pour le 22 octobre n'ayant pu être tenue faute de quorum, **une nouvelle assemblée est convoquée pour le mardi 17 novembre à 12 h 30 à la salle R-M120 du Pavillon des sciences de la gestion.** Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'une participation du plus grand nombre à cette assemblée. Les modifications présentement en discussion des pouvoirs et de la composition de la CE et des instances qui en dépendent ne peuvent être adoptées sans l'accord du SPUQ, parce que ces pouvoirs et composition sont définis dans notre convention collective que seule l'Assemblée générale a le pouvoir de modifier.

#### Les positions des parties

Depuis la publication du numéro spécial du *SPUQ-Info* intitulé « Un enjeu central : l'intégrité de la Commission des études » (n° 195, septembre-octobre 1998), des pas significatifs ont été franchis qui ne laissent à ce jour qu'un très faible écart, pour ce qui est de la définition du rôle et des pouvoirs de la CE, entre les propositions mises à jour de l'administration et la position adoptée par le Conseil syndical du 8 octobre dont le texte a été communiqué à l'ensemble du corps professoral.

Il va sans dire que cette position du Conseil syndical, pour devenir la position officielle du Syndicat, doit être entérinée par l'Assemblée générale.

Les positions de l'administration et du Conseil syndical sont également très proches l'une de l'autre sur la question des instances qui relèvent de la CE. L'écart porte essentiellement sur les modalités d'élection des représentants professoraux à la Sous-commission des ressources; l'administration souhaite qu'ils soient désignés par les conseils académiques, alors que la résolution du Conseil syndical demande qu'ils continuent à être élus par le corps professoral selon les dispositions actuelles de la convention collective.

suite à la page 2

## Le mot du président

### LES MOTS MAGIQUES DU CHANGEMENT ET DE L'INNOVATION

« Changer pour mieux innover », tel est le mot d'ordre à l'enseigne duquel la rectrice entend désormais mobiliser la communauté de l'UQAM, au moment où s'amorce la dernière étape de sa réforme des structures entreprise depuis son entrée en fonction il y a deux ans. Mais quel est le sens du changement et de l'innovation qu'elle nous propose?

S'inscrivant dans les orientations proposées par la ministre Marois sur l'avenir de l'université et réduisant la mission de l'université à la seule formation des étudiants, elle nous incite à passer « d'une culture de l'enseignement à une culture de l'encadrement des apprentissages ». Il s'agit là de toute une innovation de sa part.

Dans cette vision des choses, chargés de cours et professeurs sont désormais regroupés sous le même vocable d'« enseignants », ce qui suggère que leurs rôles seraient interchangeables au sein d'équipes de simples accompagnateurs des étudiants dans le processus de leur autoformation.

Nous devons nous opposer à ces orientations que la rectrice vient de dévoiler, comme à autant d'atteintes à la mission même de l'université et à la qualité de la formation, qui reposent sur le lien indissociable entre enseignement et recherche. □

Marc Lagana



## Travail précaire et chargés de cours à l'université

# Des propositions pour combattre la précarité des chargés de cours

Le Conseil exécutif du SPUQ

*« C'est sans doute ultimement l'idée même qu'on se fait de l'université – un lieu où les missions d'enseignement et de recherche sont indissociables – qui pourrait être remise en question par le recours massif à un personnel temporaire assigné exclusivement à l'enseignement. En effet, comment réaliser le projet même de l'université en dissociant à ce point enseignement et recherche? [...] Comment pouvoir initier les étudiants aux visions de synthèse en leur offrant des enseignements morcelés? »*

*« Le Conseil est de ceux qui pensent que l'avenir de la qualité de l'enseignement universitaire passe par une nette valorisation des fonctions d'enseignement et que cette valorisation exigera que des professeurs de carrière, aux visions synthétiques des savoirs et des réalités, soient les principaux initiateurs aux études universitaires. Il faut donc que soit augmenté le nombre de postes réguliers de professeurs d'université et que s'établisse un équilibre plus sain entre les tâches confiées aux chargés de cours et celles confiées aux professeurs réguliers. Le Conseil est d'avis que l'avenir n'est pas dans des décisions qui auraient pour effet de rendre permanent l'état actuel des choses. »*

Conseil des universités, *Les chargés de cours dans les universités québécoises*, Avis au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec, septembre 1989, pp. 137-138.

Dans le dernier numéro du *SPUQ-Info*, nous avons publié un dossier de six pages sur la question des chargés de cours et du travail précaire à l'université.

Motivé par la publication des réactions du SCCUQ au document de la FQPPU sur cette question, ce dossier apportait un démenti aux propos du SCCUQ qui présente la position professorale comme une position de mépris

à l'égard des chargés de cours, de dénigrement de leur travail, de volonté de les exclure, pire, « d'apologie de l'apartheid universitaire ».

Dans la poursuite de ce débat, le temps est maintenant venu d'avancer des propositions, à débattre entre nous et avec l'ensemble des intervenants, au premier titre les chargés de cours. C'est le but de cette contribution.

# Les Conseils exécutifs de 1970 à 1999

## 1970-1971

Élus lors de l'Assemblée générale de  
fondation du 19 octobre 1970

Mario Dumais, président  
Michel van Schendel, vice-président  
Jean-Marc Piotte, secrétaire  
Jorge Niosi, trésorier

## 1973-1974

Roch Denis, président  
Michel van Schendel, vice-président  
Noël Audet, secrétaire  
Michel Guay, trésorier  
Albert Wallot, Pavillon des Arts  
Michel Senez, É.-Gérard et Ste-Marie  
Jean-Baptiste Lapalme, Pav. Louis-Jolliet  
Robert Comeau, Pavillon Read

## 1976-1977

Jean-Pierre Cheneval, président  
Thierry Hentsch, 1<sup>er</sup> vice-président  
Gilles Dostaler, 2<sup>e</sup> vice-président  
Pierre Benoît, secrétaire  
Marc Lagana, trésorier  
Pierre Mayrand, Pavillon des Arts  
Jean Gingras, É.-Gérard et Carré Phillips  
Jean Lapointe, Pavillon Lafontaine  
Anne Legaré, Pavillon Read  
Claire McNicoll, Riverin et Louis-Jolliet

## 1979-1980

Jacques Lefebvre, président  
Madeleine Gagnon, 1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Paul Maurice, 2<sup>e</sup> vice-président  
Gilbert Vaillancourt, secrétaire  
Marcel Braitstein, trésorier  
Joan Esar, Pavillon des Arts  
Noël Mallette, Pavillon Carré-Phillips  
Guy Allard, Pavillon Lafontaine  
Micheline Labelle, Pavillon Read  
Dominique Hoepffner, Riverin - Sciences

## 1982-1983

Gilbert Vaillancourt, président  
Geneviève Racette, 1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Pierre Pichet, 2<sup>e</sup> vice-président  
Martine Époque, secrétaire  
Jean-Robert Vanasse, trésorier  
Michel Fleury, Arts  
René Paoletti, Formation des maîtres  
Maurice Poteet, Lettres  
Claude Pichet, Sciences  
Michel Grant, Sciences de la gestion

## 1971-1972

Jean-Marc Piotte, président  
Louis Gill, vice-président  
Claude Corbo, secrétaire  
Amy Gateff, trésorière  
Andrée Beaulieu-Green, Pav. des Arts  
Paul Lavallée, Pavillon Centre-Ville  
Christian Pelchat, Pavillon Lafontaine  
Michel Pichette, Pavillon Louis-Jolliet  
Céline Saint-Pierre, Pavillon Read

## 1974-1975

Michel van Schendel, président  
Dorval Brunelle, vice-président  
Pierre Fournier, secrétaire  
Jacques Peltier, trésorier  
Klaus Spiecker, Pavillon des Arts  
Donna Mergler, É.-Gérard et Ste-Marie  
Robert Anderson, Pavillon Louis-Jolliet  
Jorge Niosi, Pavillon Read

## 1977-1978

Gilles Dostaler, président  
Robert Couillard, 1<sup>er</sup> vice-président  
Marc Lagana, 2<sup>e</sup> vice-président  
Ginette Rochon, secrétaire  
Jean-Claude Robert, trésorier  
Francine Couture, Pavillon des Arts  
Karen Al Aidroos, É.-Gérard et Riverin  
Yvan Leduc, Pavillon Lafontaine  
Marc Venne, Pav. L.-Jolliet et C. Phillips  
Pierre-Yves Soucy, Pavillon Read

## 1980-1981

Gilbert Vaillancourt, président  
Geneviève Racette, 1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Pierre Pichet, 2<sup>e</sup> vice-président  
Jean-Robert Vanasse, secrétaire  
Robert Lahaise, trésorier  
Madeleine Greffard, Arts  
Gaétan Saint-Pierre, Form. des maîtres  
Francine Denizeau, Sciences  
D. Desbiens / G. Tarrab, Sc. de la gestion  
André Jacob, Sciences humaines

## 1983-1984

Gilbert Vaillancourt, président  
Pierre Pichet, 1<sup>er</sup> vice-président  
Jean-Claude Forcuit, 2<sup>e</sup> vice-président  
Raymond Baillargeon, secrétaire  
Jean-Pierre Vetter, trésorier  
André Lamarche / Michel Fleury, Arts  
Claude Guillette, Formation des maîtres  
Élène Cliche, Lettres  
Claude Pichet, Sciences  
Maurice Couture, Sciences humaines  
Pierre Giguère, Sciences de la gestion

## 1972-1973

Louis Gill, président  
Roch Denis, vice-président  
Madeleine Gagnon, secrétaire  
Réal Morissette, trésorier  
Guy Boulet, Pavillon des Arts  
Jean-P. Cartier, É.-Gérard et Ste-Marie  
Doria Ross, Pavillon Lafontaine  
Denis Dumas, Pavillon Louis-Jolliet  
Bernard Carnois, Pavillon Read

## 1975-1976

D. Brunelle / R. Anderson, président  
Robert Anderson, vice-président  
Denis Dumas, secrétaire  
Gilles Bourque, trésorier  
Pierre Labelle, Pavillon des Arts  
Jean-Pierre Cheneval, Pav. Émile-Gérard  
Jean Lapointe, Pavillon Lafontaine  
José Pradès, Pavillon Louis-Jolliet

## 1978-1979

Robert Couillard, président  
Madeleine Gagnon, 1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Cary Hector, 2<sup>e</sup> vice-président  
Ginette Rochon, secrétaire  
Madeleine Saint-Pierre, trésorière  
Georges Adamczyk, Pavillon des Arts  
Marc Venne, Pavillon Carré Phillips  
Gérard Lucas, Pavillon Lafontaine  
Lizette Jalbert, Pavillon Read  
Gilles Tassé, Pav. Riverin et des Sciences

## 1981-1982

Gilbert Vaillancourt, président  
Geneviève Racette, 1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Pierre Pichet, 2<sup>e</sup> vice-président  
Jean-Robert Vanasse, secrétaire  
Lucien Némeh, trésorier  
Martine Époque, Arts  
René Paoletti, Formation des maîtres  
Maurice Poteet, Lettres  
Daniel Vocelle, Sciences  
Pierre D'Aragon, Sciences de la gestion

## 1984-1985

Gilbert Vaillancourt, président  
Jean-Claude Forcuit, 2<sup>e</sup> vice-président  
Raymond Baillargeon, secrétaire  
Jean-Pierre Vetter, trésorier  
André Lamarche, Arts  
Claude Guillette, Formation des maîtres  
Henri-Paul Jacques, Lettres  
Gilles Bolduc, Sciences  
Pierre Giguère, Sciences de la gestion  
Maurice Couture, Sciences humaines

**1985-1986**

Gilbert Vaillancourt, président  
 Jean-Claude Forcuit, 2<sup>e</sup> vice-président  
 Raymond Baillargeon, secrétaire  
 Jean-Pierre Vetter, trésorier  
 André Lamarche, Arts  
 Jean-Paul Guillemot, Form. des maîtres  
 Gilles Bolduc, Sciences  
 Denise Lanthier, Sciences de la gestion  
 Marc Lagana, Sciences humaines

**1988-1989**

Marc Lagana, président  
 Claude-Henri Nadeau, 1<sup>er</sup> vice-président  
 Jacques Duchesne, secrétaire  
 Guy Labelle, trésorier  
 Pierre Labelle, Arts  
 Gérard Lucas, Formation des maîtres  
 Jacqueline Lamothe, Lettres  
 Lassana Maguiraga, Sc. de la gestion  
 Claude Maire, Sciences humaines

**1991-1992**

Roch Denis, président  
 Richard Desrosiers, 1<sup>er</sup> vice-président  
 Madeleine Greffard, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
 Jacques Duchesne, secrétaire  
 Émile Lavallée, trésorier  
 Michèle Febvre, Arts  
 Normand Baillargeon, Éducation  
 Michel van Schendel, Lettres et com.  
 Laurent Poliquin, Sciences  
 Mauro Malservisi, Sciences de la gestion  
 Jocelyne Lamoureux, Sciences humaines

**1994-1995**

Simone Landry, présidente  
 Louis Gill, 1<sup>er</sup> vice-président  
 Jean Carrette, 2<sup>e</sup> vice-président  
 Bertin Trottier, secrétaire  
 André Vidricaire, trésorier  
 Martine Époque, Arts  
 Claude-Henri Nadeau, Éducation  
 Denis Dumas, Lettres et communications  
 André Hade, Sciences  
 Émile Lavallée, Sciences de la gestion  
 André Achim, Sciences humaines

**1997-1998**

Marc Lagana, président  
 Louis Gill, 1<sup>er</sup> vice-président  
 André Breton, 2<sup>e</sup> vice-président  
 Pierre Lebuis, secrétaire  
 André Vidricaire, trésorier  
 Pierre Labelle, Arts  
 Marie-Lise Brunel, Éducation  
 Paul Chamberland, Lettres et com.  
 Manzoor Ahmad, Sciences  
 Jean-Robert Vanasse, Sc. de la gestion  
 Josée S. Lafond, Sciences humaines

**1986-1987**

Marc Lagana, président  
 Denise Lanthier, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
 Raymond Baillargeon, secrétaire  
 Jean-Pierre Vetter, trésorier  
 Clément Picard, Arts  
 Claude-Henri Nadeau, Form. des maîtres  
 Éléne Cliche, Lettres  
 P. Gabrini et J.-P. Cartier, Sciences  
 Lassana Maguiraga, Sc. de la gestion  
 C. Simard et C. Maire, Sc. humaines

**1989-1990**

Roch Denis, président  
 Claude-Henri Nadeau, 1<sup>er</sup> vice-président  
 Richard Desrosiers, 2<sup>e</sup> vice-président  
 Jacques Duchesne, secrétaire  
 Émile Lavallée, trésorier  
 Pierre Labelle, Arts  
 Gérard Lucas, Formation des maîtres  
 Jacqueline Lamothe, Lettres  
 Nadine Bednarz, Sciences  
 Jacques Peltier, Sciences de la gestion  
 Anita Caron, Sciences humaines

**1992-1993**

Roch Denis, président  
 Richard Desrosiers, 1<sup>er</sup> vice-président  
 Madeleine Greffard, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
 Normand Baillargeon, secrétaire  
 André Hade, trésorier  
 Sylvie Pinard, Arts  
 Guy R. Avon, Éducation  
 Éléne Cliche, Lettres et communications  
 Laurent Poliquin, Sciences  
 Marcel Samson, Sciences de la gestion  
 Jean Carrette, Sciences humaines

**1995-1996**

Simone Landry, présidente  
 Louis Gill, 1<sup>er</sup> vice-président  
 Gilles Tassé, 2<sup>e</sup> vice-président  
 Bertin Trottier, secrétaire  
 André Vidricaire, trésorier  
 Pierre Labelle, Arts  
 Pierre G. Robineault, Éducation  
 Denis Dumas, Lettres et communications  
 Manzoor Ahmad, Sciences  
 Lassana Maguiraga, Sc. de la gestion  
 Thierry Hentsch, Sciences humaines

**1998-1999**

Marc Lagana, président  
 Louis Gill, 1<sup>er</sup> vice-président  
 André Breton, 2<sup>e</sup> vice-président  
 Pierre Lebuis, secrétaire  
 Brigitte Lefebvre, trésorier  
 Pierre Labelle, Arts  
 Bernard L. Bélanger, Éducation  
 Pierre Ouellet, Lettres et communications  
 Manzoor Ahmad, Sciences  
 Jean-Robert Vanasse, Sc. de la gestion  
 Josée S. Lafond, Sciences humaines

**1987-1988**

Marc Lagana, président  
 Claude-Henri Nadeau, 1<sup>er</sup> vice-président  
 Carolle Simard, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
 Jacques Duchesne, secrétaire  
 Benoît Gendreau, trésorier  
 Sylvie Fortin, Arts  
 Michel Allard, Formation des maîtres  
 Jacqueline Lamothe, Lettres  
 Jean-Pierre Cartier, Sciences  
 Lassana Maguiraga, Sc. de la gestion  
 Claude Maire, Sciences humaines

**1990-1991**

Roch Denis, président  
 Claude-Henri Nadeau, 1<sup>er</sup> vice-président  
 Richard Desrosiers, 2<sup>e</sup> vice-président  
 Jacques Duchesne, secrétaire  
 Émile Lavallée, trésorier  
 Madeleine Greffard, Arts  
 Gérard Lucas, Formation des maîtres  
 Jacqueline Lamothe, Lettres  
 Nadine Bednarz, Sciences  
 Mauro Malservisi, Sciences de la gestion  
 Anita Caron, Sciences humaines

**1993-1994**

Simone Landry, présidente  
 Claude-Henri Nadeau, 1<sup>er</sup> vice-président  
 Jean Carrette, 2<sup>e</sup> vice-président  
 André Vidricaire, secrétaire  
 Émile Lavallée / Bertin Trottier, trésorier  
 Michèle Febvre, Arts  
 Normand Baillargeon, Éducation  
 Éléne Cliche, Lettres et communications  
 André Hade, Sciences  
 Marcel Samson, Sciences de la gestion  
 André Achim, Sciences humaines

**1996-1997**

Simone Landry, présidente  
 Louis Gill, 1<sup>er</sup> vice-président  
 André Breton, 2<sup>e</sup> vice-président  
 Bertin Trottier, secrétaire  
 André Vidricaire, trésorier  
 Pierre Labelle, Arts  
 Pierre G. Robineault, Éducation  
 Paul Chamberland, Lettres et com.  
 Manzoor Ahmad, Sciences  
 Lassana Maguiraga, Sc. de la gestion  
 Thierry Hentsch, Sciences humaines

**SPUQ-info**

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : 987-6198

Télécopieur : 987-3014

SPUQ@UQAM.CA

<http://www.lacim.uqam.ca/home/spuq/index.html>

# SOMMAIRE

SONT REPRODUITS DANS CE NUMÉRO :

## Extraits du Bulletin d'information SPUQ (1971-1972)

- l'annonce de l'accréditation du SPUQ le 25 janvier 1971 et des extraits de la décision du Commissaire établissant le statut des directeurs de département comme membres de l'unité d'accréditation (p. 4);
- la lettre de Claude Corbo acceptant de se présenter au poste de secrétaire du SPUQ en mai 1971 (p. 5);
- des rapports de l'évolution de la négociation de notre première convention collective (p. 5).

## Extraits du tabloïd spuq-information (1971-1978)

- la *une* du premier numéro du journal spuq-information publié le 13 septembre 1971 (p. 6);
- l'annonce de 55 non-renouvellements de contrats en novembre 1972, après la première évaluation suivant la signature de notre première convention collective (p. 7);
- un article sur la grève étudiante de janvier 1973 et sur l'intervention de l'escouade anti-émeute sur le campus (p. 8);
- une analyse de Madeleine Gagnon et Robert Comeau sur le recours abusif aux chargés de cours à l'UQAM (p. 9);
- un compte rendu du règlement de la deuxième convention collective en novembre 1973 (p. 10);
- l'annonce d'un colloque sur la liberté académique et l'autonomie universitaire en mars 1974 (p. 11);
- les points saillants de la réforme Després dévoilée en juin 1974 (p. 12);
- la révélation d'un document confidentiel de la CRÉPUQ et l'annonce de la parution de « Syndicalisme et pouvoir à l'université », dossier publié par le SPUQ en 1975 (p. 13);
- un éditorial sur le « coup de force » du président Després (p. 14);
- la liste des appuis reçus pendant la grève de 4 mois de 1976-1977 (p. 15);
- la *une* du numéro présentant le bilan de la grève (p. 16);
- un extrait d'article sur l'UQAM du *cheap labour* (p. 17).

## Extraits du SPUQ info bulletin (1978-1990)

- un rapport sur le débat visant à instituer une procédure de vote par référendum en septembre 1979 (p. 18);
- l'annonce du refus d'octroyer la permanence à 18 professeurs en décembre 1979 (p. 19);
- la position du SPUQ face à la négociation SCCUQ-UQAM en 1981 (p. 20);
- l'annonce d'une crise financière à l'UQAM et d'un fait d'armes de Paule Leduc en tant que présidente du Conseil des universités en 1981 (p. 21);
- des extraits de la sentence du 5 janvier 1982 de Guy Dulude ordonnant à l'Université d'engager 383 professeurs (p. 22);

- l'annonce de l'embauche de 128 professeurs (p. 23);
- l'annonce du jugement de la Cour d'appel sur les 383 postes (p. 24);
- un rapport sur la volonté patronale d'implanter la modulation départementale des tâches (p. 25).

## Extraits du « bulletin de liaison » SPUQ-Info (1990-1999)

- le premier numéro (n° 146, octobre 1990) de la série *SPUQ-Info* (p. 26);
- un poème de Martine Époque sur l'évaluation, « Les stances d'Éva l'huée » (p. 27);
- une lettre de remerciements de la présidente du SCCUQ au président du SPUQ (p. 28);
- une invitation à fêter les 20 ans du SPUQ (p. 29);
- un plaidoyer sur un refus de promotion (p. 30);
- une demande de consulter la collectivité sur le choix des noms des pavillons (p. 31);
- un compte rendu de décembre 1993 sur l'état de l'accès à l'égalité (p. 32);
- un hommage à « Notre-Dame de l'UQAM » (p. 33);
- un hommage au caricaturiste du SPUQ, Maurice Poteet (p. 34);
- un extrait d'un document sur le SPUQ et son affiliation à la CSN (p. 35);
- un article sur les célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire du SPUQ (p. 36);
- la reproduction d'un appui de 25 personnalités signé le 15 décembre 1976 (p. 37);
- des remerciements aux employés et au conseiller syndical du SPUQ (p. 37);
- l'extrait d'une position à l'égard de l'adoption d'une réforme des structures (p. 38);
- l'extrait d'un article sur l'abolition de la sécurité d'emploi réclamée par des présidents de CA d'universités (p. 39);
- un article sur l'utilisation des surplus actuariels du RRUQ (p. 40);
- un article sur les départs à la retraite de 1997-1998 (p. 41);
- un article sur les débuts de la Caisse d'économie de l'UQAM (p. 42);
- des déclarations étonnantes de la rectrice Paule Leduc et un hommage à Isabelle Durand (p. 43);
- des articles sur l'état des postes vacants en 1998 (p. 44);
- un article sur la volonté de l'administration de voir des cadres à la direction des secteurs (p. 45);
- la *une* d'un numéro axé sur le thème : « À l'UQAM, l'heure est grÀve! » (p. 46);
- deux annonces : reconnaissance de l'APRUQAM et accréditation des maîtres de langues (p. 47);
- un extrait d'un article sur la composition et les pouvoirs de la CE (p. 48);
- la *une* d'un numéro spécial sur la lutte contre la précarité des chargés de cours (p. 49);
- la liste des Conseils exécutifs du SPUQ de 1970 à aujourd'hui (p. 50-51).